

BÂTIR ■ AGIR ■ RÉUSSIR

■ RAPPORT ANNUEL
2014

Canada 


SCHL  CMHC
AU CŒUR DE L'HABITATION

SCHL

L'autorité
en matière d'habitation
au Canada

**NOTRE
MISSION**

Nous aidons les
Canadiens
à répondre à leurs **besoins**
en matière de logement

**NOTRE
VISION**

Au **cœur** d'un
système de logement
de **classe mondiale**

TABLE DES MATIÈRES

POINTS SAILLANTS FINANCIERS	4
MESSAGES	5
RAPPORT DE GESTION	9
Contexte opérationnel	10
Résumé des résultats financiers consolidés	14
Rendement par secteur d'activité	17
Analyse de marché et recherche	18
Aide au logement	21
Assurance prêt hypothécaire	26
Titrisation	38
Personnel et processus	45
Gestion des risques	48
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	61
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE	127
RÉSULTATS ATTENDUS	135

POINTS SAILLANTS DE 2014

Analyse de marché et recherche

Publication du cadre

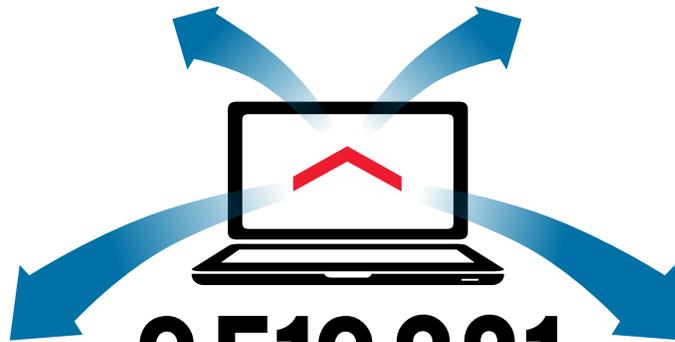
d'analyse et d'évaluation
des prix des logements
(AEPL)

Lancement du

Portail de l'information sur
le marché de l'habitation



1 849 453
PRODUITS
D'INFORMATION
SUR LA RECHERCHE
EN HABITATION



2 512 061
PRODUITS D'INFO
TÉLÉCHARGÉS OU DISTRIBUÉS



662 608
PUBLICATIONS
D'ANALYSE
DE MARCHÉ

Aide au logement

Investissement dans le logement abordable



217 772 MÉNAGES ONT
cessé d'avoir des besoins de logement



496

NOUVEAUX
logements sans but
lucratif dans les réserves
faisant l'objet d'un
ENGAGEMENT

570 950

MÉNAGES AIDÉS
par les engagements à
long terme en matière
de logement social

3 154

logements **CRÉÉS**
grâce au **CENTRE**
DU LOGEMENT
ABORDABLE

Assurance prêt hypothécaire

Permettre aux Canadiens
d'obtenir le financement
nécessaire pour accéder à
divers types d'habitations

308 820
PRÊTS ASSURÉS

175 169
prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité

95 515
prêts pour immeubles collectifs résidentiels

38 136
prêts assurés en portefeuille

Portefeuille de prêts hypothécaires assurés de grande qualité

Avoir propre foncier moyen

46%

Pointage de crédit moyen

731

(propriétaires-occupants, à l'unité)

760

(assurance de portefeuille)

Taux de prêts en souffrance

0,35%

Titrisation

78,6 G\$

de titres hypothécaires émis en vertu de la LNH

+

39,0 G\$

d'Obligations hypothécaires du Canada

=

117,6 G\$

DE TITRES

C A U T I O N N É S

Personnel et processus

SCHL
en mouvement

✓ un rôle ciblé

✓ des gens outillés pour la réussite

✓ une culture responsable

✓ des processus efficaces

POINTS SAILLANTS FINANCIERS

(En millions, sauf indication contraire)	Réel				
	2014	2013 ¹	2012 ¹	2011 ¹	2010 ¹
RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ					
Total de l'actif	248 490	270 051	292 040	291 890	287 940
Total du passif	230 308	254 213	278 196	279 799	277 499
Total des capitaux propres du Canada	18 182	15 838	13 844	12 091	10 441
Total des produits	6 199	5 141	5 289	5 119	5 933
Total des charges (y compris l'impôt sur le résultat)	3 574	3 312	3 590	3 590	4 493
Ratio des charges opérationnelles de la Société	15,1 %	13,3 %	12,3 %	10,6 %	3,6 %
Résultat net	2 625	1 829	1 699	1 529	1 440
AIDE AU LOGEMENT					
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	2 010	2 071	2 197	2 163	3 155
Résultat net	52	91	12	13	13
Total des capitaux propres du Canada	191	192	9	29	93
ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE					
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	543	557	566	567	514
Volume de prêts assurés	55 597	61 053	66 029	105 953	106 095
Primes et droits perçus	1 315	1 308	1 475	1 653	1 941
Primes et droits acquis	1 688	1 754	1 807	1 791	1 738
Règlements payés	419	436	532	617	678
Règlements d'assurance	328	309	487	562	497
Résultat net	2 374	1 507	1 405	1 336	1 275
Pourcentage de pertes	19,4 %	17,6 %	27,0 %	31,4 %	28,6 %
Ratio des charges opérationnelles	14,8 %	12,8 %	11,7 %	10,8 %	10,7 %
Ratio mixte	34,2 %	30,4 %	38,7 %	42,2 %	39,3 %
Indice de l'importance des règlements	30,1 %	30,9 %	31,3 %	32,4 %	32,7 %
Rendement des capitaux propres	15,4 %	11,2 %	11,8 %	12,8 %	14,3 %
Rendement de la cible de capital immobilisé	23,6 %	14,7 %	15,0 %	16,4 %	18,5 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM)	343 %	250 %	231 %	226 %	220 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires à l'habitation en cours de remboursement au Canada qui sont assurés par la SCHL (\$)	42,7 %	45,6 %	48,6 %	51,1 %	49,9 %
TITRISATION					
Cautionnements en vigueur (G\$)	422	398	382	362	326
Titres cautionnés par exercice	117 643	122 642	119 531	116 725	95 069
Droits de cautionnement et de demande perçus	273	265	260	257	222
Droits de cautionnement et de demande acquis	245	247	242	211	187
Résultat net	197	207	272	211	175
Ratio des charges opérationnelles	10,9 %	10,6 %	9,6 %	9,4 %	9,4 %
Rendement des capitaux propres	12,9 %	15,8 %	24,3 %	23,5 %	25,5 %
Ratio du capital disponible sur le capital requis	157 %	182 %	156 %	133 %	105 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires à l'habitation en cours de remboursement au Canada qui sont regroupés en blocs de titres cautionnés par la SCHL (\$)	32,8 %	31,1 %	28,5 %	26,7 %	27,0 %

¹ Après retraitement aux fins de comparaison; voir la note 3 complémentaire aux états financiers consolidés de 2013 et de 2014.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Au nom du Conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le *Rapport annuel 2014* de la SCHL. Cette année, le Conseil s'est efforcé de tracer la voie à suivre pour que la SCHL se place en position de bien remplir son mandat dans le futur.

En 2014, le marché canadien de l'habitation est resté en grande partie équilibré, mais certains risques ont émergé, notamment la baisse des prix du pétrole en fin d'année, la possibilité d'une surévaluation et d'une construction excessive dans certains marchés, et l'endettement élevé des ménages. À cela s'ajoutent les événements qui surviennent à l'étranger et qui contribuent à l'instabilité mondiale, dont les effets se font sentir jusqu'au Canada. L'impact des chocs économiques, quels qu'ils soient, montre l'importance de la priorité établie par le Conseil d'administration pour la SCHL en 2014, c'est-à-dire améliorer ses pratiques de gestion des risques et étoffer ses données et ses analyses sur le marché de l'habitation.

Grâce à ses programmes d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, la SCHL favorise l'accès au financement hypothécaire partout au pays et contribue à la stabilité du système financier. En même temps, ces programmes comportent des risques réels pour les contribuables. Pour appuyer les efforts du gouvernement visant à réduire les risques associés au secteur de l'habitation pour les contribuables, la SCHL a retiré certains produits d'assurance prêt hypothécaire et a majoré les primes en 2014. Ces décisions ont été prises pour maintenir la capacité de la SCHL de remplir son mandat fondamental et pour s'assurer qu'en période de difficultés économiques, elle puisse au besoin intensifier ses efforts afin de soutenir la stabilité du marché financier.

Le mandat de la SCHL consiste notamment à aider les Canadiens dont les besoins de logement ne sont pas adéquatement satisfaits par le marché. La SCHL s'assure que les investissements du gouvernement fédéral dans le logement procurent un maximum de bienfaits aux Canadiens dans le besoin. De solides partenariats avec les autres pouvoirs publics et les fournisseurs de logements sont essentiels à la réussite de la SCHL dans ce domaine.

Nous avons mis la SCHL au défi de devenir une organisation plus performante. Pour nous aussi, membres du Conseil d'administration, nous avons placé la barre très haut. Cette année, nous avons procédé à une évaluation par les pairs afin de déterminer les compétences que les membres du Conseil doivent acquérir et améliorer dans le cadre de nos fonctions de gérance de la Société.

Je profite de l'occasion pour remercier Michael Horgan, Rennie Pieterman, Michael Gendron et Brian Johnston, qui ont quitté le Conseil cette année. Récemment, Sandra Hanington a annoncé son départ en raison de sa nomination à la présidence de la Monnaie royale canadienne. Au nom du Conseil d'administration, je les remercie de leur contribution et je leur souhaite beaucoup de succès. Le Conseil souhaite la bienvenue à ses nouveaux membres, Paul Rochon, sous-ministre des Finances, Navjeet (Bob) Dhillon et Peter Sharpe, nommés en février 2015.

Je tiens également à souligner le soutien exceptionnel que le Conseil d'administration a reçu de la part de la direction et des employés de la SCHL dans les efforts déployés pour atteindre nos objectifs cette année.

Le président du Conseil d'administration,
Robert P. Kelly

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Je suis très fier de ce que nous avons accompli en 2014, ma première année en tant que président et premier dirigeant de la SCHL.

Nous avons rapidement formulé la nouvelle mission et la nouvelle vision devant orienter notre travail en 2014 et pendant les années à venir: En gardant le cap sur notre mission, qui est d'aider les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement, nous avons pu nous concentrer sur les activités qui contribuent le plus à la réalisation de notre mandat et nous permettent de mieux servir les Canadiens. Notre vision, qui nous situe au cœur d'un système de logement de classe mondiale, exprime notre volonté de maintenir la stabilité financière et l'accès au logement, mais aussi de les améliorer.

Guidés par notre mission et notre vision, nous avons poursuivi des objectifs ambitieux pour la SCHL en 2014. Nos activités et nos réalisations de l'année sont décrites dans le présent rapport, mais je tiens à faire ressortir celles où notre approche recentrée transparait le plus.

Selon cette approche, il s'agit d'abord pour nous de rendre le financement de l'habitation accessible aux Canadiens grâce à nos produits d'assurance prêt hypothécaire, tout en réduisant au minimum les risques pour les contribuables. Afin de respecter notre mission d'aider les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement, nous avons retiré notre produit d'assurance prêt hypothécaire pour les résidences secondaires et celui qui était destiné aux travailleurs autonomes sans confirmation du revenu par un tiers. Pour avoir le capital requis en période de turbulences économiques et réduire le plus possible les risques pour les contribuables, nous avons majoré les primes d'assurance visant les prêts pour logements de propriétaires-occupants et pour immeubles locatifs comptant un à quatre logements.

Les programmes de titrisation de la SCHL représentent une source fiable de financement à long terme pour les prêteurs hypothécaires résidentiels. En même temps, nous avons un rôle à jouer pour façonner le marché. L'augmentation en 2015 des droits de cautionnement des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) et des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) est une étape importante dans la diminution des risques que peut présenter le secteur du logement pour les contribuables. Cette mesure favorisera en outre l'élaboration d'autres options de financement sur le marché privé.

En 2014, nous avons aussi pris des mesures supplémentaires pour intégrer la gestion des risques dans toutes nos activités. Nous avons adopté un modèle de gouvernance des risques (trois lignes de maîtrise) qui définit à cet égard les responsabilités à chaque niveau de l'organisation.

Au cours de l'année, j'ai eu la chance de rencontrer beaucoup de gens engagés, comme nous, à améliorer l'accès à des logements abordables et de qualité pour les Canadiens à faible revenu, les aînés, les familles autochtones et les personnes handicapées. En novembre, mes collègues des gouvernements provinciaux et territoriaux et moi nous sommes réunis en vue de renforcer nos partenariats dans le domaine du logement abordable. Tout au long de 2014, nous avons travaillé avec les provinces et les territoires pour prolonger; jusqu'en 2019, les ententes bilatérales concernant l'Investissement dans le logement abordable (IDLA). Les engagements pris par le gouvernement fédéral dans le cadre de ces ententes depuis leur début en 2011 totaliseront plus de 1,9 milliard de dollars. À l'appui des programmes de logement dans les réserves et hors des réserves, la SCHL a dépensé en 2014 un peu plus de 2 milliards de dollars en crédits parlementaires au nom du gouvernement du Canada. Grâce à ces investissements, la SCHL contribue à la mise en place de solutions de logement abordable qui répondent aux besoins des Canadiens.



Nous voulons être la voix principale de l'analyse de marché et de la recherche sur le logement au Canada et nous avons fait des progrès remarquables à cet égard en 2014. En augmentant le nombre de rapports et en créant des outils et des produits qui aident les Canadiens à prendre des décisions éclairées, nous avons répondu aux préoccupations concernant la transparence, liées aux lacunes dans l'information que nous diffusons. La publication du *Supplément d'information sur les activités d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL* s'est traduite par davantage de clarté quant à nos activités dans ce domaine, tandis que notre étude des investissements étrangers dans le marché des copropriétés, le lancement du Portail de l'information sur le marché de l'habitation et la publication des premiers résultats du cadre d'analyse et d'évaluation des prix des logements (AEPL) ont accru l'offre et la qualité des données sur le marché de l'habitation.

Je suis très reconnaissant des efforts et du dévouement de nos employés partout au pays. Ensemble, en 2014, nous avons entrepris concrètement de faire de la SCHL l'organisation très performante que nous voulons qu'elle soit et d'offrir une valeur ajoutée aux Canadiens. Cette transformation repose sur les quatre piliers du programme de changement *SCHL en mouvement* – un rôle ciblé, une culture responsable, des gens outillés pour la réussite et des processus efficaces. Le changement est souvent difficile, mais la constance et la résilience de nos employés ont permis à la SCHL de continuer à offrir le meilleur service possible à la population canadienne. Grâce à leur passion et à leur détermination, la SCHL saura toujours **Bâtir. Agir. Réussir.**

Le président et premier dirigeant,
Evan W. Siddall





RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion, qui traite de la situation financière et des résultats opérationnels, a été préparé pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et approuvé par le Conseil d'administration le 26 mars 2015. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités. Sauf indication contraire, l'information financière fournie dans le présent rapport est préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), et les montants y sont libellés en dollars canadiens.

Énoncés prospectifs

Notre rapport annuel contient des énoncés prospectifs qui se trouvent, sans toutefois s'y limiter, dans les sections « Contexte opérationnel », « Rendement par secteur d'activité », « Gestion des risques » et « Résultats attendus » du rapport. Ces énoncés prospectifs comprennent notamment les énoncés relatifs à nos perspectives quant au contexte réglementaire au sein duquel nous exerçons nos activités, aux perspectives et aux priorités pour chacune des activités, ainsi qu'au contexte en matière de risque.

De par leur nature même, les énoncés prospectifs nous obligent à formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques intrinsèques. Ces risques et incertitudes, dont bon nombre échappent à notre action, comprennent notamment les conditions économiques, financières et réglementaires à l'échelle nationale et internationale, et pourraient donner lieu à des résultats réels différant considérablement des attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs. Les verbes « croire », « s'attendre », « prévoir », « anticiper », « projeter », « planifier », « estimer », de même que l'emploi du futur ou du conditionnel ainsi que de mots et d'expressions semblables dénotent généralement des énoncés prospectifs.

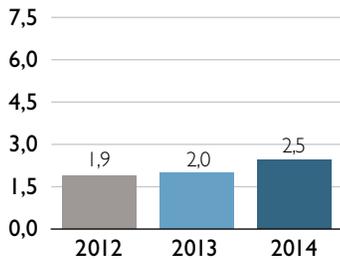
L'information prospective contenue dans le rapport annuel est présentée afin d'aider les lecteurs à comprendre notre situation financière et notre rendement. Cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins et les lecteurs ne doivent pas s'y fier outre mesure. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions actuelles de la direction et les hypothèses découlant de ces prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions pourraient s'avérer inexactes. Nous ne nous engageons pas à mettre à jour les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport annuel.

Mesures non définies par les IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les IFRS, ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres organisations. Ces mesures non définies par les IFRS servent à compléter l'information présentée dans les états financiers consolidés et dans les notes complémentaires préparées conformément aux IFRS et peuvent être utiles pour analyser le rendement et pour comprendre les mesures qu'utilise la direction et qui influencent ses prises de décisions financières et opérationnelles. Les mesures non définies par les IFRS utilisées dans le rapport annuel sont énoncées dans le glossaire des mesures non définies par les IFRS, à la fin du présent rapport de gestion.

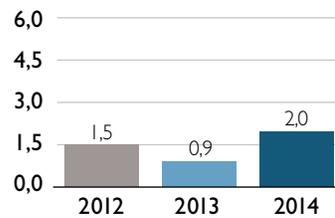
Contexte opérationnel

Produit intérieur brut réel Variation (%)



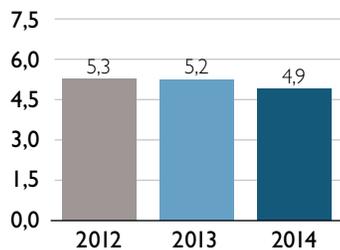
Sources : Statistique Canada, Consensus Economics

Indice des prix à la consommation Variation (%)



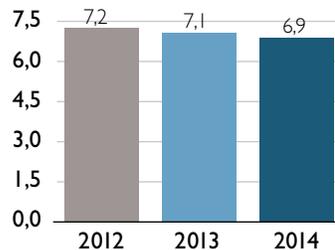
Source : Statistique Canada

Taux moyen affiché des prêts hypothécaires à cinq ans (%)



Source : Banque du Canada

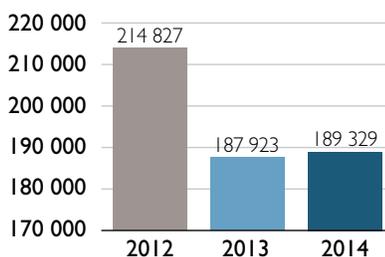
Taux de chômage (%)



Source : Statistique Canada

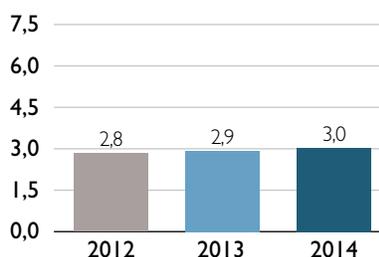
MARCHÉS DE L'HABITATION

Mises en chantier (logements)



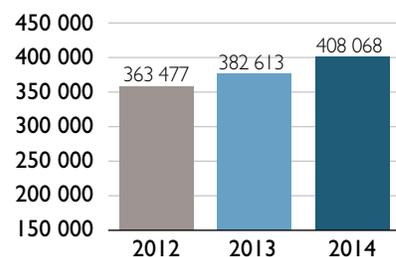
Source : SCHL

Taux d'inoccupation (%)



Source : SCHL

Prix moyen des habitations au Canada (\$)



Source : ACI

Pour en savoir plus sur les marchés de l'habitation au Canada, veuillez consulter notre site Web au www.schl.ca.

Conjoncture économique et indicateurs du logement

En 2014, la conjoncture du marché de la revente est demeurée équilibrée et essentiellement conforme aux indicateurs clés, comme l'emploi, le produit intérieur brut (PIB) et la croissance démographique. À l'échelle nationale, le prix MLS® (Multiple Listing Service®) moyen a connu, par rapport à 2013, une augmentation de 6,7 % qui s'explique en partie par une croissance plus forte des ventes MLS® dans les marchés relativement chers de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Le taux d'inoccupation des logements locatifs est resté stable, la demande de logements locatifs ayant été soutenue par le bilan migratoire et la stabilité de l'emploi à plein temps chez les 15 à 24 ans. Le total des mises en chantier d'habitations est demeuré à un niveau semblable à celui de 2013 grâce à l'emploi et à la faiblesse des taux hypothécaires. Les facteurs fondamentaux qui soutiennent le marché de l'habitation au Canada, comme la migration, l'emploi et le revenu, ont été plus vigoureux dans l'Ouest du pays.

D'après le consensus entre les prévisionnistes économiques du Canada, la conjoncture globale de l'économie canadienne en 2015 devrait demeurer stable par rapport à 2014, en dépit des différences régionales attribuables à la baisse des prix du pétrole. Selon les résultats de l'enquête menée auprès de prévisionnistes du secteur privé, au 8 février 2015 :

- La croissance du PIB au Canada devrait s'établir entre 1,9 et 2,5 % en 2015.
- Le taux de chômage global au Canada devrait diminuer et se situer entre 6,4 et 6,9 % en 2015, comparativement à 6,9 % en 2014.
- La faiblesse des taux d'intérêt continuera de soutenir le marché canadien de l'habitation en 2015.

Nous prévoyons que les mises en chantier d'habitations ralentiront graduellement pendant la période visée par les prévisions : leur nombre passera de 189 329 en 2014 à 187 400 en 2015, puis descendra à 185 100 en 2016. Les ventes MLS® en 2015 devraient demeurer près des niveaux de 2014. D'ici 2016, nous nous attendons à ce que la demande de logements existants diminue légèrement par rapport à 2014 et à 2015, tout en restant supérieure au niveau où elle se trouvait de 2009 à 2013. Nous prévoyons que le marché canadien demeurera relativement équilibré et que les prix des logements continueront de suivre les facteurs économiques et démographiques sous-jacents. Selon nos prévisions, le prix MLS® moyen au Canada augmentera de 1,5 % en 2015 et de 1,6 % en 2016 pour atteindre successivement 414 200 \$ et 420 900 \$. Le prix moyen au Canada est tiré à la hausse par les marchés plus chers, comme Vancouver et Toronto. Si nous excluons ces deux régions métropolitaines de recensement de nos prévisions, le prix MLS® moyen au Canada se situe à 332 180 \$ pour 2015 et à 339 450 \$ pour 2016. Les perspectives du secteur canadien de l'habitation, qui laissent entrevoir une stabilité générale, sont exposées à certains risques à l'échelle nationale et mondiale. La diminution des cours mondiaux du pétrole est le risque à la baisse le plus important qui soit apparu récemment. La dette des ménages est également une source de vulnérabilité qu'il faut suivre de près. Le ratio de la dette sur le revenu au Canada poursuit sa tendance à la hausse, puisqu'il est passé de 161,5 au deuxième trimestre de 2014 à 162,6 au trimestre suivant.

Changements en assurance prêt hypothécaire

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a pris plusieurs mesures pour maintenir la vigueur du système financier canadien et renforcer le cadre de financement de l'habitation. La SCHL a toujours pour objectif important de limiter les risques du gouvernement relativement au secteur de l'habitation.

Modifications à la Loi nationale sur l'habitation (LNH) et à la Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle (LPAHR) prévues à la partie 6, section 24 de la Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014

Le 19 juin 2014, le projet de loi C-31, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures (Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014)*, a reçu la sanction royale. La Loi a entraîné des modifications à la LNH et à la LPAHR qui nous touchent. Plus précisément, la Loi accorde explicitement un pouvoir de réglementation sur l'assurance garantie par l'État

qui vise également les prêts hypothécaires existants assurés en vertu de la LPAHR et de la LNH, plutôt que les nouvelles assurances seulement. En outre, la *Loi* prévoit une modification à la LPAHR, selon laquelle les prêts hypothécaires assurés avant l'entrée en vigueur de la LPAHR doivent aussi être conformes aux règlements adoptés en vertu de la LPAHR s'appliquant aux prêts hypothécaires qui pourraient servir de garanties pour des titres cautionnés aux termes de la LNH.

Droits à verser au gouvernement du Canada

Depuis le 1^{er} janvier 2014, conformément à l'article 8.2 de la LNH, des droits pour risques courus équivalant à 3,25 % des primes souscrites et à 10 points de base supplémentaires pour les nouveaux montants assurés dans le cadre de l'assurance de portefeuille sont versés au gouvernement du Canada relativement à nos activités d'assurance prêt hypothécaire. Ces droits de 3,25 % que nous payons tiennent compte de la couverture intégrale donnée par le gouvernement à l'égard de nos obligations, alors que, dans le cas des assureurs hypothécaires du secteur privé, c'est 90 % de leurs obligations qui sont couvertes par le gouvernement.

Ligne directrice B-21 du BSIF : Pratiques et procédures de souscription d'assurance hypothécaire résidentielle

Le 6 novembre 2014, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié la version définitive de sa ligne directrice B-21 *Pratiques et procédures de souscription d'assurance hypothécaire résidentielle* à l'intention des assureurs hypothécaires. La plupart des pratiques et des procédures stipulées dans cette ligne directrice ont déjà été adoptées, et nous ne nous attendons pas à ce que des changements importants doivent être apportés à nos activités.

Test du capital minimal pour les assureurs hypothécaires

Le BSIF travaille à l'élaboration d'un nouveau cadre de capital qui s'appliquera précisément aux assureurs hypothécaires et remplacera l'actuel test du capital minimal (TCM). Ce nouveau cadre ne devrait être instauré qu'en 2016 ou plus tard. Par conséquent, les assureurs hypothécaires sont tenus d'appliquer un cadre de capital provisoire, qui est une version modifiée du TCM à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales publié par le BSIF le 24 septembre 2014. Notre niveau de capital selon le TCM a diminué de 17 points de pourcentage au 1^{er} janvier 2015 selon le TCM modifié.

Examen des activités d'assurance prêt hypothécaire

En 2014, nous avons évalué nos produits d'assurance prêt hypothécaire par rapport à notre nouvel énoncé de mission, axé sur les besoins en matière de logement. Cette évaluation s'est traduite par l'élimination de certains produits, notamment l'assurance applicable aux prêts pour résidences secondaires, aux prêts consentis aux emprunteurs qui ne peuvent faire confirmer leur revenu par un tiers et au financement de la construction d'immeubles de logements en copropriété.

Le 1^{er} mai 2014, nous avons majoré d'environ 15 % les primes d'assurance prêt hypothécaire visant l'ensemble des prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité et des prêts pour immeubles locatifs comptant 1 à 4 logements. De plus, le 31 juillet 2014, nous avons aligné l'assurance des prêts hypothécaires à faible rapport prêt-valeur souscrite à l'unité sur l'assurance des prêts hypothécaires à rapport prêt-valeur élevé en établissant des limites maximales pour le prix des logements, la période d'amortissement et les rapports d'amortissement de la dette.

Les modifications à notre assurance de portefeuille (attribution annuelle révisée de 9 milliards de dollars) et l'élimination de l'option de substitution pour les nouveaux blocs de prêts assurés en portefeuille (prêts assurés après le 31 décembre 2013) font partie des autres initiatives visant à soutenir le fonctionnement efficace et la compétitivité du système de financement de l'habitation.

Changements en titrisation

Plafond annuel des nouveaux titres cautionnés

En vertu de la LNH, le ministre des Finances approuve les modalités de nos programmes de titrisation, y compris les plafonds annuels des cautionnements. Ces plafonds, qui s'élevaient respectivement à 80 milliards et à 40 milliards de dollars pour les TH LNH et les OHC en 2014, demeureront à ces niveaux en 2015. Le 1^{er} avril 2015, les droits de garantie que nous payons au gouvernement du Canada ont augmenté.

Obligations sécurisées

Au quatrième trimestre, l'Union européenne (UE) a établi que les obligations sécurisées canadiennes constituaient un actif liquide de niveau 2A aux fins de l'application du ratio de liquidité à court terme selon l'accord de Bâle III par les institutions financières établies dans l'UE.

Investissement dans le logement abordable

Dans le Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada a confirmé son engagement à poursuivre sa collaboration avec les provinces et les territoires dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions de logement en prolongeant l'Investissement dans le logement abordable (IDLA) jusqu'en mars 2019. Cet investissement fédéral de 1,25 milliard de dollars sur cinq ans est fait par l'entremise de la SCHL, selon la méthode du partage des coûts avec les provinces et les territoires. Les fonds accordés aux provinces et aux territoires aux termes de l'IDLA appuieront le recours à des apprentis et soutiendront ainsi la formation de travailleurs qualifiés. Au début de 2015, la totalité des provinces et des territoires avaient une entente en place visant à prolonger l'IDLA pour une période supplémentaire de cinq ans jusqu'en 2019.

Orientation du gouvernement

À titre de société d'État fédérale recevant des crédits parlementaires, la SCHL est visée par les compressions budgétaires du gouvernement. Un gel du budget de fonctionnement de deux ans a été établi pour les exercices 2014-2015 et 2015-2016. Bien que ce gel ne s'applique pas à nos activités non financées au moyen de crédits parlementaires, nous respectons l'esprit et l'intention du gel dans nos activités commerciales.

Nous avons pris des mesures pour assurer la viabilité à long terme de notre régime de retraite et pour en gérer les coûts. Ainsi, le 4 avril 2013, nous avons mis en place un volet à cotisations déterminées pour tous les nouveaux employés. En ce qui concerne le volet à prestations déterminées, des mesures ont été prises pour en arriver à un partage à parts égales des cotisations d'ici 2017.

Résumé des résultats financiers consolidés

Bilan consolidé résumé

Total de l'actif

Le total de l'actif s'établissait à 248,5 milliards de dollars au 31 décembre 2014, dont une tranche de 211,5 milliards (85,1 %) représentait des prêts à recevoir résultant du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA) et du Programme des OHC.

Le total de l'actif a diminué de 21,6 milliards de dollars (8,0 %) par rapport au 31 décembre 2013, principalement en raison d'une baisse de 26,0 milliards de dollars (92,8 %) des soldes des prêts à recevoir attribuable aux échéances en vertu du PAPHA. Cette baisse a été contrebalancée par l'acquisition de droits de bénéficiaire dans des TH LNH auprès d'émetteurs agréés, nets des échéances, ainsi que par des augmentations de la juste valeur et des entrées de trésorerie générées par les opérations.

Total du passif

Le total du passif se chiffrait à 230,3 milliards de dollars au 31 décembre 2014, dont une tranche de 211,5 milliards (91,8 %) représentait des emprunts contractés dans le cadre du PAPHA et du Programme des OHC.

Le total du passif a diminué de 23,9 milliards de dollars (9,4 %) par rapport au 31 décembre 2013, principalement en raison d'une baisse de 26,0 milliards de dollars (92,8 %) des emprunts aux termes du PAPHA attribuable aux remboursements, effacés en partie par une augmentation de 2,9 milliards de dollars (1,4 %) des émissions nettes d'OHC par la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH).

Total des capitaux propres du Canada

Le total des capitaux propres du Canada s'élevait à 18 182 millions de dollars au 31 décembre 2014, une hausse de 2 344 millions (14,8 %) représentant le résultat global comptabilisé en 2014.

État consolidé résumé des résultats et du résultat global

Total des produits

Le total des produits s'est élevé à 6 199 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, une hausse de 1 058 millions de dollars (20,6 %) par rapport à l'exercice précédent, qui s'explique principalement par une augmentation des gains (pertes) nets réalisés.

Les gains (pertes) nets réalisés ont augmenté de 1 408 millions de dollars (3 060,9 %) comparativement à l'exercice précédent, essentiellement en raison des gains de 1 226 millions de dollars réalisés à la suite

(En millions)	2014	2013
Total de l'actif	248 490	270 051
Total du passif	230 308	254 213
Total des capitaux propres du Canada	18 182	15 838

(En millions)	2014	2013
Total des produits	6 199	5 141
Total des charges	2 712	2 728
Impôt sur le résultat	862	584
Résultat net	2 625	1 829
Autres éléments du résultat global	(281)	165
Résultat global	2 344	1 994

du repositionnement du portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire. Ces gains réalisés découlent de la transition aux objectifs révisés de la composition de l'actif du portefeuille de placements, qui visent à maximiser le rendement ajusté en fonction du risque et à réduire au minimum la nécessité de liquider des placements.

Total des charges

Le total des charges s'est établi à 2 712 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, une baisse de 16 millions de dollars (0,6 %) par rapport à l'exercice précédent qui s'explique principalement par une diminution des dépenses des programmes de logement, effacée en partie par la hausse des charges opérationnelles et des règlements d'assurance.

Les dépenses des programmes de logement ont été inférieures de 61 millions de dollars (2,9 %) à celles de l'exercice précédent, essentiellement en raison de la diminution des dépenses relatives aux engagements à long terme à l'égard des logements sociaux existants.

Les charges opérationnelles ont été supérieures de 26 millions de dollars (7,5 %) à celles de l'exercice précédent, principalement en raison des coûts associés à la restructuration organisationnelle, des investissements accrus en information et technologie et des nouveaux droits de garantie à verser au gouvernement du Canada dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire.

Les règlements payés ont progressé de 19 millions de dollars (6,1 %) par rapport à l'exercice précédent. Ils représentent les pertes subies au cours de la période à la suite des changements à la provision pour règlements. Cette hausse s'explique par le fait que les principaux facteurs estimatifs, comme le taux de chômage, le taux de prêts en souffrance et l'inflation des prix des logements, n'ont pas montré autant d'amélioration en 2014 qu'en 2013.

Résultat net

Le résultat net a atteint 2 625 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, une hausse de 796 millions de dollars (43,5 %) par rapport à l'exercice précédent qui s'explique principalement par la cristallisation des gains découlant de la nouvelle répartition de l'actif du portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire. Les fluctuations des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement et des dépenses des programmes de logement s'annulent et n'ont aucune incidence sur le résultat net.

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global correspondent à une perte de 281 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, un recul de 446 millions de dollars (270,3 %) par rapport à l'exercice précédent.

Les gains nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente (déduction faite de l'impôt) ont augmenté de 470 millions de dollars (47 000 %) par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'amélioration du rendement des marchés. Les gains du portefeuille d'obligations ont été nettement plus élevés, compte tenu de la forte baisse des rendements en 2014 par rapport à la hausse marquée des rendements en 2013.

Cette augmentation a été compensée par le reclassement de 515 millions de dollars (547,9 %) en résultat net des pertes (gains) nettes latentes des exercices antérieurs réalisées pendant la période (déduction faite de l'impôt) par suite de la mise en place d'une nouvelle répartition de l'actif du portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire aux troisième et quatrième trimestres. Par ailleurs, les réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées ont baissé de 401 millions de dollars (154,2 %) d'une année à l'autre, essentiellement en raison de la diminution du taux d'actualisation en 2014, qui est passé de 4,8 à 4,0 %, alors qu'il avait augmenté au cours de l'exercice précédent, passant de 3,9 à 4,8 %.

Comparaison par rapport au Plan

(En millions)	2014			
	Plan	Réel	Écart \$	Écart %
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	1 945	2 010	65	3,3 %
Primes et droits acquis	1 920	1 933	13	0,7 %
Produits d'intérêts nets	127	102	(25)	(19,7 %)
Produits de placements	548	608	60	10,9 %
Autres produits	178	1 546	1 368	768,5 %
Total des produits	4 718	6 199	1 481	31,4 %
Dépenses des programmes de logement	1 945	2 010	65	3,3 %
Règlements d'assurance	413	328	(85)	(20,6 %)
Charges opérationnelles	393	374	(19)	(4,8 %)
Total des charges	2 751	2 712	(39)	(1,4 %)
Résultat avant impôt	1 967	3 487	1 520	77,3 %
Impôt sur le résultat	473	862	389	82,2 %
Résultat net	1 494	2 625	1 131	75,7 %
Total de l'actif	249 194	248 490	(704)	(0,3 %)
Total du passif	232 346	230 308	(2 038)	(0,9 %)
Total des capitaux propres du Canada	16 848	18 182	1 334	7,9 %

Total des produits

Le total des produits a dépassé de 1 481 millions de dollars (31,4 %) le Plan, principalement parce que les autres produits ont été supérieurs au Plan par une marge de 1 368 millions (768,5 %). Cet écart s'explique principalement par la hausse des gains réalisés à la suite de la nouvelle répartition de l'actif du portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire.

Total des charges

Le total des charges a été de 39 millions de dollars (1,4 %) inférieur au Plan, un total qui correspond aux attentes.

Résultat net

Le résultat net a été de 1 131 millions de dollars (75,7 %) supérieur au Plan, principalement en raison des gains réalisés non anticipés dont il est question précédemment.

Rendement par secteur d'activité

Cadre de rendement de la Société

Le cadre de rendement de la Société est organisé en fonction des besoins de nos clients et des intervenants.

Objectifs

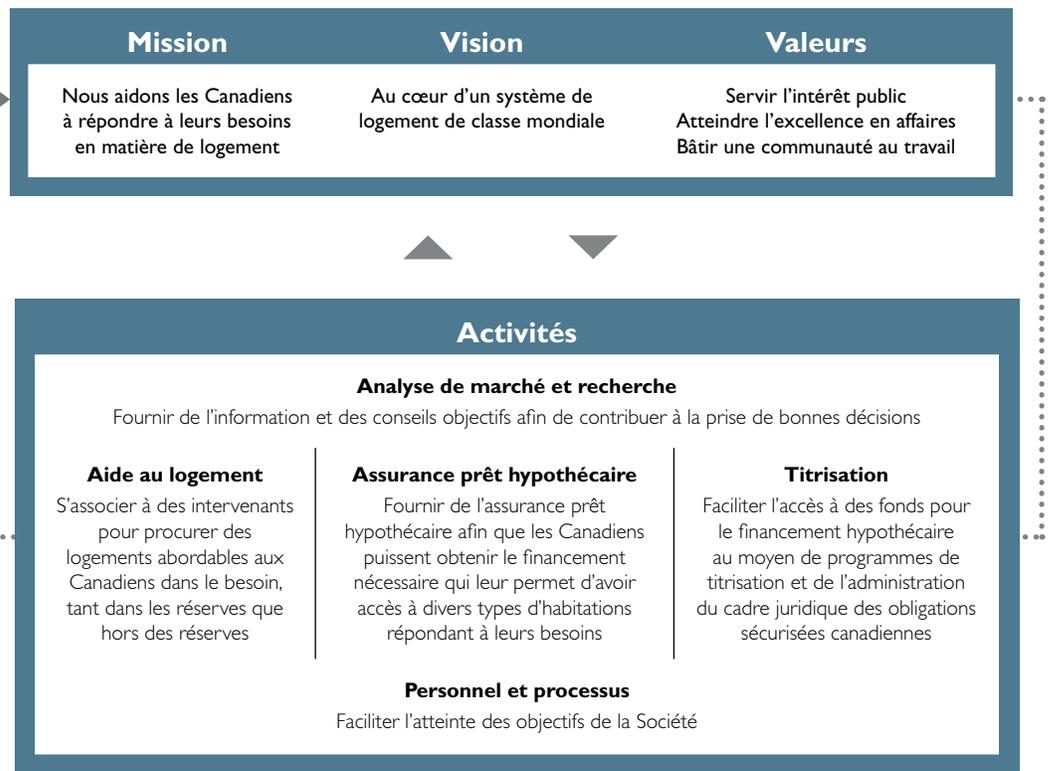
1 Soutenir un système de logement stable, compétitif et novateur

2 Favoriser l'accès à des logements abordables et de taille convenable

Résultats*

1 Le Canada dispose d'un système de logement stable, compétitif et novateur

2 Les Canadiens dans le besoin ont accès à des logements abordables et de taille convenable



* Voir la section « Résultats attendus » pour connaître les résultats immédiats et à long terme et les indicateurs de rendement qui viennent appuyer ces résultats ultimes.

À chaque priorité stratégique correspondent des indicateurs de rendement ainsi que des résultats immédiats et à long terme que la SCHL cherche à atteindre. Les indicateurs de rendement sont évalués en fonction du barème suivant :

Vert (cible atteinte ou dépassée) : ≥ 95 % du Plan

Rouge (cible non atteinte) : < 95 % du Plan

Les lecteurs sont invités à consulter le *Résumé du Plan d'entreprise 2015-2019* au www.schl.ca pour obtenir de plus amples renseignements sur les orientations et initiatives futures.

ANALYSE DE MARCHÉ ET RECHERCHE

Description des activités

Grâce aux données et à l'information sur le logement qu'elles permettent de produire, d'interpréter et de transmettre, nos activités d'analyse de marché et de recherche favorisent la prise de décisions éclairées. Nous réalisons des enquêtes, analysons des données et établissons des prévisions aux échelles locale, provinciale et nationale, et nous menons des travaux de recherche sur divers sujets afin d'assurer le bon fonctionnement du système du logement et d'accroître le choix et l'abordabilité en matière d'habitation. Ces efforts favorisent la compréhension des enjeux actuels et futurs en matière de logement au Canada et soutiennent l'élaboration de politiques dans ce domaine.

Points saillants financiers

- Les dépenses de recherche ont diminué en 2014, en raison surtout de l'examen des dépenses du gouvernement fédéral réalisé dans le cadre du Plan d'action économique de 2012.

Points saillants non financiers

- Lancement du Portail de l'information sur le marché de l'habitation.
- Publication du cadre d'analyse et d'évaluation des prix des logements (AEPL).
- Publication du premier *Rapport sur les copropriétaires, Toronto et Vancouver*.
- Publication de statistiques sur les activités des investisseurs étrangers dans 11 des plus grands marchés des copropriétés au Canada.
- Fin d'un projet avant-gardiste de la SCHL – l'Initiative de démonstration de maisons durables EQUilibrium^{MC}.
- Établissement de prévisions sur les mises en chantier exactes à 2,4 % près des résultats réels.
- Téléchargement ou distribution de 662 608 publications d'analyse de marché.
- Téléchargement ou distribution de 1 849 453 produits d'information sur la recherche en habitation.

Analyse du rendement

Les Canadiens se fient à nous – l'autorité en matière d'habitation au Canada – pour obtenir des prévisions exactes et impartiales et des analyses approfondies, et ce, par différents moyens :

- 19 conférences sur les perspectives du marché de l'habitation offertes au Canada;
- *Perspectives du marché de l'habitation* et autres publications;
- *L'Observateur du logement au Canada*, qui analyse une grande variété de sujets liés à l'habitation, y compris l'abordabilité et les besoins en matière de logement.

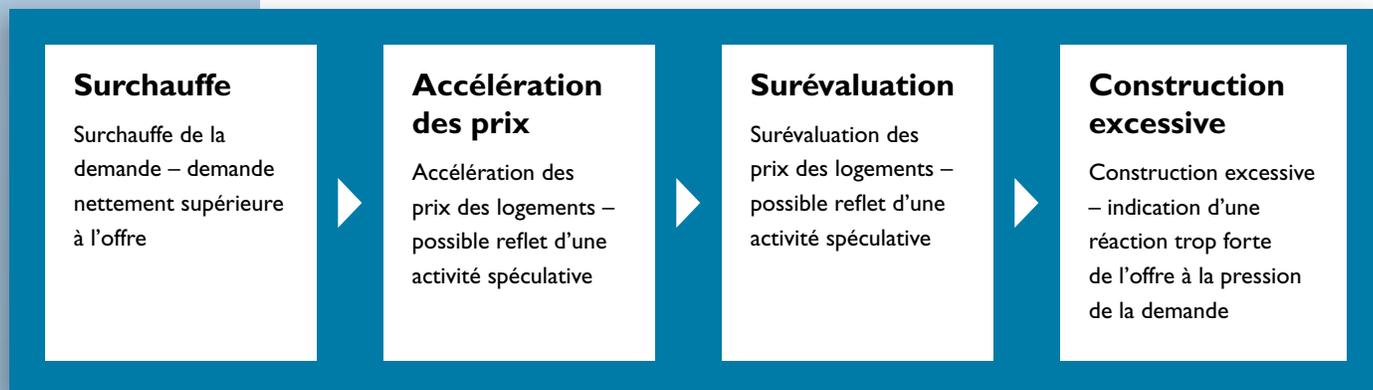
En 2014, nous avons lancé le cadre d'analyse et d'évaluation des prix des logements (AEPL). L'AEPL permet d'évaluer la conjoncture du

Indicateurs de rendement (%)	2014	
	Plan	Réel
Pourcentage des destinataires des feuillets « Le Point en recherche » nouvellement parus qui les ont trouvés utiles	70	71*
Pourcentage des destinataires des feuillets documentaires « Votre maison » nouvellement parus qui les ont trouvés utiles	80	95*
Pourcentage des abonnés aux publications d'analyse de marché qui les ont trouvées utiles	93	94*
Pourcentage des participants aux conférences sur les perspectives du marché de l'habitation qui les ont trouvées utiles	95	99,8*
Exactitude des prévisions relatives au nombre de mises en chantier	À 10 % ou moins des résultats réels	(2,4)*

* Résultat présenté sur fond vert pour indiquer que la cible a été atteinte ou dépassée (≥ 95 % du Plan).

marché de l'habitation en tenant compte des facteurs économiques, financiers et démographiques sous-jacents. L'utilisation de multiples indicateurs permet d'obtenir un portrait solide de la situation globale du marché de l'habitation.

Le diagramme suivant décrit les quatre principaux facteurs de risque pris en compte dans le cadre d'AEPL :



En 2014, nous avons également lancé le Portail de l'information sur le marché de l'habitation. Cet outil Web dynamique comporte une fonction de recherche ultra-avancée qui permet aux utilisateurs de trouver rapidement de très nombreuses données sur le marché de l'habitation et de les personnaliser. (www.schl.ca/portailimh)

Nos activités de recherche en 2014 ont approfondi notre compréhension des besoins des Canadiens en matière de logement, et ce, par différents moyens :

- Mise à jour des estimations des besoins impérieux en matière de logement, y compris des informations sur les trois normes d'occupation des logements, soit la qualité, l'abordabilité et la taille.
- Collaboration continue avec les organismes de logement territoriaux, pour promouvoir la création de logements éconergétiques et adaptés à la culture des habitants du Nord.
- Visite virtuelle de la maison de démonstration Bâti-Flex^{MC} de la SCHL, située au Centre canadien des technologies résidentielles, pour faire connaître les stratégies visant à accroître l'accessibilité, la visibilité et l'adaptabilité des logements au Canada et à répondre ainsi aux besoins changeants de leurs occupants au fil des années. (www.schl.ca/flex)
- Feuilles « Le Point en recherche » sur divers sujets, dont le logement pour les personnes atteintes de démence, l'amélioration de la performance énergétique des immeubles collectifs résidentiels, ainsi que la conception et la construction de la Maison durable construite pour le Nord à Inuvik (Territoires du Nord-Ouest).

Pour répondre au besoin d'information sur les copropriétés achetées par des investisseurs étrangers, nous avons demandé aux gestionnaires immobiliers qui participent à notre enquête sur les logements locatifs de nous fournir le nombre d'appartements en copropriété qui appartiennent à des résidents permanents de pays étrangers. Ces données ont été recueillies dans 11 régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada et publiées dans le cadre de notre enquête de l'automne sur les logements locatifs. Le pourcentage d'investisseurs étrangers allait de 0,1 %, dans les RMR d'Edmonton, de Regina et de Winnipeg, à 2,4 %, à Toronto (il était de 2,3 % à Vancouver). Des taux plus élevés, pouvant atteindre jusqu'à 6,9 %, ont été enregistrés dans les noyaux urbains.

L'Initiative de démonstration de maisons durables EQuilibrium^{MC}, projet avant-gardiste de la SCHL ayant pris fin en 2014, a permis la conception, la construction et la démonstration de 11 habitations ultraéconergétiques au Canada. Les leçons tirées et les connaissances acquises grâce à cette initiative ont été communiquées aux membres du secteur de l'habitation afin d'accroître la notoriété et l'utilisation des pratiques et technologies associées au logement durable.

Rendement financier

Analyse financière

Les coûts liés aux activités d'analyse de marché et de recherche sont recouverts auprès du secteur de l'Aide au logement, au moyen des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement et aux programmes d'octroi de prêt, et auprès du secteur de l'Assurance prêt hypothécaire.

(En millions)	2014	2013
Recouvrement des coûts auprès de l'Aide au logement		
Crédits parlementaires :		
Programmes de logement	46	46
Programmes d'octroi de prêts	4	3
Recouvrement des coûts auprès de l'Assurance prêt hypothécaire	17	16
Total des produits	67	65
Analyse de marché	45	39
Recherche	22	26
Total des charges	67	65
Résultat net	-	-

Perspectives

Les intervenants du secteur de l'habitation nous ont demandé des renseignements plus complets et diversifiés sur le marché et le système de financement de l'habitation. En 2015, nous allons :

- Réorienter nos activités de recherche sur les secteurs dans lesquels nous sommes les mieux placés pour contribuer au bon fonctionnement du système canadien du logement et favoriser le choix et l'abordabilité en matière d'habitation.
- Accroître l'étendue et l'utilité des données et des analyses sur le logement que la Société met à la disposition du public, en commençant par les marchés de l'habitation et le financement de l'habitation.
- Faciliter la publication rapide de nos données, analyses et renseignements sur le logement et réexaminer les publics cibles prioritaires afin de mieux orienter les activités de diffusion d'information sur les publics cibles.

La SCHL continuera également de fournir au gouvernement des conseils de première qualité en matière de politiques.

AIDE AU LOGEMENT

Description des activités

Grâce à nos activités d'aide au logement, nous offrons un soutien financier pour les logements sociaux existants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves, et du financement pour les logements abordables issus de partenariats avec les provinces et les territoires. Nous appuyons la production de logements abordables au moyen des programmes de financement initial et de financement pour la préparation de projets, d'assouplissements à l'assurance prêt hypothécaire, ainsi que des renseignements et des conseils que nous fournissons. Nous offrons une aide à la construction, à la rénovation et à la remise en état de logements dans les réserves et nous soutenons le développement du potentiel des Autochtones.

Programmes d'octroi de prêts

Nous octroyons des prêts aux organismes de parrainage de logements sociaux, aux Premières Nations, aux provinces, aux territoires et aux municipalités, ainsi qu'au secteur du logement non subventionné. Nous pouvons accorder des prêts à des taux d'intérêt inférieurs à ceux du marché, car nous avons accès au Programme d'emprunt des sociétés d'État. Toutes nos activités d'octroi de prêts sont exercées selon le seuil d'équilibre à long terme, ce qui permet de réduire les coûts de fonctionnement des ensembles et, par conséquent, les subventions directes pour le logement social.

Programmes de logement

Nous recevons des crédits parlementaires pour l'application de nos programmes de logement, dont les activités sont exercées selon le seuil d'équilibre puisque, chaque année, le total des crédits parlementaires est égal aux dépenses. La majeure partie du financement versé au titre des programmes de logement a servi à soutenir des ménages à faible revenu habitant des logements sociaux à l'intérieur ou à l'extérieur des réserves. Des fonds sont également consacrés aux programmes de logement dans les réserves et à d'autres services liés au logement.

Des fonds servent aussi à financer de nouveaux engagements en matière de logement abordable, notamment l'investissement dans le logement abordable (IDLA), qui a été renouvelé, et l'investissement dans le logement au Nunavut. Des ententes ont été conclues avec 12 provinces et territoires de manière à ce que soit prolongé le financement versé dans le cadre de l'IDLA pour la période de 2014 à 2019. En vertu de cette initiative fédérale-provinciale-territoriale, qui a débuté en 2011, le gouvernement fédéral versera plus de 1,9 milliard de dollars sur huit ans pour réduire le nombre de Canadiens ayant des besoins en matière de logement. En outre, le montant de 70 millions restant des 100 millions de dollars supplémentaires annoncés dans le Plan d'action économique pour le logement abordable au Nunavut est utilisé dans le cadre de la prolongation de l'IDLA. Le nombre de ménages ayant bénéficié de ce financement depuis avril 2011 s'élève à 217 772.

La SCHL gère également les actifs transférés du Fonds fédéral de stabilisation des coopératives d'habitation (le Fonds) depuis la résiliation de l'acte de fiducie du Fonds en avril 2010. Le Fonds a été constitué dans le cadre du Programme fédéral des coopératives d'habitation pour venir en aide aux coopératives d'habitation qui ont fait l'objet d'un engagement au titre de ce programme et qui éprouvent des difficultés financières. Les actifs transférés du Fonds de stabilisation peuvent servir à soutenir les coopératives en difficulté qui ont un prêt hypothécaire indexé (PHI). Les créances hypothécaires transférées administrées ont diminué pendant l'exercice, passant de 45,8 à 45,0 millions de dollars à la clôture. Les autres actifs du Fonds de stabilisation transférés à la SCHL, et pouvant servir à aider les coopératives aux prises avec des difficultés financières qui bénéficient d'un PHI, s'élevaient à 16,4 millions de dollars à la clôture de l'exercice, dont 3,0 millions en fonds affectés destinés à des engagements de prêts approuvés, mais qui n'ont pas encore été versés.

Points saillants financiers

- Affectation de 2 010 millions de dollars au soutien des programmes de logement, dont 1 655 millions ont servi à financer les engagements à long terme à l'égard de logements sociaux existants et 302 millions ont été appliqués aux nouveaux engagements en matière de logement abordable.
- Baisse de 39 millions de dollars du résultat net des programmes de logement par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une diminution des produits d'intérêts nets.

Points saillants non financiers

- Signature, avec les provinces et les territoires, de 12 ententes concernant l'investissement dans le logement abordable (IDLA) pour la période de 2014 à 2019; l'entente restante a été mise en place au début de 2015.
- Aide accordée à 570 950 ménages habitant des logements sociaux dans les réserves ou hors des réserves.
- Engagements visant la création de 496 logements dans le cadre du Programme de logement sans but lucratif dans les réserves.

Analyse du rendement

Nous avons atteint les cibles de nos mesures de rendement en 2014. En ce qui a trait au logement abordable, nos dépenses ont été supérieures au Plan en 2014 en raison de la prolongation de l'IDLA pour la période de 2014 à 2019. Notre Centre du logement abordable a facilité la création de 3 154 logements abordables qui ne nécessitent pas d'aide continue de la part du gouvernement fédéral. Le Centre appuie les premières étapes des projets en fournissant des renseignements et des conseils, ainsi que du financement pour les coûts initiaux. Plus de 69 300 logements ont ainsi été produits depuis la création du Centre.

Grâce au Programme de logement sans but lucratif dans les réserves, nous soutenons la construction, l'achat et la remise en état de logements locatifs dans les réserves, où nous avons en 2014 engagé des fonds pour la création de 496 logements locatifs et continué de subventionner 27 750 logements sociaux existants.

En 2014, nous avons poursuivi notre collaboration avec les Premières Nations en vue d'améliorer leur gestion du parc de logements sociaux subventionnés par la SCHL dans les réserves. Les principaux décideurs, notamment les chefs et les conseils, ont reçu des évaluations détaillées du rendement des logements sociaux, accompagnées de commentaires et des attentes à cet égard. Nos programmes de formation et de développement du potentiel contribuent à faire une différence dans les domaines où des améliorations sont requises. À l'appui de la Stratégie nationale de lutte contre les moisissures au sein des collectivités des Premières Nations, nous avons tenu 47 séances de formation portant sur la moisissure et avons distribué 10 631 publications sur le sujet en 2014.

Indicateurs de rendement	2014	
	Plan	Réel
Dépenses des programmes de logement, à l'exclusion des charges opérationnelles (M\$)	1 833	1 890*
Dépenses liées au logement abordable (M\$)	51,1	256,8*
Nombre estimatif de ménages aidés par les engagements à long terme en matière de logement social	568 600	570 950*
Nombre de logements abordables dont la production a été facilitée par le Centre du logement abordable de la SCHL	3 060	3 154*
Prêt direct (M\$)	707,7	768,5*
Nouveaux logements faisant l'objet d'un engagement dans le cadre du Programme de logement sans but lucratif dans les réserves (nombre de logements)	438	496*
Dépenses au titre des programmes d'aide à la rénovation (valeur des prêts dont il est fait remise aux emprunteurs) (M\$)	12,4	13,2*
Pourcentage des programmes et services de logement administrés ou fournis par l'intermédiaire des Premières Nations ou d'organismes autochtones	85	84*

* Résultat présenté sur fond vert pour indiquer que la cible a été atteinte ou dépassée (≥ 95 % du Plan).

Rendement financier

<i>(En millions)</i>	2014	2013
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	2 010	2 071
Produits d'intérêts nets	19	66
Autres produits	66	69
Total des produits	2 095	2 206
Dépenses des programmes de logement	2 010	2 071
Charges opérationnelles	21	22
Total des charges	2 031	2 093
Résultat avant impôt	64	113
Impôt sur le résultat	12	22
Résultat net	52	91

Analyse financière

Total des produits

Le total des produits a été inférieur de 111 millions de dollars (5,0 %) à celui de 2013. Cette baisse découle principalement de la diminution des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement et des produits d'intérêts nets.

Les crédits affectés aux programmes de logement pendant l'exercice clos le 31 décembre 2014 se sont élevés à 2 010 millions de dollars, une diminution de 61 millions (2,9 %) par rapport à 2013. Cette diminution est le résultat de la réduction des dépenses couvertes par des engagements à long terme visant les logements sociaux existants (73 millions) et de baisses

attribuables à la révision du calendrier des dépenses dans le cadre de l'investissement dans le logement abordable (76 millions), lesquelles ont été partiellement contrebalancées par une augmentation de 85 millions de dollars au titre du logement abordable au Nunavut.

Les produits d'intérêts nets ont diminué de 47 millions de dollars (71,2 %) par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison du recouvrement de pertes d'intérêts de 12 millions de dollars en 2014, comparativement à 53 millions en 2013. Il s'agit de pertes subies par la SCHL par suite d'un remboursement anticipé ou d'une révision des taux. Le remboursement est comptabilisé dans les produits d'intérêts et recouvré auprès du gouvernement au moyen des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement (voir la note 9 complémentaire aux états financiers consolidés).

Total des charges

Le total des charges a baissé de 62 millions de dollars (3,0 %), ce qui s'explique essentiellement par la diminution de 61 millions de dollars (2,9 %) des dépenses des programmes de logement, tel qu'il est indiqué à la section « Total des produits ».

Résultat net

Le résultat net a reculé de 39 millions de dollars (42,9 %) par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution des produits d'intérêts nets.

Gestion du capital

La suffisance du capital constitue, pour notre portefeuille de prêts, un risque associé à une baisse de nos activités nuisant à notre capacité de toujours appliquer nos programmes selon le seuil d'équilibre.

Voir la note 18 complémentaire aux états financiers consolidés, « Gestion du capital », pour obtenir des informations complètes sur la gestion du capital.

Ressources financières

Les placements sont faits dans des instruments à revenu fixe de haute qualité en tenant compte de notre appétit pour le risque et de nos activités. La juste valeur des placements sous gestion s'établissait à 2,3 milliards de dollars au 31 décembre 2014 (1,8 milliard en 2013). Nous conservons des liquidités équivalant à au moins une semaine des besoins de trésorerie prévus pour les programmes d'octroi de prêts.

Le tableau suivant présente la structure des échéances des instruments financiers des programmes d'octroi de prêts.

<i>(Valeur comptable, en millions)</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020 et par la suite	Total
ACTIFS							
Trésorerie et équivalents de trésorerie	978	-	-	-	-	-	978
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	126	-	-	-	-	-	126
Prêts	1 455	1 400	1 271	1 207	1 254	3 348	9 935
Placements en valeurs mobilières	551	234	121	120	140	28	1 194
Intérêts courus à recevoir	211	-	-	-	-	-	211
Instruments dérivés	8	16	12	22	13	34	105
	3 329	1 650	1 404	1 349	1 407	3 410	12 549
PASSIFS							
Emprunts	1 909	1 948	1 601	1 539	1 416	3 811	12 224
Intérêts courus à payer	123	-	-	-	-	-	123
Instruments dérivés	5	8	3	3	9	3	31
	2 037	1 956	1 604	1 542	1 425	3 814	12 378

Présentation de l'information sur l'utilisation des crédits

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre les crédits autorisés par le Parlement et accordés à la Société pendant l'exercice du gouvernement (clos le 31 mars) et le montant total comptabilisé par la SCHL pendant son exercice, qui correspond à l'année civile.

Pour l'exercice clos le 31 décembre <i>(En millions)</i>	2014	2013
MONTANTS AUTORISÉS EN 2013-2014 (2012-2013)		
Budget principal des dépenses	2 131	2 140
Moins la tranche comptabilisée pendant l'année civile 2013 (2012)	(1 498)	(1 514)
Moins les crédits inutilisés pour 2013-2014 (2012-2013)	(46)	(53)
Tranche de 2013-2014 (2012-2013) comptabilisée en 2014 (2013)	587	573
MONTANTS AUTORISÉS EN 2014-2015 (2013-2014)		
Budget principal des dépenses	2 097	2 131
Moins la tranche comptabilisée pendant l'année civile 2015 (2014)	(639)	(579)
Crédits inutilisés prévus pour 2014-2015 (réellement inutilisés en 2013-2014)	(35)	(54)
Tranche de 2014-2015 (2013-2014) comptabilisée en 2014 (2013)	1 423	1 498
Total des crédits comptabilisés – Douze mois clos le 31 décembre	2 010	2 071

Perspectives

- Les crédits et les dépenses des programmes de logement devraient demeurer relativement stables au cours des quatre prochains exercices, à environ 2 milliards de dollars par exercice. Selon les projections, ils seront passés à 1,9 milliard de dollars au 31 décembre 2019 étant donné l'arrivée à échéance du financement consenti aux termes de l'IDLA (31 mars 2019).
- Les projections relatives aux programmes de logement comprennent ce qui suit :
 - des économies de 204,6 millions de dollars prises en compte dans la mise à jour annuelle des niveaux de référence de 2014-2015; de ce montant, des économies de 102,2 millions de dollars ont été déterminées à la suite de l'examen stratégique de 2009 du gouvernement, et des économies de 102,4 millions ont été ciblées lors de l'examen des dépenses effectué dans le cadre du budget de 2012;
 - un montant de 253,1 millions de dollars par exercice pour le renouvellement de l'IDLA jusqu'en 2018-2019.
- Selon les projections, le montant des prêts diminuera de 948 millions en 2015, puisque les remboursements de prêts dépasseront les nouveaux engagements. La diminution se poursuivra au cours des exercices ultérieurs, au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des programmes.

ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Description des activités

Nous offrons de l'assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité (P.-O., à l'unité), de l'assurance de portefeuille et de l'assurance pour immeubles collectifs résidentiels partout au Canada, y compris dans des régions ou des marchés auxquels les assureurs du secteur privé s'intéressent moins, voire pas du tout. Nous exécutons nos programmes d'assurance dans un contexte commercial. Les produits tirés des primes, des droits et des placements servent à couvrir l'ensemble des charges, y compris les pertes sur règlements, et l'on s'attend à ce que nous générions un rendement raisonnable au profit du gouvernement du Canada, tout en tenant dûment compte des risques de pertes.

Nos produits

- **Assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité** – Assurance protégeant le prêteur contre un défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt garanti par une propriété résidentielle comptant un à quatre logements. Le coût de cette assurance, qui est contractée à l'initiation du prêt, est payé par le prêteur à la SCHL mais habituellement repassé à l'emprunteur. L'assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants s'applique aux deux types de prêts suivants :
 - **Prêts à rapport prêt-valeur élevé** – L'emprunteur verse une mise de fonds de moins de 20 % à l'initiation. Le propriétaire doit habiter au moins un des logements. En vertu de la loi, les prêteurs assujettis à la réglementation fédérale et la plupart des prêteurs assujettis à une réglementation provinciale doivent faire assurer ces prêts hypothécaires.
 - **Prêts à faible rapport prêt-valeur** – L'emprunteur verse une mise de fonds de 20 % ou plus à l'initiation. La loi n'oblige pas les prêteurs à assurer ce type de prêts, mais ces derniers peuvent faire de l'assurance prêt hypothécaire une condition d'approbation du prêt. Il n'est pas nécessaire que le propriétaire habite un des logements (par exemple, dans le cas de logements locatifs).
- **Assurance de portefeuille** – Assurance qui protège contre un défaut des emprunteurs et qui vise des blocs de prêts à faible rapport prêt-valeur en cours de remboursement, garantis par des propriétés comptant un à quatre logements. Contrairement à l'assurance pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité, les primes ne sont pas payées par l'emprunteur.
- **Assurance pour immeubles collectifs résidentiels** – Assurance fournie sur le marché exclusivement par la SCHL et qui protège le prêteur contre un défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt hypothécaire consenti pour la construction, l'achat ou le refinancement d'un immeuble collectif résidentiel comptant cinq logements ou plus. Il peut s'agir d'immeubles locatifs, de centres d'hébergement et de résidences pour personnes âgées, d'ensembles de logements abordables ou de logements pour étudiants.

Points saillants financiers

- Résultat net de 2 374 millions de dollars en 2014, en hausse de 57,5 % par rapport à 2013.
- Total de l'actif de 23 765 millions de dollars.
- Total des capitaux propres du Canada de 16 418 millions de dollars, ce qui correspond à 343 % du capital minimal requis.
- Valeur totale des contrats d'assurance en vigueur de 543 milliards de dollars, en baisse de 14 milliards par rapport à 2013.
- Plafond du volume annuel d'assurance de portefeuille de 9 milliards de dollars.

Points saillants non financiers

- À la suite d'un examen des produits réalisé dans l'optique de concentrer notre action sur les besoins en matière de logement, il a été décidé de retirer l'assurance visant :
 - les résidences secondaires;
 - les emprunteurs sans confirmation indépendante du revenu;
 - la construction de logements en copropriété.
- Qualité du portefeuille :

	2014	2013
La qualité de l'ensemble des contrats d'assurance en vigueur est élevée puisque le pointage de crédit moyen des emprunteurs est de :		
P.-O., à l'unité	731	728
Portefeuille	760	757
Avoir propre foncier moyen des emprunteurs visés par l'assurance à l'unité des prêts hypothécaires pour P.-O. et l'assurance de portefeuille (%)	46	45

Analyse du rendement

Indicateurs de rendement ¹	2014	
	Plan	Réel
Volume de prêts assurés (nombre de logements)	353 975	308 820*
P.-O., à l'unité	198 541	175 169
Portefeuille	58 013	38 136
Immeubles collectifs résidentiels	97 421	95 515
Volume de prêts assurés (M\$)	62 864	55 597*
P.-O., à l'unité	45 887	41 714
Portefeuille	9 000 ²	7 954
Immeubles collectifs résidentiels	5 977	5 929
Ratio des charges opérationnelles (%)	15,7	14,8[†]

¹ L'indicateur de rendement correspondant au pourcentage du total des immeubles collectifs et des logements pour P.-O., à l'unité à l'égard desquels un prêt hypothécaire a été assuré et qui se trouvent dans un marché moins bien servi ou qui appuient des priorités particulières du gouvernement, voire les deux, a été retiré pour 2014 à la suite d'une révision.

² Le montant de 11 milliards de dollars selon le Plan a été réduit à 9 milliards après l'approbation du Plan d'entreprise 2014-2018.

* Résultat présenté sur fond rouge pour indiquer que la cible n'a pas été atteinte (< 95 % du Plan).

[†] Résultat présenté sur fond vert pour indiquer que la cible a été atteinte ou dépassée (≥ 95 % du Plan).

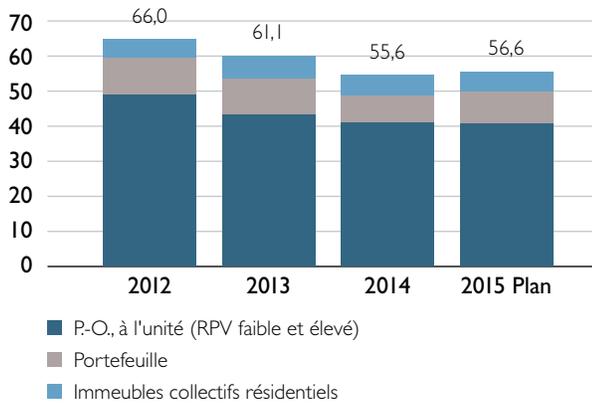
Le volume de nouveaux prêts souscrits est largement tributaire de la conjoncture économique, des marchés de l'habitation et de l'orientation donnée par le gouvernement. Ainsi, en 2014, le volume de prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité (nombre de logements et montant en argent) a été inférieur aux attentes en raison des pressions de la concurrence et de la dynamique des marchés. Quant au volume de prêts assurés en portefeuille, il se situait en deçà du Plan à la clôture de l'exercice étant donné la révision de l'attribution annuelle offerte aux prêteurs qui a été apportée après la finalisation des cibles de 2014.

Dans notre volonté de demeurer un organisme solide et résilient, nous avons rehaussé de 20 points de pourcentage notre cible de capital immobilisé. Une majoration de primes (d'environ 15 % en moyenne) a été introduite au premier semestre de 2014 pour l'assurance à l'unité des prêts pour propriétaires-occupants et l'assurance de portefeuille. De plus, d'autres améliorations ont été apportées à nos méthodes de modélisation du capital et à notre cadre de simulation de crise.

La bonification de notre Cadre de travail pour l'assurance de la qualité destiné aux prêteurs et la consolidation de l'examen des dossiers et de l'examen de conformité des prêteurs permettront de rationaliser nos activités et d'aider les prêteurs à accroître la qualité de leurs portefeuilles et leurs capacités d'analyse. Nous continuerons d'explorer la possibilité de procéder à un examen de nos activités d'administration de l'assurance dans le but de réaliser des gains d'efficacité et des économies à moyen et à long terme.

L'ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE EN BREF

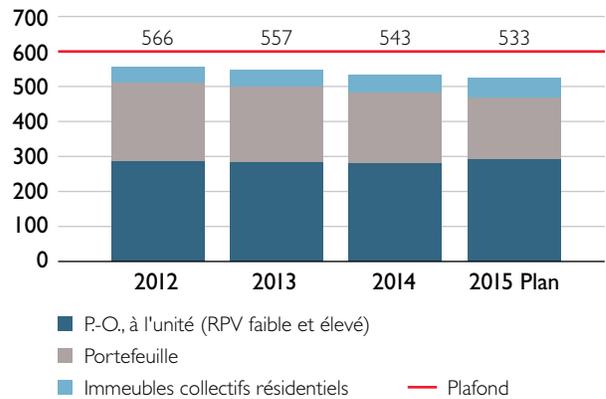
Volumes de prêts assurés (G\$)



La SCHL, une présence qui inspire confiance sur les marchés canadiens du financement de l'habitation.

Les prêts assurés ont totalisé 55,6 milliards de dollars en 2014.

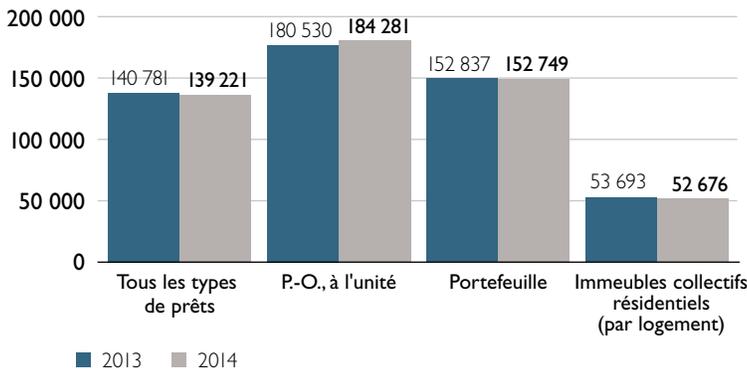
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)



Nous offrons de l'assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité, de l'assurance de portefeuille et de l'assurance pour immeubles collectifs résidentiels partout au Canada, y compris dans des régions ou des marchés auxquels les assureurs du secteur privé s'intéressent moins, voire pas du tout.

Les contrats d'assurance en vigueur ont totalisé 543 milliards de dollars en 2014 (sous le plafond de 600 milliards prescrit par la loi).

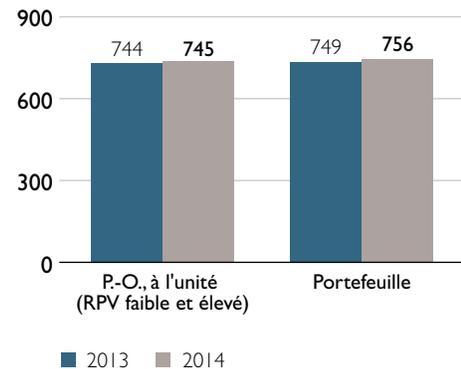
Soldes moyens des prêts (\$)



Portefeuille de prêts hypothécaires assurés de grande qualité :

- Rapport prêt-valeur moyen de 54 %
- Taux global de prêts en souffrance de 0,35 %
- Pointages de crédit moyens à l'initiation de 731 pour les prêts pour propriétaires-occupants souscrits à l'unité et de 760 pour les prêts assurés en portefeuille
- Solde moyen de 139 221 \$

Pointages de crédit moyens à l'initiation



Nouveaux prêts hypothécaires assurés en 2014 :

- Montant initial moyen des prêts assurés de 180 032 \$
- Pointages de crédit moyens à l'initiation de 745 pour les prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité et de 756 pour les prêts assurés en portefeuille

Rendement financier

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	2014	2013
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	543	557
P.-O., à l'unité	284	288
Portefeuille	206	219
Immeubles collectifs résidentiels	53	50
Volumes de prêts assurés	55 597	61 053
P.-O., à l'unité	41 714	44 246
Portefeuille	7 954	10 406
Immeubles collectifs résidentiels	5 929	6 401
Primes et droits perçus	1 315	1 308
P.-O., à l'unité	1 058	1 044
Portefeuille	34	26
Immeubles collectifs résidentiels	223	238
Règlements payés	419	436
P.-O., à l'unité	368	401
Portefeuille	28	31
Immeubles collectifs résidentiels	23	4

Paramètres financiers

Contrats d'assurance en vigueur

Les activités d'assurance prêt hypothécaire sont exposées au risque de tarification, qui découle de la souscription des contrats d'assurance prêt hypothécaire. Ces contrats nous transfèrent le risque en protégeant les établissements prêteurs contre les pertes de crédit imputables au défaut des emprunteurs. Aux termes d'un contrat d'assurance prêt hypothécaire, l'établissement prêteur est assuré contre le risque de perte découlant du défaut de l'emprunteur pendant une période de temps prédéterminée, conformément aux dispositions du contrat d'assurance prêt hypothécaire auquel il est assujéti. Le montant assuré correspond au solde en capital du prêt, auquel s'ajoutent les intérêts. Le total des contrats d'assurance en vigueur représente le risque associé aux activités d'assurance prêt hypothécaire.

Au 31 décembre 2014, les contrats d'assurance en vigueur s'établissaient à 543 milliards de dollars, en baisse de 14 milliards (2,5 %) par

rapport à l'exercice précédent. Les nouveaux prêts assurés totalisaient 55,6 milliards de dollars, tandis que l'amortissement et le remboursement estimatifs des prêts se chiffraient à 69,1 milliards. Nous nous attendons à ce que les remboursements des prêts hypothécaires se poursuivent au rythme d'environ 67 à 77 milliards de dollars par année. Ces remboursements compensent les hausses futures de notre encours d'assurance résultant de la souscription de nouveaux contrats d'assurance.

En vertu de l'article 11 de la LNH, le montant total des contrats d'assurance en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards en 2013).

Volumes de prêts assurés

Notre volume de prêts assurés est tributaire de l'économie, des marchés de l'habitation, des pressions de la concurrence et du contexte réglementaire. Le repli total de 5 456 millions de dollars (8,9 %) s'explique essentiellement par une diminution de 2 532 millions (5,7 %) du volume de prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité, attribuable à la baisse de notre part de marché, et par une contraction de 2 452 millions (23,6 %) du volume de prêts assurés en portefeuille causée par l'abaissement du plafond annuel d'assurance de portefeuille, qui est passé de 11 milliards de dollars à 9 milliards en 2014.

Primes et droits perçus

Le total des primes et droits perçus a atteint 1 315 millions de dollars en 2014, soit une progression de 7 millions (0,5 %) par rapport à l'exercice précédent, attribuable principalement à la majoration des primes de l'assurance des prêts pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014. L'effet de cette majoration des primes a été partiellement contrebalancé par la contraction du volume de prêts assurés.

Règlements payés et prêts en souffrance

Les règlements payés se sont chiffrés à 419 millions de dollars en 2014, une baisse de 17 millions (3,9 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette baisse découle de la diminution des règlements payés relativement à des prêts hypothécaires pour propriétaires-occupants assurés à l'unité faisant suite à l'amélioration de la conjoncture économique et à la reprise des marchés de la revente dans la plupart des régions. La diminution des règlements payés à l'égard de prêts hypothécaires pour propriétaires-occupants assurés à l'unité a été partiellement compensée par une augmentation des règlements visant des immeubles collectifs résidentiels attribuable au paiement de plusieurs règlements importants en 2014.

Le taux de prêts en souffrance correspond au rapport (exprimé en pourcentage) de tous les prêts dont les paiements sont en retard depuis plus de 90 jours au nombre de prêts assurés en cours de remboursement.

	2014		2013	
	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance
P.-O., à l'unité	7 586	0,52 %	7 749	0,51 %
Portefeuille	1 988	0,15 %	2 151	0,15 %
Immeubles collectifs résidentiels	137	0,62 %	133	0,64 %
Total	9 711	0,35 %	10 033	0,34 %

Le taux de prêts en souffrance de la SCHL s'établissait à 0,35 % au 31 décembre 2014, une hausse de 0,01 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent due à une légère augmentation du taux de prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité en souffrance.

Au 31 décembre 2014, 9 711 prêts étaient en souffrance, ce qui représente une baisse de 322 (3,2 %) comparativement à l'exercice précédent. Cette baisse, qui est attribuable à une réduction du nombre de prêts assurés en cours de remboursement, a plus que contrebalancé la légère augmentation du taux de prêts en souffrance.

Analyse financière

Total des produits

Le total des produits s'est élevé à 3 735 millions de dollars en 2014, en hausse de 1 210 millions (47,9 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation des autres produits, qui a été partiellement contrebalancée par la baisse des primes et droits acquis.

Les autres produits ont atteint 1 429 millions de dollars en 2014, soit une augmentation de 1 270 millions (798,7 %) comparativement à l'exercice précédent, résultant principalement des 1 226 millions de dollars de gains (pertes) nets réalisés sur la vente d'obligations à long terme et d'actions du fait de la nouvelle répartition de l'actif du portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire au cours des deux derniers trimestres de 2014.

Les primes et droits acquis se sont établis à 1 688 millions de dollars en 2014, un recul de 66 millions (3,8 %) par rapport à l'exercice précédent. Ce recul s'explique surtout par la diminution des volumes de prêts assurés au cours des dernières années, laquelle a été partiellement compensée par la majoration des primes d'assurance prêt hypothécaire visant les prêts pour propriétaires-occupants et les prêts pour immeubles locatifs comptant un à quatre logements.

Total des charges

Le total des charges a atteint 577 millions de dollars en 2014, une augmentation de 43 millions

(8,1 %) comparativement à l'exercice précédent, attribuable à la hausse des règlements d'assurance et des charges opérationnelles.

Les règlements d'assurance se sont chiffrés à 328 millions de dollars en 2014, en hausse de 19 millions (6,1 %) par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit des pertes subies au cours de la période à la suite des changements apportés à la provision pour règlements. Cette hausse découle du fait que les principaux facteurs estimatifs, comme l'inflation des prix des logements et le taux de chômage, ne se sont pas autant améliorés en 2014 qu'en 2013.

Les charges opérationnelles ont atteint 249 millions de dollars en 2014, en hausse de 24 millions (10,7 %) comparativement à l'exercice précédent en raison surtout de la restructuration organisationnelle, du paiement des nouveaux droits de garantie au gouvernement du Canada et d'une augmentation des investissements en information et en technologie.

(En millions, sauf indication contraire)	2014	2013
Primes et droits acquis	1 688	1 754
Produits de placements	618	612
Autres produits	1 429	159
Total des produits	3 735	2 525
Règlements d'assurance	328	309
Charges opérationnelles	249	225
Total des charges	577	534
Résultat avant impôt	3 158	1 991
Impôt sur le résultat	784	484
Résultat net	2 374	1 507
Indice de l'importance des règlements	30,1 %	30,9 %
Pourcentage de pertes ¹	19,4 %	17,6 %
Ratio des charges opérationnelles ²	14,8 %	12,8 %
Ratio mixte ³	34,2 %	30,4 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM) ⁴	343 %	250 %
Rendement de la cible de capital immobilisé ⁵	23,6 %	14,7 %

¹ Le pourcentage de pertes s'est établi à 19,4 % en 2014, en hausse de 1,8 point par rapport à 2013 en raison de l'augmentation des règlements d'assurance et de la baisse des primes et droits acquis.

² Le ratio des charges opérationnelles a atteint 14,8 % pour 2014, soit une croissance de 2,0 points comparativement à 2013 due à la hausse des charges opérationnelles et à la baisse des primes et droits acquis.

³ Le ratio mixte, qui correspond à la somme du pourcentage de pertes et du ratio des charges opérationnelles, a augmenté puisque chacun de ces deux indicateurs a connu une progression.

⁴ La hausse s'explique en grande partie par la nouvelle répartition de l'actif du portefeuille de placements, qui a généré d'importants gains nets réalisés, et par la réduction du capital minimal requis faisant suite à des placements mobilisant moins de capitaux.

⁵ Le rendement de la cible de capital immobilisé a atteint 23,6 % en 2014, soit une augmentation de 8,9 points par rapport à 2013 attribuable à une hausse du résultat net.

Résultat net

Le résultat net s'est établi à 2 374 millions de dollars en 2014, une progression de 867 millions (57,5 %) par rapport à l'exercice précédent. Ce sont les gains (pertes) nets réalisés de 919 millions de dollars (déduction faite de l'impôt) découlant de la mise en place de la nouvelle répartition de l'actif du portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire qui ont eu l'effet le plus important sur le résultat net. Ils ont été partiellement effacés par la baisse des primes et droits acquis et la hausse des règlements d'assurance et des charges opérationnelles, tel qu'il a été précédemment mentionné.

Situation financière

Total de l'actif

Le total de l'actif atteignait 23 765 millions de dollars au 31 décembre 2014, une augmentation de 2 224 millions (10,3 %) par rapport à l'exercice précédent, due à une hausse de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements en valeurs mobilières.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements en valeurs mobilières se sont établis à 23 216 millions de dollars, soit 2 236 millions (10,7 %) de plus qu'à l'exercice précédent, en raison principalement des flux de trésorerie positifs provenant des activités opérationnelles et de gains de la juste valeur, en particulier du portefeuille des obligations qui a pris de la valeur par suite de la baisse des rendements du marché.

Total du passif

Le total du passif s'établissait à 7 347 millions de dollars au 31 décembre 2014, en hausse de 122 millions (1,7 %) par rapport à l'exercice précédent en raison d'une augmentation des créditeurs et autres passifs, des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat et du passif au titre des régimes à prestations déterminées, partiellement contrebalancée par une diminution des primes et droits non acquis et de la provision pour règlements.

Les créditeurs et autres passifs étaient de 385 millions de dollars au 31 décembre 2014, un accroissement de 268 millions (229,1 %) par rapport à 2013. Cet accroissement s'explique principalement par une hausse de l'impôt sur le résultat exigible, attribuable aux gains réalisés sur la vente de placements et à l'impôt sur l'augmentation non réalisée de la juste valeur de nos placements. L'introduction, en 2014, des droits pour risques courus à verser au gouvernement du Canada a également contribué à cet accroissement à hauteur de 50 millions de dollars.

Les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat se chiffraient à 325 millions de dollars au 31 décembre 2014, en hausse de 234 millions (257,1 %) depuis l'exercice précédent. Le volume des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat est retourné à la normale en 2014 après un fléchissement au quatrième trimestre de 2013 dû au changement apporté à la répartition de l'actif du portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire.

Le passif au titre des régimes à prestations déterminées était de 284 millions de dollars au 31 décembre 2014, en hausse de 83 millions (41,3 %) par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'une diminution du taux d'actualisation ayant entraîné une augmentation de l'obligation au titre des prestations de retraite.

(En millions)	2014	2013
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements en valeurs mobilières	23 216	20 980
Intérêts courus à recevoir	103	104
Débiteurs et autres actifs	446	457
Total de l'actif	23 765	21 541
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	325	91
Provision pour règlements	778	869
Primes et droits non acquis	5 575	5 947
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	284	201
Créditeurs et autres passifs	385	117
Total du passif	7 347	7 225
Total des capitaux propres du Canada	16 418	14 316

Les primes et droits non acquis s'établissaient à 5 575 millions de dollars au 31 décembre 2014, en baisse de 372 millions (6,3 %) comparativement à l'exercice précédent en raison principalement d'un fléchissement des volumes de prêts assurés ces dernières années causé par les modifications des produits d'assurance et une contraction de la part de marché.

La provision pour règlements était de 778 millions de dollars au 31 décembre 2014, soit une diminution de 91 millions (10,5 %) par rapport à la même date en 2013. Cette diminution est généralement attribuable à l'amélioration de l'économie, notamment la hausse des prix des logements et la baisse du taux de chômage.

La provision pour règlements correspond à une estimation des pertes futures liées aux prêts hypothécaires qui sont en souffrance mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'une demande de règlement de la part du prêteur et des pertes sur les demandes de règlement présentées mais non réglées. Cette estimation est une prévision actuarielle reposant sur un certain nombre d'hypothèses économiques, les plus importantes étant la fréquence des demandes de règlement, le volume des nouvelles demandes de règlement et l'importance des règlements. Les principaux facteurs entrant en jeu sont l'inflation des prix des logements, le taux de chômage et le taux de prêts en souffrance. Comme le montre le tableau ci-après, l'inflation des prix des logements a augmenté de 1,27 point de pourcentage (pt) en 2014, ce qui est une moins bonne amélioration que l'accroissement de 4,98 points de pourcentage observé en 2013. Le taux de chômage en 2014 a présenté une légère amélioration de 0,1 point de pourcentage par rapport à la variation en points de pourcentage de 2013, tandis que la hausse de 0,1 point de pourcentage du taux de prêts en souffrance a été défavorable par rapport à 2013.

	2014			2013			2012
	%	Variation, en points de pourcentage, de la provision par rapport à 2013 hausse/(baisse)	%	Variation, en points de pourcentage, de la provision par rapport à 2012 hausse/(baisse)	%	%	
Inflation des prix des logements	6,53 %	(1,27) pt	5,26 %	(4,98) pts	0,28 %		
Taux de chômage	6,9 %	(0,2) pt	7,1 %	(0,1) pt	7,2 %		
Taux de prêts en souffrance	0,35 %	0,1 pt	0,34 %	(0,1) pt	0,35 %		

Total des capitaux propres du Canada

Le total des capitaux propres du Canada atteignait 16 418 millions de dollars au 31 décembre 2014, en progression de 2 102 millions (14,7 %) par rapport à l'exercice précédent, en raison du résultat global comptabilisé pendant l'exercice 2014.

Gestion du capital

Notre capital disponible correspond à 343 % du capital minimal requis. En 2014, nous avons examiné nos cibles de capital et déterminé que la cible interne de capital devait être rehaussée et fixée à 205 % (185 % en 2013) du capital minimal requis. Ce rehaussement, qui suit les tendances sectorielles internationales et nationales, contribue à la stabilité et à la résilience du système financier. Comme nous gérons nos activités selon un niveau de capital disponible supérieur à la cible interne de capital, sauf dans des circonstances exceptionnelles, nous avons également rehaussé notre cible de capital immobilisé pour la porter à 220 % (200 % en 2013). La cible de capital immobilisé est établie de manière à nous donner suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà de la cible interne. Selon les résultats de notre simulation de crise pour 2014, il est estimé qu'un niveau de capital immobilisé de 220 % selon le TCM nous permettrait de surmonter un ralentissement comme celui qui s'est produit aux États-Unis en 2008 (c'est-à-dire une augmentation de 5 points de pourcentage du taux de chômage et une baisse de 30 % des prix des logements) sans descendre sous la barre des 100 % de notre capital minimal requis. Voir la note 18 complémentaire aux états financiers consolidés, « Gestion du capital », pour obtenir des informations complètes sur la gestion du capital.

Ressources financières

En 2014, une nouvelle politique de répartition de l'actif du portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire a été approuvée. La transition s'est amorcée au troisième trimestre de 2014 et, pour l'essentiel, la composition de l'actif et la stratégie de placement que nous avons approuvées ont été mises en œuvre avant la fin de l'exercice. Les objectifs révisés visent à maximiser le rendement ajusté en fonction du risque, tout en réduisant au minimum le besoin de liquider des placements. Selon la politique révisée de répartition de l'actif, le portefeuille devrait être constitué à 100 % de titres à revenu fixe, ciblant une durée de 4,5 ans, et assorti du pouvoir d'investir dans des actions ou d'autres placements jusqu'à concurrence de 10 %.

À la clôture de l'exercice, le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire affichait une juste valeur de 23,2 milliards de dollars comparativement à 21,0 milliards à la clôture de 2013, comme on peut le voir dans le tableau suivant.

<i>(Juste valeur, en millions)</i>	Durée résiduelle à l'échéance				2014	%	2013	%
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans				
Équivalents de trésorerie	1 190	-	-	-	1 190	5,1 %	749	3,6 %
Placements en valeurs mobilières								
Titres à revenu fixe								
Entreprises ou autres entités	396	1 508	1 912	3 005	6 821	29,4 %	5 470	26,0 %
Gouvernement du Canada	4 655	1 643	848	987	8 133	35,0 %	4 802	22,9 %
Provinces ou municipalités	4	538	1 263	3 755	5 560	23,9 %	5 897	28,1 %
Pays souverains et entités connexes	-	10	100	187	297	1,3 %	76	0,4 %
Total – Titres à revenu fixe	5 055	3 699	4 123	7 934	20 811	89,7 %	16 245	77,4 %
Actions								
Canadiennes	-	-	-	-	1 215	5,2 %	2 214	10,6 %
Américaines	-	-	-	-	-	-	888	4,2 %
Étrangères	-	-	-	-	-	-	884	4,2 %
Total – Actions	-	-	-	-	-	-	3 986	19,0 %
Total – Placements en valeurs mobilières	5 055	3 699	4 123	7 934	22 026	94,9 %	20 231	96,4 %
Total	6 245	3 699	4 123	7 934	23 216	100 %	20 980	100 %

Le tableau qui suit présente un aperçu de la qualité du crédit des équivalents de trésorerie et des placements en titres à revenu fixe selon un système de notation financière interne.

<i>(Juste valeur, en millions)</i>	2014				2013			
	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	Moins de A-	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	Moins de A-
Équivalents de trésorerie	941	204	45	-	698	51	-	-
Placements en valeurs mobilières	9 762	4 086	5 771	1 192	6 229	4 152	5 214	650
%	49 %	20 %	26 %	5 %	41 %	25 %	30 %	4 %

Le portefeuille des activités d'assurance prêt hypothécaire compte également des placements moins liquides dans des immeubles de placement, dont la juste valeur s'établissait à 98 millions de dollars au 31 décembre 2014 (84 millions en 2013), qui peuvent également être utilisés pour couvrir les règlements d'assurance.

Information financière trimestrielle

<i>(En millions, sauf indication contraire)</i>	2014				2013			
	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc.	30 sept.	30 juin	31 mars
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	543	546	551	555	557	560	562	563
P.-O., à l'unité	284	286	287	288	288	289	289	287
Portefeuille	206	206	212	217	219	223	226	228
Immeubles collectifs résidentiels	53	54	52	50	50	48	47	48
Volume de prêts assurés	14 455	16 045	15 769	9 328	14 457	17 646	20 755	8 195
P.-O., à l'unité	9 589	13 125	12 489	6 511	10 761	13 884	12 947	6 654
Portefeuille	3 365	1 424	1 496	1 669	1 926	2 145	6 111	224
Immeubles collectifs résidentiels	1 501	1 496	1 784	1 148	1 770	1 617	1 697	1 317
Primes et droits perçus	328	409	372	206	321	401	376	210
P.-O., à l'unité	259	347	301	151	254	328	302	160
Portefeuille	13	6	8	7	4	8	13	1
Immeubles collectifs résidentiels	56	56	63	48	63	65	61	49
Règlements payés	102	123	92	102	97	89	116	134
P.-O., à l'unité	86	99	88	95	91	81	110	119
Portefeuille	10	8	3	7	5	7	6	13
Immeubles collectifs résidentiels	6	16	1	-	1	1	-	2
Primes et droits acquis	440	425	423	400	457	444	438	415
Produits de placements	144	166	159	149	188	144	144	136
Autres produits	687	628	40	74	54	27	31	47
Total des produits	1 271	1 219	622	623	699	615	613	598
Règlements d'assurance	83	85	58	102	71	70	55	113
Charges opérationnelles	83	59	50	57	57	55	54	59
Total des charges	166	144	108	159	128	125	109	172
Résultat avant impôt	1 105	1 075	514	464	571	490	504	426
Impôt sur le résultat	284	263	125	112	139	121	120	104
Résultat net	821	812	389	352	432	369	384	322
Taux de prêts en souffrance	0,35 %	0,34 %	0,33 %	0,35 %	0,34 %	0,33 %	0,32 %	0,35 %
Indice de l'importance des règlements	27,1 %	33,0 %	27,7 %	28,3 %	28,9 %	28,9 %	29,0 %	30,2 %
Pourcentage de pertes	18,9 %	20,0 %	13,7 %	25,5 %	15,5 %	15,8 %	12,6 %	27,2 %
Ratio des charges opérationnelles	18,9 %	13,9 %	11,8 %	14,3 %	12,5 %	12,4 %	12,3 %	14,2 %
Ratio mixte	37,8 %	33,9 %	25,5 %	39,8 %	28,0 %	28,2 %	24,9 %	41,4 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM)	343 %	294 %	272 %	264 %	250 %	243 %	234 %	231 %
Rendement de la cible de capital immobilisé	24,1 %	20,2 %	14,7 %	13,3 %	16,8 %	14,7 %	15,4 %	12,7 %

Analyse des tendances trimestrielles

Nos activités d'assurance prêt hypothécaire sont exposées aux fluctuations saisonnières. Elles dépendent du nombre de prêts hypothécaires consentis et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits, lequel varie selon le moment de l'année. Les prêts achat et le volume des prêts assurés atteignent habituellement un sommet au printemps et à l'été, et sont à leur niveau le plus bas au premier trimestre. En ce qui concerne les primes et droits perçus, la tendance à la baisse, d'un exercice à l'autre, du volume de prêts assurés au cours des huit derniers trimestres a été contrebalancée par la majoration des primes de l'assurance prêt hypothécaire pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité qui est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014.

Les résultats financiers sont également touchés par les changements à court et à long terme des tendances de l'économie, de l'emploi et des marchés de l'habitation ainsi que par la réglementation gouvernementale. Ces variables influent sur les règlements payés et les règlements d'assurance, tout comme les caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge.

Examen du quatrième trimestre

Comparaison – T4 2014 et T4 2013

En ce qui concerne le volume de prêts assurés au quatrième trimestre de 2014, le volume de prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité a baissé de 1 172 millions de dollars (10,9 %) par rapport au quatrième trimestre de 2013, surtout en raison d'une diminution de la part de marché, alors que le volume d'assurance de portefeuille a augmenté de 1 439 millions de dollars (74,7 %) comparativement au quatrième trimestre de 2013, les prêteurs ayant fait assurer une plus grande proportion de leur attribution annuelle vers la fin de l'exercice en 2014 qu'en 2013. Le volume de prêts se rapportant aux immeubles collectifs résidentiels a baissé de 269 millions de dollars (15,2 %) par rapport au quatrième trimestre de 2013 en raison d'une diminution des prêts de refinancement.

Le total des primes et droits perçus s'est fixé à 328 millions de dollars au quatrième trimestre de 2014, une augmentation de 7 millions (2,2 %) par rapport au quatrième trimestre de 2013. La majoration des primes de l'assurance prêt hypothécaire pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité et l'appréciation de la valeur des propriétés ont contrebalancé la baisse du volume de prêts assurés. Les primes et droits perçus dans le cadre des autres activités ont suivi la tendance des fluctuations de leur volume.

Le total des produits s'est élevé à 1 271 millions de dollars au quatrième trimestre de 2014, ce qui, par rapport à la même période en 2013, représente une hausse de 572 millions (81,8 %) attribuable surtout à l'augmentation des gains (pertes) nets réalisés, une composante des autres produits. Les gains (pertes) nets réalisés ont augmenté de 670 millions de dollars (3 350,0 %) du fait de la nouvelle répartition de l'actif du portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire.

Les charges opérationnelles se sont fixées à 83 millions de dollars au quatrième trimestre de 2014, une hausse de 26 millions (45,6 %) comparativement au même trimestre en 2013 attribuable surtout aux coûts liés à la restructuration organisationnelle, à des investissements accrus dans la technologie et aux nouveaux droits de cautionnement versés au gouvernement du Canada.

Comparaison – T4 2014 et T3 2014

Le volume de prêts assurés s'est chiffré à 14 455 millions de dollars au quatrième trimestre de 2014, une baisse de 1 590 millions (9,9 %) par rapport au troisième trimestre de 2014. Cette baisse est essentiellement attribuable à la diminution saisonnière du volume de prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité, laquelle a été en partie contrebalancée par la croissance du volume d'assurance de portefeuille, les prêteurs ayant fait assurer une plus grande proportion de leur attribution annuelle pendant le quatrième trimestre qu'au début de 2014. La diminution saisonnière du volume de prêts assurés a entraîné une baisse des primes et droits perçus au quatrième trimestre de 2014.

Le total des produits s'est élevé à 1 271 millions de dollars au quatrième trimestre de 2014, ce qui, par rapport au troisième trimestre de 2014, représente une hausse de 52 millions (4,3 %). Cette hausse est surtout attribuable à une augmentation de 59 millions (9,4 %) des autres produits, qui a découlé principalement de gains réalisés sur un plus grand volume de ventes d'obligations. Une baisse de 22 millions de dollars (13,3 %) des produits de placements attribuable à la diminution des dividendes qui a découlé de la réduction des placements en actions a contrebalancé en partie cette augmentation. Les primes et droits acquis ont augmenté de 15 millions de dollars (3,5 %).

Les règlements payés se sont chiffrés à 102 millions de dollars au quatrième trimestre de 2014, une baisse de 21 millions (17,1 %) principalement attribuable à quelques importants règlements relatifs à des immeubles collectifs résidentiels versés au troisième trimestre de 2014.

Les charges opérationnelles se sont élevées à 83 millions de dollars au quatrième trimestre de 2014, une hausse de 24 millions (40,7 %) par rapport au trimestre précédent attribuable surtout aux coûts liés à la restructuration organisationnelle et à des investissements accrus dans la technologie.

Perspectives

Les activités d'assurance prêt hypothécaire sont hautement exposées aux risques liés au marché canadien de l'habitation et sont touchées par un certain nombre de facteurs comme les tendances en matière de taux d'intérêt, l'inflation des prix des logements, le taux de chômage, la réglementation gouvernementale et la concurrence sur le marché canadien de financement de l'habitation.

- Les contrats d'assurance en vigueur devraient diminuer pour s'établir à environ 533 milliards de dollars à la clôture de 2015, puisque les remboursements de prêts hypothécaires continueront de progresser plus rapidement que les nouveaux contrats d'assurance souscrits.
- La majoration des primes de l'assurance prêt hypothécaire pour logements de propriétaires-occupants souscrite à l'unité et les nouveaux droits pour risques courus à verser au gouvernement du Canada, deux mesures mises en œuvre en 2014, se refléteront davantage dans les résultats au cours des prochaines périodes.
- Le résultat net projeté devrait diminuer et passer de 2 374 millions de dollars en 2014 à 1 458 millions en 2015, les gains réalisés comme suite à la mise en place de la nouvelle répartition de l'actif du portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire n'étant pas censés se répéter.

Description des activités

Nous facilitons l'accès à des fonds pour le financement hypothécaire à l'habitation au moyen de la prestation de cautionnements aux termes de programmes de titrisation et de l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes. Conformément à notre mandat, nous favorisons le fonctionnement efficace et la compétitivité du marché du financement de l'habitation, de même que nous favorisons et soutenons la stabilité du système financier. Dans le cadre de nos activités de titrisation, nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts relatifs à des titres fondés sur des prêts à l'habitation admissibles. La prestation de cautionnements de titres hypothécaires est exercée dans un contexte commercial. Les produits couvrent toutes les charges et nous devons générer un rendement raisonnable pour le gouvernement du Canada, en tenant dûment compte des risques de pertes.

Nos programmes

- **Titres hypothécaires** – Le Programme des titres hypothécaires LNH (TH LNH) encadre la conversion de prêts hypothécaires à l'habitation assurés en titres amortissables et négociables qui sont émis par des émetteurs agréés. Les prêts hypothécaires à l'habitation sont assurés contre le défaut de paiement des emprunteurs, conformément au cadre de réassurance du gouvernement du Canada. Le paiement périodique du capital et des intérêts aux porteurs est cautionné par la SCHL et garanti par le gouvernement du Canada.
- **Obligations hypothécaires du Canada** – Dans le cadre du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité ad hoc, vend des OHC non amortissables aux investisseurs et utilise le produit pour acheter des TH LNH émis aux termes du Programme des TH LNH. Les flux de trésorerie mensuels provenant des TH LNH amortissables sont convertis, au moyen de swaps, en flux de trésorerie des obligations non amortissables dont les modalités prévoient des paiements d'intérêts à taux fixe ou variable et le remboursement du capital à l'échéance (in fine). Le paiement périodique du capital et des intérêts aux porteurs est cautionné par la SCHL et garanti par le gouvernement du Canada. Nous consolidons les comptes de la FCH. Les actifs et passifs de la FCH ne nous appartiennent pas et ne sont pas détenus ou assumés en notre faveur. Les bénéficiaires de la FCH, une fois les obligations réglées, sont des organisations caritatives.
- **Cadre juridique des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées** – Nous sommes responsables de l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées. Nous administrons le cadre juridique selon le principe du recouvrement des coûts. Ni le gouvernement ni la SCHL ne garantissent d'une quelconque façon les obligations sécurisées émises.

Le Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA), qui fait partie des activités de titrisation, a été lancé en 2008 comme mesure temporaire pour soutenir l'offre de crédit à long terme au Canada. À partir d'octobre 2008 et jusqu'en mars 2010, la SCHL a acheté les droits de bénéficiaire dans des TH LNH, aux termes de transactions d'adjudication inversée, auprès d'institutions financières canadiennes grâce à des emprunts contractés auprès du gouvernement. Pour chaque transaction d'adjudication, des swaps ont été conclus selon lesquels nous avons payé tous les intérêts reçus sur les TH LNH et les titres de réinvestissement, déduction faite des charges, aux contreparties de swap et nous avons reçu des paiements égaux aux intérêts à payer sur les emprunts contractés pour le PAPHA. Les TH LNH, les actifs de réinvestissement et les swaps ne sont pas inscrits au bilan. Ces accords sont analysés plus en détail aux notes 2, 4 et 19 complémentaires aux états financiers consolidés. Le PAPHA est arrivé à échéance au début de 2015, et tous les prêts ainsi que les emprunts auprès du gouvernement ont été remboursés.

Points saillants financiers

- Le résultat net a diminué de 10 millions de dollars (4,8 %) comparativement à l'exercice précédent pour se fixer à 197 millions, essentiellement en raison de l'arrivée à échéance progressive du PAPHA.
- Le capital disponible de 1 663 millions de dollars représentait 157 % du capital requis, en baisse par rapport à 182 % durant l'exercice précédent, essentiellement en raison des améliorations apportées au cadre de gestion du capital, qui ont accru les exigences de capital pour les activités de titrisation en vue de gérer les risques de contrepartie, opérationnel et de taux d'intérêt.
- Les droits de cautionnement et de demande perçus ont augmenté de 8 millions de dollars (3,0 %) comparativement à l'exercice précédent pour s'établir à 273 millions, principalement à la suite des volumes accrus de TH LNH cautionnés d'une durée de quatre ou cinq ans, pour lesquels les droits de cautionnement sont plus élevés.

Points saillants non financiers

- La SCHL a examiné ses produits de cautionnement et leur tarification pour s'assurer qu'ils demeurent conformes aux objectifs et à l'orientation du gouvernement du Canada. Pour appuyer les efforts du gouvernement en vue d'améliorer le cadre de financement de l'habitation au Canada, la SCHL a annoncé une hausse de ses droits de cautionnement le 1^{er} décembre 2014. La révision des droits de cautionnement, qui entre en vigueur le 1^{er} avril 2015, vise à favoriser l'élaboration d'autres solutions de financement dans le secteur privé.
- Nous avons mis en place le cadre de gestion des liquidités de la SCHL relativement au cautionnement de paiement périodique. Ce cadre vise à assurer des liquidités internes adéquates pour tous les secteurs d'activité, y compris en cas de recours au cautionnement de paiement périodique aux termes de nos programmes de titrisation, et définit la tolérance au risque de liquidité de la Société. La diffusion d'un guide formel sur le cadre de gestion des liquidités est conforme aux grandes lignes directrices réglementaires proposées par le BSIF et le secteur.
- En 2014, la *méthode de calcul des indemnités relatives aux TH LNH*, qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2014, a été élaborée pour améliorer la comparabilité des blocs et des émetteurs en normalisant le calcul des indemnités de remboursement anticipé pour certains types de blocs. Nous avons aussi apporté des améliorations à la *Circulaire d'information sur les titres hypothécaires LNH* afin de la rendre plus facile à lire et à comprendre pour les investisseurs et de permettre à ceux-ci de comparer les modalités qui peuvent influencer considérablement sur les flux de trésorerie et le risque de remboursement anticipé.
- Nous avons modifié les exigences en vertu desquelles les prêts hypothécaires formant un bloc de TH LNH devaient être assurés par le même assureur. Selon la nouvelle politique, un bloc de TH LNH peut inclure des prêts hypothécaires assurés par un ou plusieurs assureurs hypothécaires agréés, ce qui devrait répondre aux besoins des participants au Programme des TH LNH, générer des gains d'efficacité administrative, faciliter la formation de TH LNH plus importants et liquides et accroître la compétitivité sur le marché hypothécaire.
- Nous avons accru la visibilité des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées. L'Union européenne considère maintenant que les obligations sécurisées canadiennes constituent un actif liquide de niveau 2A aux fins de l'application du ratio de liquidité à court terme selon l'accord de Bâle III par les institutions financières établies dans l'UE. Compte tenu de la notoriété plus grande des obligations sécurisées auprès des investisseurs européens, une émission importante d'obligations sécurisées canadiennes a été réalisée au dernier trimestre de 2014.

Analyse du rendement

Nous avons atteint les cibles de rendement pour nos activités de titrisation en 2014. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, des cautionnements de 117,6 milliards de dollars ont été accordés, soit 98 % des 120 milliards indiqués dans le Plan. Le montant de 78,6 milliards au titre des TH LNH cautionnés a été de 1,7 % inférieur au plafond de 80 milliards, ce qui reflète l'évolution des volumes des prêteurs hypothécaires et nos efforts pour nous assurer de ne pas dépasser le plafond annuel. Le montant de 39 milliards au titre des OHC émises et cautionnées a été de 2,5 % inférieur au plafond de 40 milliards en raison de la volatilité accrue des marchés ainsi que de nos efforts pour gérer la taille des émissions et soutenir la progression du Programme.

Nos activités de titrisation demeurent une source fiable de financement hypothécaire à long terme pour le système financier canadien et les participants aux programmes. Les petits prêteurs en particulier bénéficient d'un financement stable et fiable au moyen de nos programmes. À la suite de l'entrée en vigueur de la méthode d'attribution des cautionnements de TH LNH, les petits prêteurs ont obtenu une tranche

approximative de 29 % des titres cautionnés de 78,6 milliards de dollars en 2014. De plus, pour le financement par OHC, les petits prêteurs ont obtenu 58 % du montant de 39 milliards au titre des OHC émises en 2014. Ainsi, les petits prêteurs sont davantage en mesure de concurrencer efficacement les prêteurs institutionnels de plus grande envergure sur le plan des coûts, des modalités et des produits hypothécaires, et le secteur du crédit hypothécaire à l'habitation est plus compétitif. Les demandes de cautionnement aux termes des programmes des TH LNH et des OHC devraient continuer à s'accroître; néanmoins, nous continuerons à tenir compte des risques liés au marché de l'habitation pour les contribuables ainsi que des plafonds annuels des cautionnements. Pour 2015, le ministre des Finances a approuvé des plafonds de 80 milliards de dollars pour les TH LNH et de 40 milliards pour les OHC.

En 2014, nous avons examiné les résultats enregistrés par d'autres pays ainsi que leurs cadres juridiques régissant les obligations sécurisées. Nous avons pris l'engagement de relever les défis et de déterminer les possibilités qui s'offrent à nous de perfectionner le cadre juridique des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées, le cas échéant. La possibilité d'une participation accrue des prêteurs de moindre envergure est également un aspect qui nous intéresse plus particulièrement. Puisque certains obstacles ont été constatés, nous collaborons avec le secteur pour déterminer s'il est possible de les surmonter de manière économique ou s'il existe d'autres options de financement plus viables. Le cadre régissait sept émetteurs et programmes au 31 décembre 2014. Il est possible de consulter la liste des émetteurs inscrits, des programmes inscrits et des émetteurs suspendus sur notre site Web (www.schl.ca/obligationssecurisees).

Indicateurs de rendement	2014	
	Plan	Réel
Titres cautionnés par année (M\$)	120 000	117 643*
TH LNH	80 000 ¹	78 643
OHC	40 000	39 000
Pourcentage des prêts hypothécaires à l'habitation en cours de remboursement qui ont été titrisés aux termes des programmes de la SCHL	21	32,8 ^{*2}
Ratio des charges opérationnelles (%)	<9	5,8 ^{*3}
Délai d'approbation moyen des émissions/ programmes après soumission des demandes essentiellement complètes	60 jours	45 jours*
Doit faire l'objet d'un suivi		
Valeur des obligations sécurisées émises en vertu du cadre, comparativement à leur valeur avant la mise en place du cadre (M\$)	S.O.	27 600

¹ Le montant de 85 milliards de dollars selon le Plan a été réduit à 80 milliards de dollars après l'approbation du Plan d'entreprise 2014-2018.

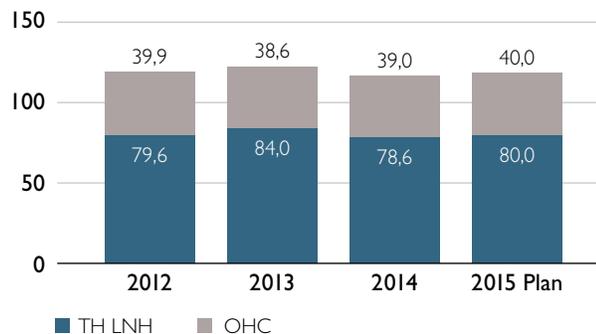
² Données réelles en date d'octobre 2014 selon le rapport de la Banque du Canada.

³ Le ratio des charges opérationnelles ne tient pas compte des droits payés au gouvernement du Canada pour les activités de titrisation.

* Résultat présenté sur fond vert pour indiquer que la cible a été atteinte ou dépassée (≥ 95 % du Plan).

LA TITRISATION EN BREF

Titres cautionnés (G\$)

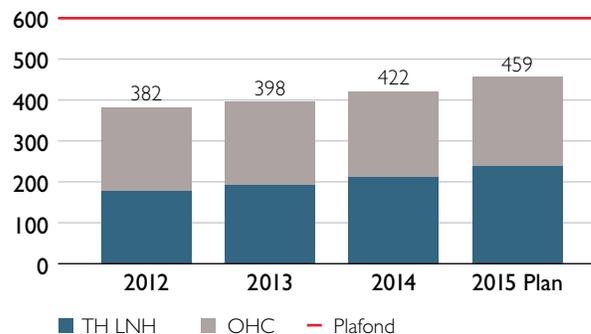


Nous favorisons et soutenons la stabilité du système financier en tenant dûment compte des risques de pertes.

Les plafonds annuels des cautionnements de TH LNH et d'OHC sont fixés par le ministère des Finances. En 2014, les plafonds étaient les suivants :

- 80 milliards de dollars, pour les TH LNH;
- 40 milliards de dollars, pour les OHC.

Cautionnements en vigueur (G\$)

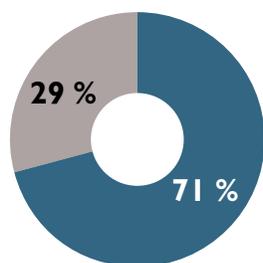


La SCHL est une source fiable de financement hypothécaire à long terme pour le système financier canadien et les participants aux programmes.

Depuis 1987, des prêts hypothécaires à l'habitation assurés totalisant 1 352 milliards de dollars ont été titrisés.

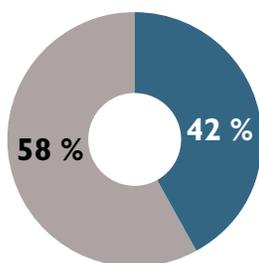
En 2014, les cautionnements en vigueur se sont chiffrés à 422 milliards de dollars (en dessous du plafond prescrit de 600 milliards).

TH LNH – Nouvelles émissions en 2014



■ Grands prêteurs ■ Petits prêteurs

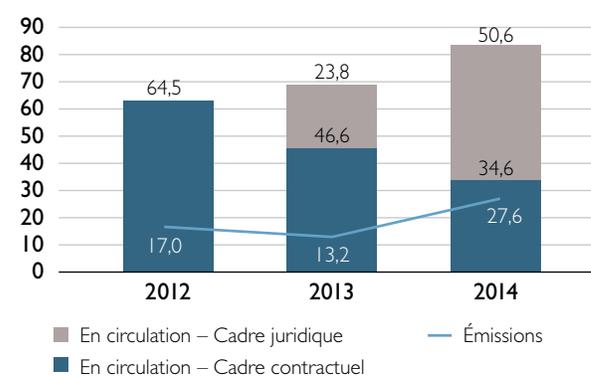
OHC – Nouvelles émissions en 2014



Favoriser le fonctionnement efficient et la compétitivité du marché du financement de l'habitation.

En 2014, les petits prêteurs ont obtenu des tranches approximatives de 29 % des TH LNH cautionnés de 78,6 milliards de dollars et de 58 % des OHC cautionnées de 39 milliards.

Volumes annuels d'obligations sécurisées émises et en circulation (G\$)



Sept émetteurs et programmes ont été agréés aux termes du cadre des obligations sécurisées canadiennes.

En 2014, les émissions d'obligations sécurisées ont atteint 27,6 milliards de dollars.

Rendement financier

Paramètres financiers

Cautionnements en vigueur

Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts aux porteurs de titres adossés à des prêts hypothécaires assurés. Le total des cautionnements en vigueur correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital associée au cautionnement de paiement périodique. En vertu de l'article 15 de la LNH, le montant total des cautionnements du capital en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars.

Les cautionnements en vigueur totalisaient 422 milliards de dollars au 31 décembre 2014, en hausse de 24 milliards (6,0 %) par rapport à l'exercice précédent, puisque les nouveaux cautionnements accordés ont dépassé ceux arrivés à échéance.

Droits de cautionnement et de demande perçus

Les droits de cautionnement et de demande perçus ont augmenté de 8 millions de dollars (3,0 %) comparativement à l'exercice précédent, principalement à la suite des volumes accrus de TH LNH cautionnés d'une durée de quatre ou cinq ans, pour lesquels les droits de cautionnement sont plus élevés.

(En millions, sauf indication contraire)	2014	2013
Total des cautionnements en vigueur (G\$)	422	398
TH LNH	213	192
OHC	209	206
Titres cautionnés	117 643	122 642
TH LNH	78 643	83 992
OHC	39 000	38 650
Droits de cautionnement et de demande perçus	273	265
Droits de cautionnement et de demande perçus – TH LNH	179	172
Droits de cautionnement perçus – OHC	94	93

Analyse financière

Total des produits

Les produits ont totalisé 366 millions de dollars, en baisse de 11 millions (2,9 %) comparativement à l'exercice précédent, essentiellement en raison de l'arrivée à échéance progressive du PAPHA.

Les produits de placements ont augmenté de 5 millions de dollars (16,1 %) par rapport à l'exercice précédent, ce qui est conforme à la hausse de la valeur de base du portefeuille de placements détenus, en raison des entrées de trésorerie provenant des activités opérationnelles et de la fluctuation favorable des cours pendant l'exercice, alors que les rendements obligataires chutaient au Canada.

Les autres produits ont baissé de 14 millions de dollars (15,4 %), essentiellement en raison de la diminution des frais d'administration générés par nos programmes.

(En millions, sauf indication contraire)	2014	2013 ¹
Primes et droits acquis	245	247
Produits d'intérêts nets	8	8
Produits de placements	36	31
Autres produits	77	91
Total des produits	366	377
Charges opérationnelles	104	101
Total des charges	104	101
Résultat avant impôt	262	276
Impôt sur le résultat	65	69
Résultat net	197	207
Ratio des charges opérationnelles	10,9 %	10,6 %
Ratio du capital disponible sur le capital requis ²	157 %	182 %
Rendement des capitaux propres ³	12,9 %	15,8 %

¹ Après retraitement aux fins de comparaison; voir la note 3 complémentaire aux états financiers consolidés de 2014.

² Le ratio du capital disponible sur le capital requis a chuté considérablement en raison de l'accroissement des exigences de capital adoptées au troisième trimestre.

³ Le rendement des capitaux propres suit une tendance à la baisse, surtout en raison de la diminution du résultat net découlant de la baisse des frais d'administration générés par nos programmes.

Total des charges

Les charges opérationnelles comprennent les charges administratives, les droits payés au gouvernement en contrepartie du cautionnement de paiement périodique aux termes du Programme des OHC, les charges liées à l'administration du Registre des obligations sécurisées et les droits d'émission des obligations. Le total des charges est demeuré relativement constant, en hausse de 3 millions de dollars (3,0 %) par rapport à l'exercice précédent.

Résultat net

Le résultat net s'est établi à 197 millions de dollars en 2014, en baisse de 10 millions (4,8 %) par rapport à 2013, essentiellement en raison de la diminution des frais d'administration générés par nos programmes.

Gestion du capital

En 2014, nous avons examiné notre politique interne relativement aux exigences de capital pour les activités de titrisation, et nous avons rehaussé les facteurs de capitalisation pour le risque de taux d'intérêt et augmenté les exigences de capital pour le risque lié aux swaps et le risque opérationnel.

Voir la note 18 complémentaire aux états financiers consolidés, « Gestion du capital », pour obtenir des informations complètes sur la gestion du capital.

Ressources financières

Le portefeuille de placements des activités de titrisation est financé par les flux de trésorerie générés par les droits de cautionnement et de demande et les intérêts perçus, déduction faite des règlements et charges. Il vise à couvrir les obligations associées à nos programmes de titrisation. L'objectif du portefeuille de placements consiste à maximiser la capacité à répondre aux besoins de liquidité découlant des cautionnements de paiement périodique et à préserver le capital en investissant dans des titres du gouvernement du Canada. L'indice de référence de la politique de répartition stratégique de l'actif pour le portefeuille de placements des activités de titrisation se compose d'obligations du gouvernement du Canada non émises par des sociétés d'État (98 %) et de bons du Trésor à 91 jours (2 %). Le portefeuille est géré passivement en fonction de son indice de référence.

Au 31 décembre 2014, la juste valeur des placements en portefeuille s'élevait à 2,2 milliards de dollars, contre 1,9 milliard à la clôture de 2013, comme l'indique le tableau qui suit.

(Juste valeur, en millions)	Durée résiduelle à l'échéance				2014	%	2013	%
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans				
Trésorerie	1	-	-	-	1	0,1 %	1	0,1 %
Placements en valeurs mobilières								
Titres à revenu fixe								
Entreprises ou autres entités	-	1	-	-	1	0,1 %	1	0,1 %
Gouvernement du Canada	134	685	391	1 013	2 223	99,8 %	1 894	99,8 %
Total – Placements en valeurs mobilières	134	686	391	1 013	2 224	99,9 %	1 895	99,9 %
Total	135	686	391	1 013	2 225	100 %	1 896	100 %

Le tableau qui suit présente un aperçu de la qualité du crédit des équivalents de trésorerie et des placements en titres à revenu fixe selon un système de notation financière interne.

<i>(Juste valeur, en millions)</i>	2014				2013			
	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	Moins de A-	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	Moins de A-
Placements en valeurs mobilières	2 223	-	1	-	1 894	-	-	1
%	99,95 %	-	0,05 %	-	99,95 %	-	-	0,05 %

Information financière trimestrielle

Le ministre des Finances approuve le plafond annuel des volumes d'émission de TH LNH et d'OHC. Le ratio du capital disponible sur le capital minimal requis a chuté au troisième et au quatrième trimestres, à la suite des améliorations apportées au cadre de gestion du capital qui ont entraîné l'augmentation du capital requis; cette chute a été partiellement contrebalancée par les pressions à la hausse sur le ratio en raison des remboursements aux termes du PAPHA.

Perspectives

- Le PAPHA étant arrivé à échéance au début de 2015, les prêts et emprunts connexes auprès du gouvernement ont été remboursés. L'incidence estimée sur le bilan correspond à une baisse de 2 024 millions de dollars des prêts et des intérêts courus à recevoir ainsi que des emprunts et des intérêts courus à payer. L'incidence estimée sur le résultat net est une diminution de 3 millions de dollars.
- Le plafond approuvé par le ministre des Finances pour les volumes d'émission en 2015 est conforme à celui de 2014.
- Une hausse des droits de cautionnement perçus auprès des émetteurs s'applique à compter du 1^{er} avril 2015 pour les TH LNH et les OHC. Par conséquent, les droits de cautionnement perçus s'accroîtront et les primes et droits acquis augmenteront progressivement, puisque les droits sont amortis sur la durée des instruments.
- Une hausse des droits de garantie payés au gouvernement du Canada s'applique à compter du 1^{er} avril 2015. Par conséquent, les créiteurs et autres passifs s'accroîtront, les charges opérationnelles augmenteront et le résultat net diminuera.

PERSONNEL ET PROCESSUS

Description des activités

Notre personnel et nos processus contribuent à l'atteinte de nos objectifs. Notre ambition est d'avoir une culture axée sur le rendement, qui englobe une stratégie de gestion des talents et de rémunération permettant de recruter; maintenir en poste, former et motiver nos employés. Nos capacités en matière de gestion du changement et de gestion de projet soutiennent l'évolution constante de la Société, et nous avons en place un mécanisme de gestion de la relève pour les postes jugés critiques et vulnérables. Notre infrastructure d'information, nos systèmes et nos mesures de sécurité permettent d'accroître l'efficacité et la productivité, tandis que la gestion des risques nous permet de réagir correctement et efficacement aux situations tant prévues qu'inattendues.

Analyse du rendement

Indicateurs de rendement	2014	
	Plan	Réel
Pourcentage des employés permanents embauchés trois à cinq ans plus tôt qui font encore partie de l'effectif	93	98*
Pourcentage de mobilisation des employés ¹	73	78*
Pourcentage des postes essentiels et des postes de la haute direction pour lesquels la relève est assurée	90	94*
Pourcentage des employés pour lesquels il existe un plan de perfectionnement dans le système en ligne de gestion du rendement de la SCHL	95	98*
Pourcentage des employés occupant un poste bilingue qui répondent aux exigences linguistiques de leur poste	90	88*
Pourcentage de représentation des Autochtones, des membres des minorités visibles et des personnes handicapées		
Autochtones	2,9	2,6 [†]
Minorités visibles	17,7	17,1*
Personnes handicapées	4,2	3,9 [†]
Indice de fiabilité de la technologie pour les systèmes clés	99,8	99,9*

¹ En 2014, la SCHL a retenu les services d'un nouveau fournisseur, Hay Group, pour réaliser le sondage sur la mobilisation des employés, et ce fournisseur utilise une méthode différente pour mesurer le degré de mobilisation. Par conséquent, la cible pour 2014 se fonde sur la norme qu'a retenue Hay Group pour les organisations très performantes.

* Résultat présenté sur fond vert pour indiquer que la cible a été atteinte ou dépassée (≥ 95 % du Plan).

[†] Résultat présenté sur fond rouge pour indiquer que la cible n'a pas été atteinte (< 95 % du Plan).

Ressources humaines

Notre communauté au travail est forte et diversifiée. Soutenue par les employés, elle se fonde sur le respect mutuel, l'ouverture d'esprit envers les nouvelles idées et le bien-être des employés. La SCHL compte environ 1 900 employés répartis entre son Bureau national et ses cinq centres d'affaires régionaux. Les sommes investies dans la gestion des risques et les technologies de l'information devraient se traduire par une légère hausse des années-personnes au cours des années à venir.

Grâce à son mandat et aux nombreuses possibilités de carrière qu'elle offre, la SCHL demeure un employeur de choix et a été reconnue en 2014, pour une sixième année de suite, comme l'un des meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale. En 2014, le taux de maintien en poste des nouveaux employés était élevé, puisqu'il se situait à 98 %. Le degré de mobilisation, qui était de 78 %, a dépassé la cible fixée pour l'exercice. Toujours en 2014, le taux de démission (départ volontaire) est resté bas (2 %), et le nombre moyen d'années de service des employés de la Société s'élevait à 12,6.

Nous continuons d'honorer l'engagement du Canada envers les langues officielles et respectons ou dépassons l'ensemble de nos obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.

Nous continuons aussi à promouvoir la dualité

linguistique au travail et maintenons nos capacités linguistiques; en effet, 88 % des employés occupant un poste bilingue répondent aux exigences linguistiques de leur poste.

En 2014, le taux de représentation a respecté la cible établie pour les minorités visibles. Par contre, il n'a pas atteint les cibles fixées pour les Autochtones et les personnes handicapées, même s'il s'en est rapproché. Nos stratégies de recrutement et de maintien en poste se traduisent par un effort concerté en vue d'avoir un effectif diversifié. Toutefois, les taux de représentation nous indiquent qu'il est possible d'insister davantage sur cet aspect dans nos stratégies futures en matière de main-d'œuvre. Par ailleurs, les femmes constituent 50 % des membres du Comité de gestion et 43 % des membres de l'Équipe nationale de leadership.

Nous offrons une rémunération globale concurrentielle, qui comprend non seulement la rémunération en espèces, mais

également des avantages sociaux non pécuniaires, comme des occasions de formation et de perfectionnement, des régimes d'assurance collective, un programme d'épargne-retraite et divers types de congés. La rémunération globale est revue tous les ans de manière à demeurer concurrentielle et à attirer des employés à haut rendement.

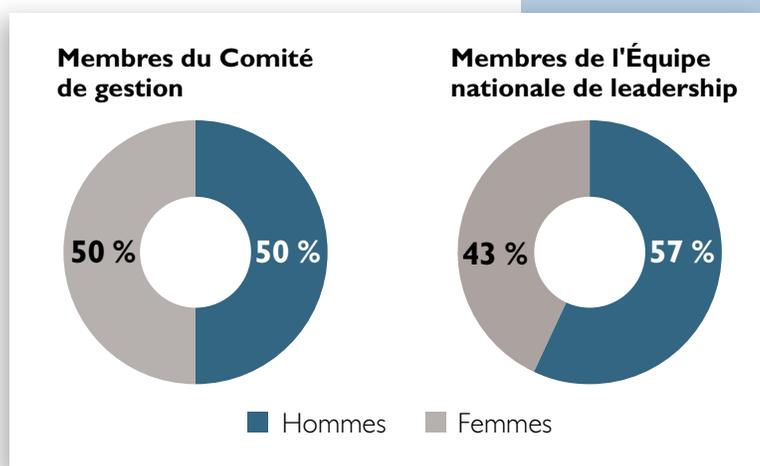
Afin de soutenir notre cadre de gestion des talents, nous avons continué à concevoir des stratégies en vue de recruter et de maintenir en poste les employés qui possèdent les compétences nécessaires à l'exécution de notre mandat. Nous avons aussi continué d'affecter d'importantes ressources et de mettre en place des stratégies pour la formation et le perfectionnement des employés à tous les niveaux de la Société.

Information et Technologie

En 2014, nous avons mis en place les fondations qui permettront à Information et Technologie (I&T) de transformer notre paysage technologique grâce à un plan quinquennal d'investissement stratégique d'I&T en quatre volets : les applications, la sécurité technologique, l'infrastructure de base et la modernisation des technologies. Dans la foulée de *SCHL en mouvement*, I&T a entrepris une importante démarche en vue de réévaluer ses fonctions et processus. Une nouvelle structure a été instaurée, qui garantit à I&T la gouvernance et l'excellence opérationnelle nécessaires aux investissements stratégiques en technologie. Avec un engagement renouvelé envers la gestion de la demande, les essais d'assurance de la qualité, la gestion de projets globaux, la refonte des processus et l'architecture d'entreprise, I&T est en bonne position pour jouer un rôle crucial en soutenant les priorités de la Société.

Gestion des risques et audit interne

Une fonction indépendante de gestion des risques a la responsabilité de surveiller les risques auxquels est exposée la Société, tandis qu'une fonction indépendante d'audit interne est chargée d'assurer objectivement l'efficacité des processus de gouvernance, de contrôle et de gestion des risques. En outre, aux termes de la LNH, le surintendant des institutions financières doit, au moins une fois par année civile, procéder ou faire procéder à un examen ou à une enquête d'une ou de plusieurs des activités commerciales de la Société afin de vérifier si celles-ci sont réalisées conformément aux bonnes pratiques, en tenant dûment compte des risques de pertes. Le surintendant présente les résultats de son examen et ses recommandations au Conseil d'administration, au ministre responsable de la SCHL ainsi qu'au ministre des Finances.

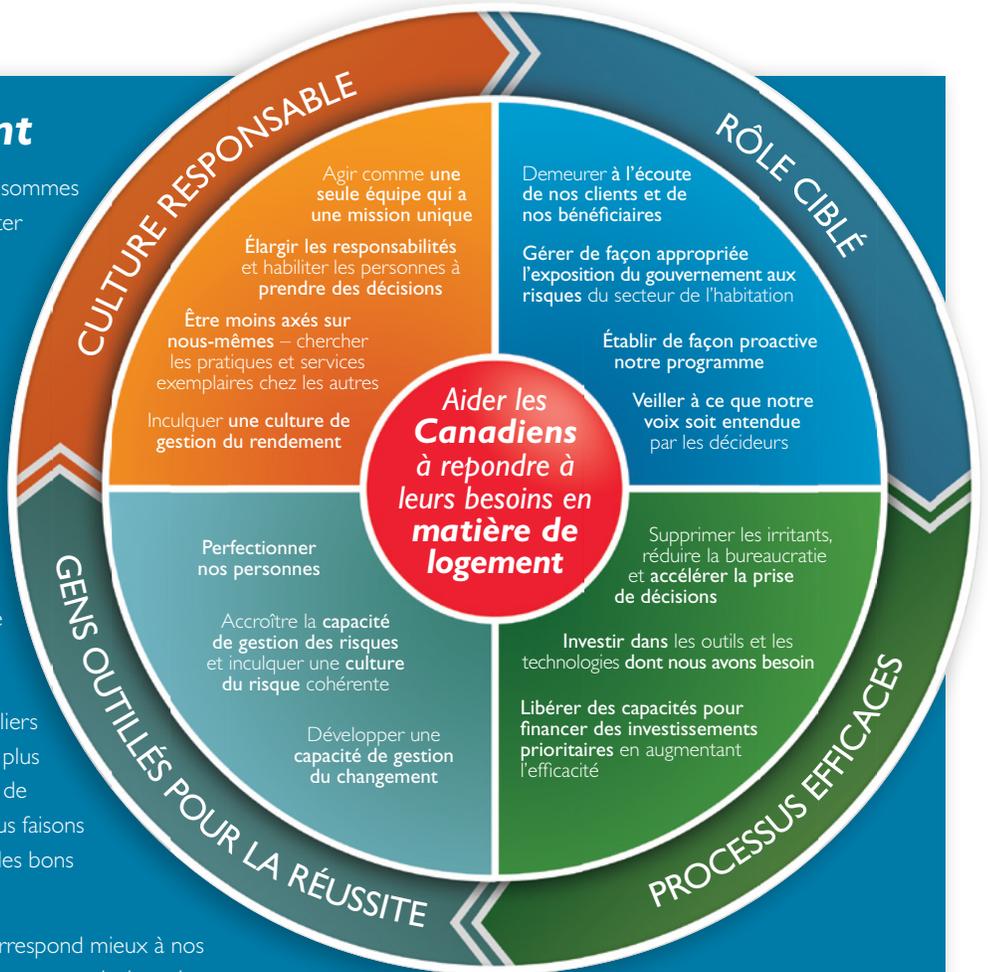


SCHL en mouvement

Tout au long de notre histoire, nous nous sommes distingués par notre capacité à nous adapter à l'évolution des besoins en matière de logement des Canadiens. En 2014, nous avons lancé *SCHL en mouvement*, un programme pluriannuel comportant des changements dirigés et visant à améliorer et à renforcer la Société.

À l'automne, nous avons examiné comment nos secteurs réalisent leurs activités dans le but d'en accroître l'efficacité et la synergie. En décembre, nous avons dévoilé une nouvelle structure organisationnelle qui s'est traduite par un réaménagement de certaines fonctions et activités et par l'élimination de certains paliers afin de rendre la Société plus résiliente et plus polyvalente. Nous souhaitons que la prise de décisions se fasse aux bons niveaux et nous faisons en sorte d'avoir les bonnes personnes et les bons processus pour les années à venir.

La nouvelle structure organisationnelle correspond mieux à nos nouvelles mission et vision et embrasse les quatre principes du programme *SCHL en mouvement*, à savoir un rôle ciblé, une culture responsable, des processus efficaces et des gens outillés pour la réussite.



Gestion des risques

Nous avons adopté une approche de gestion des risques structurée qui assure l'évaluation des risques et la production de rapports connexes sur une base régulière, entre autres par la révision et l'approbation annuelles des Politiques de gestion des risques d'entreprise (GRE), la mise à jour périodique du registre des risques d'entreprise, des rapports liés à l'énoncé sur l'appétit pour le risque et des rapports trimestriels sur la gestion des risques. De telles pratiques permettent l'identification et la gestion appropriées des risques principaux et émergents ainsi que l'évaluation prospective des problèmes potentiels.

Risques principaux et émergents

Volatilité et incertitude économiques

L'économie, tant canadienne que mondiale, demeure exposée à des incertitudes et à des fluctuations susceptibles d'avoir des incidences défavorables pour la SCHL (par exemple, valeur des placements, passif des contrats d'assurance). Ensemble, les risques de marché à l'échelle nationale et internationale peuvent exercer des pressions supplémentaires sur l'économie du pays. Les pires répercussions éventuelles sur l'économie canadienne ou mondiale peuvent prendre différentes formes : récession, période prolongée de croissance anémique ou nulle, contrecoups sur les marchés des actions, remontée subite des taux d'intérêt, inflation, hausse du taux de chômage ou recul du prix des logements. L'évolution des marchés et de la conjoncture économique est sous constante observation et les simulations de crise périodiques permettent de bien comprendre les conséquences possibles de cette volatilité et de réagir de façon adéquate.

Endettement des ménages canadiens

L'endettement moyen des ménages canadiens demeure élevé et leurs actifs sont illiquides et concentrés dans l'immobilier. La situation pourrait avoir des conséquences négatives sur la capacité des propriétaires-occupants à gérer le remboursement de leurs dettes et prêts hypothécaires si les taux d'intérêt se relevaient. Elle demeure préoccupante plus particulièrement dans le contexte où la persistance des bas taux d'intérêt continue de soutenir l'activité sur le marché de l'habitation. Nous surveillons de près les tendances de ce marché. Des niveaux d'endettement élevés pourraient se répercuter sur la capacité des propriétaires-occupants à gérer le remboursement de leurs dettes et prêts hypothécaires en cas de bouleversement économique.

Risques opérationnels liés aux changements et à la restructuration à la SCHL

Nous avons apporté des changements à notre structure et à nos processus afin de mieux concrétiser notre vision plus précise qui consiste à façonner le marché et à continuer de bien gérer les risques auxquels est exposé le gouvernement. La présence d'une équipe de gestion du changement et une attention soutenue de la haute direction et du Conseil d'administration permettent une surveillance étroite des répercussions et des enjeux découlant de ces changements. Par ailleurs, nous nous penchons sur la question de la technologie vieillissante.

Cybersécurité

Les risques liés à la technologie et à l'information ont pris beaucoup d'importance ces dernières années en raison de la complexité et du volume sans cesse grandissants des cyberattaques. D'importantes ressources sont consacrées à l'évaluation de nos systèmes de sécurité et d'autres investissements dans ce domaine s'ajouteront dans les prochaines années.

Gestion du risque lié à la suffisance du capital

Nous continuons de parfaire nos modèles de capitalisation en nous appuyant sur un cadre exhaustif de simulation de crise qui permet de s'assurer que la SCHL conserve le capital suffisant pour survivre en cas de réalisation de scénarios relativement graves. Nous menons des analyses de sensibilité, effectuons des contrôles de solvabilité et utilisons des scénarios déterministes pour tester la suffisance du capital.

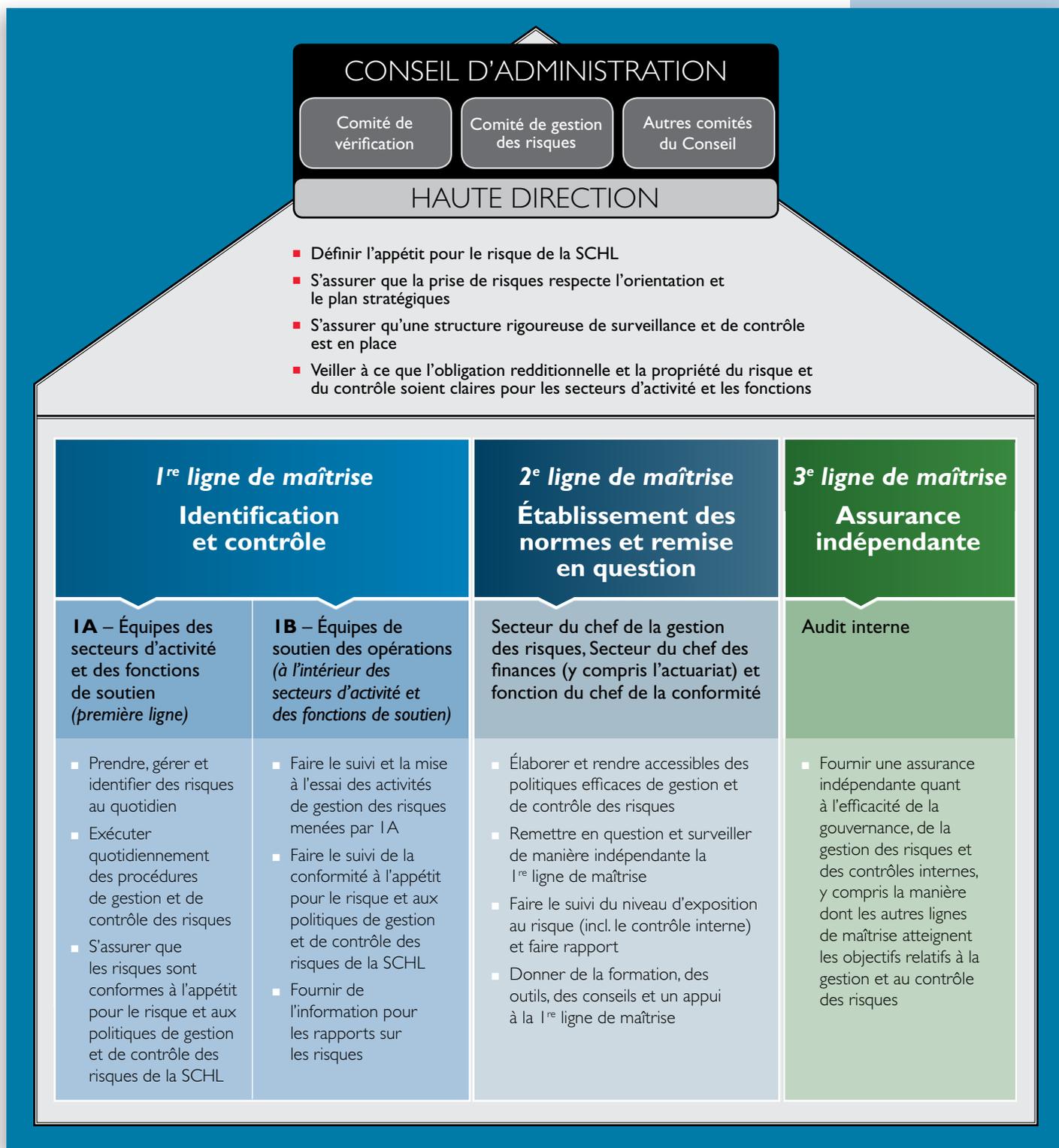
Cadre de gestion des risques

La gestion des risques fait partie intégrante de notre processus de prise de décisions stratégiques et opérationnelles. Nos politiques de gestion des risques d'entreprise (GRE) tout comme notre structure de gouvernance orientent la Société dans ses activités de gestion des risques et l'aident à bien identifier et gérer les principaux risques et occasions. Notre appétit pour le risque, notre structure de gouvernance et notre cadre de GRE permettent de définir, d'évaluer et de catégoriser les risques auxquels nous sommes exposés. Par ailleurs, le cadre de gestion de l'appétit pour le risque de la SCHL comporte l'énoncé sur la capacité à assumer les risques, les principes d'appétit pour le risque et les énoncés sur l'appétit pour le risque. L'appétit pour le risque a été défini pour l'ensemble de la Société ainsi que pour chacun des principaux secteurs d'activité.

Modèle de gouvernance de la gestion des risques

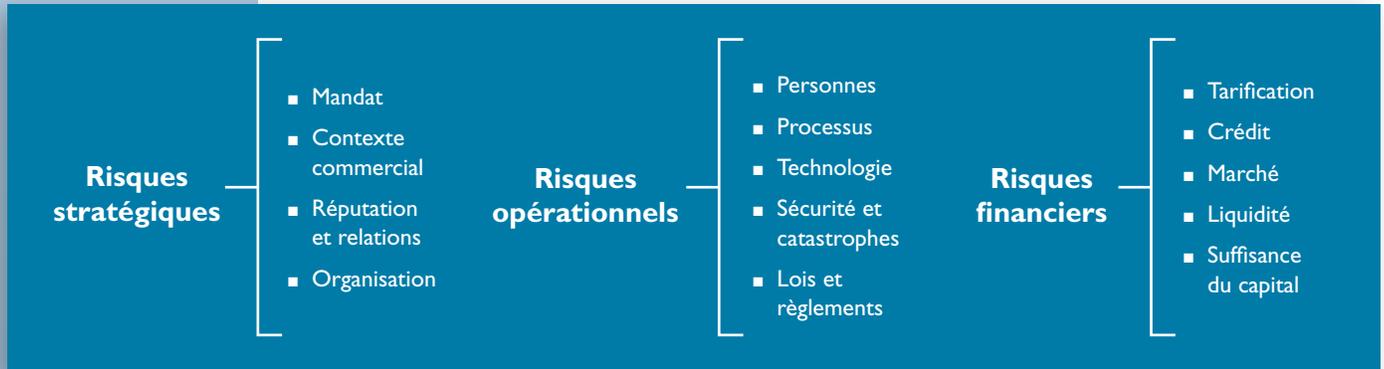
Nous sommes déterminés à parfaire sans cesse notre approche de la gestion des risques en tenant compte des pratiques exemplaires de l'industrie et des changements à notre environnement opérationnel. En 2014, la SCHL a élaboré et adopté un modèle de gouvernance des risques à trois lignes de maîtrise dans le but d'améliorer la structure et la culture de gouvernance des risques de la Société. Le modèle vise à faire progresser la compréhension, l'analyse, l'évaluation et la gestion des risques à tous les échelons de l'organisation et dans tous les secteurs d'activité. Sa mise en place se poursuivra en 2015.

Le graphique suivant illustre le modèle de gouvernance des risques à la SCHL fondé sur trois lignes de maîtrise.



Cadre de gestion des risques d'entreprise

Notre cadre de GRE répartit les quatorze risques en trois grandes catégories, tel qu'il est illustré ci-après. Les risques individuels sont définis pour chacune de nos activités.



Cadre de gestion de l'appétit pour le risque

Le cadre de gestion de l'appétit pour le risque de la Société est conçu de manière à assurer une communauté de vues quant aux seuils de tolérance liés aux principaux risques pour l'ensemble de la Société et pour les différents domaines d'activité. Il comprend les éléments ci-après.

Notre énoncé sur la capacité à assumer les risques

Notre capacité à assumer les risques, à titre de société d'État, est définie par les limites prévues par la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Celle-ci prévoit un plafond de 600 milliards de dollars pour les contrats d'assurance en vigueur, sous réserve des règlements relatifs aux catégories de prêts à l'habitation admissibles pouvant être assurés, ainsi qu'un plafond global de 600 milliards de dollars pour les cautionnements en vigueur qui sont assujettis aux modalités approuvées par le ministre des Finances.

En outre, nous sommes tenus de favoriser la stabilité du système canadien du logement qui, à son tour, contribue à celle du système financier du Canada. Nous acceptons donc la responsabilité de gérer certains risques stratégiques, opérationnels et financiers. Dans la gestion de ces risques, nous limitons encore plus notre capacité de risque en :

1. gérant activement les risques que nous sommes particulièrement aptes à accepter et à influencer;
2. éliminant les risques que nous ne pouvons contrôler lorsque les coûts le justifient, soit par l'impartition ou par des activités de couverture;
3. atténuant les risques inhérents et résiduels;
4. établissant des principes et des énoncés d'appétit pour le risque.

Nos principes d'appétit pour le risque

Nos principes d'appétit aident tous les employés à comprendre leur rôle dans la gestion des risques.

Nous gérerons nos risques afin qu'ils :

1. servent notre mission d'aider les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement;
2. n'exposent pas la Société à des pertes financières excessives;
3. ne nuisent pas indûment à la réputation de la SCHL.

Dans la mise en pratique de ces principes d'appétit pour le risque, on s'attend à ce que les membres du personnel prennent en compte les conditions actuelles dans lesquelles nous exerçons nos activités et l'impact potentiel de risques nouveaux et émergents sur les stratégies de la SCHL et son profil de risque.

Notre énoncé sur l'appétit pour le risque

Notre énoncé sur l'appétit pour le risque assure une communauté de vues quant aux niveaux de risque acceptables et inacceptables pour la Société et décrit notre attitude à l'égard des risques comme suit :

« Nous :

- gérons les risques appropriés à l'exécution de la mission de la SCHL d'aider les Canadiens à répondre à leurs besoins en matière de logement, en tenant compte adéquatement des risques de pertes;
- nous conformons à toutes les exigences législatives et réglementaires, y compris l'approbation annuelle des crédits parlementaires et du Plan d'entreprise de la SCHL;
- maintenons des capitaux et liquidités suffisants aux termes de nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation afin de pouvoir survivre adéquatement à d'importantes crises financières ou autres;
- prenons des risques calculés pour explorer des occasions d'innovation pouvant mener à de nouveaux processus ou à des améliorations des processus existants et à de nouveaux produits ou à l'élaboration de politiques nous aidant à nous acquitter de notre mandat;
- maintenons des capacités opérationnelles suffisantes pour donner aux Canadiens de toutes les régions du pays accès à nos services et pour être aussi en mesure d'encourager la stabilité du système financier et d'y contribuer. »

L'énoncé précise aussi que nous visons un degré très élevé de confiance à l'égard des facteurs suivants sur l'horizon de planification quinquennal.

- L'écart entre les dépenses liées aux programmes financés par le gouvernement et les fonds approuvés ne dépassera pas un certain pourcentage.
- L'exposition au risque financier exprimée en pourcentage du capital dans les trois principaux secteurs d'activité, à savoir l'aide au logement, l'assurance prêt hypothécaire et la titrisation, n'excédera pas les niveaux de risque déterminés.
- Les écarts entre les charges opérationnelles et le budget ne dépasseront pas le maximum établi.

Il comprend aussi des énoncés sur la tolérance pour les risques liés à la réputation et à l'atteinte des objectifs. L'énoncé conclut en précisant le pourcentage minimal des objectifs prioritaires annuels du Plan d'entreprise qui doit être atteint.

Afin de gérer nos risques à une échelle plus petite, notre énoncé sur l'appétit pour le risque est assorti d'énoncés sur l'appétit pour le risque des secteurs d'activité. Ceux-ci précisent des seuils et limites de risques pour des secteurs fonctionnels ou d'activité en particulier.

Risques associés à nos secteurs d'activité

Aide au logement

Au nom du gouvernement du Canada, la SCHL investit annuellement environ 2 milliards de dollars dans le logement au moyen de crédits parlementaires qui couvrent les dépenses des programmes de logement, y compris les charges opérationnelles. Des ententes prévoient le versement de fonds principalement aux provinces, aux territoires et aux Premières Nations de même qu'aux promoteurs d'ensembles. Elles précisent l'affectation des fonds et comprennent un cadre clair de responsabilisation. Nous ne versons pas de règlement et mettons fin à la subvention lorsque des problèmes importants de conformité sont soulevés. Il pourrait y avoir un risque d'atteinte à la réputation si les fonds affectés aux programmes d'aide au logement n'étaient pas utilisés conformément aux paramètres approuvés.

En vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNL), nous détenons des prêts et nous en octroyons à des organismes de parrainage de logements sociaux, à des Premières Nations, aux provinces, aux territoires et aux municipalités pour des logements subventionnés par le gouvernement fédéral. Ces prêts peuvent être offerts à des taux d'intérêt plus bas, puisque la SCHL contracte des emprunts aux termes du Programme d'emprunt des sociétés d'État. Au 31 décembre 2014, la juste valeur estimée des prêts liés aux activités d'aide au logement de la SCHL s'établissait à 11 milliards de dollars et le solde des prêts en cours de remboursement, à 10 milliards de dollars. Les principaux risques associés à ces activités comprennent le risque de crédit, le risque de marché, y compris les risques de remboursement anticipé et de taux d'intérêt, ainsi que le risque de tarification.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié au portefeuille de prêts découle de la possibilité de subir une perte par suite de l'incapacité d'une contrepartie à s'acquitter de ses obligations contractuelles. Notre portefeuille comprend des prêts à des ensembles de logements sociaux administrés conjointement, par les provinces ou les territoires, ou par la SCHL, tant dans les réserves que hors réserves. Nous consentons des prêts à un grand nombre d'organismes sans but lucratif qui n'émettent pas de titres de créance et qui ne sont donc pas notés par des agences indépendantes. Par ailleurs, les pertes liées aux défauts de paiement peuvent être recouvrées auprès de divers ordres de gouvernement.

La gestion du risque de crédit se fait par l'examen des rapports annuels des ensembles, y compris les états financiers audités soumis par les organismes de parrainage des logements sociaux. Ces rapports nous permettent de déceler les problèmes potentiels et d'intervenir, au besoin, si un ensemble est aux prises avec des difficultés financières. Les sauvetages et les restructurations, qui peuvent nécessiter une aide ou un financement additionnel, sont entrepris au cas par cas.

En ce qui concerne notre programme d'octroi de prêts, le capital et les intérêts courus seront recouverts intégralement pour la majeure partie des prêts. Au 31 décembre 2014, la SCHL était certaine de recouvrer entièrement le capital et les intérêts courus de 77 % de ses prêts (77 % en 2013). Les autres prêts, qui constituent 23 % du total (consentis principalement aux termes du Programme de prêts pour les infrastructures municipales), sont évalués de manière périodique pour déterminer si une provision pour pertes est nécessaire. À la clôture de l'exercice 2014, un prêt douteux avait été relevé et une provision de 22 millions de dollars avait été comptabilisée.

Risque de marché

Le programme d'octroi de prêts fonctionne selon un budget équilibré. Dans la vaste majorité des cas, le prêt hypothécaire ne peut pas être remboursé pendant le terme choisi par l'organisme de logement. La durée de la dette sous-jacente (c'est-à-dire les sommes que nous empruntons pour financer le prêt hypothécaire) correspond, dans la mesure du possible, à la période d'amortissement du prêt hypothécaire. Dans ce contexte, tout remboursement anticipé, y compris la restructuration de prêts hypothécaires fermés, risque d'entraîner des pertes pour la SCHL.

Pour atténuer le risque de remboursement anticipé, nous veillons à l'application des modalités de nos prêts, y compris les dispositions relatives au remboursement anticipé. Nous acceptons également le remboursement anticipé de prêts hypothécaires fermés dans certaines circonstances, moyennant une pénalité. Dans le cas, par exemple, où un organisme de logement sans but lucratif ou une coopérative d'habitation admissible devrait réaliser des travaux de réparation ou de rénovation, une pénalité pour maintien du rendement conforme à celle qui est exigée par les établissements de crédit privés s'appliquerait et atténuerait notre risque de remboursement anticipé.

Nous sommes exposés au risque de taux d'intérêt quand les paiements de capital et d'intérêts sur les actifs et passifs sont assortis de dates d'échéance ou de paiement différentes. La gravité du risque dépend de l'ampleur et de la tendance de l'évolution des taux d'intérêt, ainsi que de la taille des positions non concordantes. Nos politiques de gestion des risques indiquent que le risque maximal pour la marge de financement découlant des fluctuations des taux d'intérêt, selon un niveau de confiance de 95 %, est limité à 1,5 million de dollars sur une période de 12 mois.

Risque de liquidité

Notre programme d'octroi de prêts présente un risque minime de liquidité. En effet, la possibilité de toute insuffisance de liquidité est atténuée grâce aux activités de gestion continue de la trésorerie et à l'accès, en dernier recours, aux fonds du ministère des Finances par l'intermédiaire du Programme d'emprunt des sociétés d'État.

Risque de tarification

Les taux d'intérêt des prêts directs sont ajustés en fonction des coûts d'exploitation, des écarts, des coûts de financement et des coûts de couverture connexes. Un examen des coûts du Programme de prêt direct est mené périodiquement afin de déterminer si les taux d'intérêt imposés aux emprunteurs suffisent à couvrir nos coûts d'administration du programme.

Risques liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire

Le risque primaire de perte financière découlant des activités d'assurance prêt hypothécaire correspond à l'écart entre les règlements futurs liés aux prêts assurés et les primes perçues. Nous gérons ce risque grâce à des pratiques de souscription prudentes, à l'assurance de la qualité des prêteurs, à un bon cadre de gestion du capital, à des analyses de sensibilité dans le cadre des simulations de crise et à la tarification des produits. Les principaux risques associés aux activités d'assurance sont les risques de crédit, de marché, de liquidité et de suffisance du capital.

Risque de crédit

Plusieurs processus servent à gérer le risque de crédit associé aux activités d'assurance, notamment l'évaluation de la souscription de l'assurance prêt hypothécaire et le suivi constant des portefeuilles et des pratiques de souscription des prêteurs agréés.

Évaluation des demandes d'assurance prêt hypothécaire

Nous gérons prudemment le risque lié à l'assurance prêt hypothécaire pour différents types d'habitations en appliquant le processus de souscription rigoureux décrit ci-après.

Assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité (1 à 4 logements) – Prêts à rapport prêt-valeur faible ou élevé

Les risques liés à l'assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité sont évalués par **emili**, notre système automatisé d'évaluation des risques et d'approbation en ligne des demandes d'assurance prêt hypothécaire dont se servent les prêteurs agréés et les souscripteurs de la SCHL, d'un bout à l'autre du pays. Le système **emili** analyse l'ensemble des risques se rapportant à une demande en évaluant la situation de l'emprunteur, les caractéristiques du prêt, la propriété et le marché dans lequel celle-ci se situe. Une synthèse des résultats permet ensuite d'estimer globalement le niveau de risque de défaut de l'emprunteur.

Au besoin, les souscripteurs peuvent recourir à d'autres moyens pour déterminer si des mesures d'atténuation des risques permettraient de réduire le risque global à un niveau acceptable et prudent ou peuvent refuser la demande d'assurance. Nous surveillons nos modèles d'évaluation des risques et les rajustons en fonction des règlements payés et de la conjoncture des marchés locaux. La cote attribuée par **emili** au risque global, la taille du prêt et la ligne de conduite pertinente déterminent le pouvoir d'approbation requis.

Assurance des immeubles collectifs résidentiels (plus de 4 logements)

Les risques associés à l'assurance prêt hypothécaire pour immeubles collectifs sont aussi évalués au moyen de méthodes de souscription rigoureuses et exhaustives qui intègrent l'analyse et l'évaluation des risques liés à l'emprunteur, aux caractéristiques du prêt, à la propriété et au marché dans lequel celle-ci se situe. Les souscripteurs utilisent un outil normalisé d'évaluation des risques pour attribuer une cote à chacune des principales composantes de risque. La cote de risque, la taille du prêt et la ligne de conduite pertinente déterminent le pouvoir d'approbation requis.

Assurance de portefeuille (propriétaires-occupants – 1 à 4 logements)

Les prêts présentés aux fins de l'assurance de portefeuille sont évalués par un système de souscription automatisée semblable à **emili**. L'évaluation comporte une analyse des risques associés à l'emprunteur, aux caractéristiques du prêt, à la propriété et au marché dans lequel celle-ci se situe. La tarification est ensuite déterminée pour chaque bloc.

Suivi des portefeuilles de prêts assurés des prêteurs agréés

Au moyen d'un cadre de travail pour l'assurance de la qualité et d'examen opérationnels chez les prêteurs, nous gérons en outre les risques d'assurance en évaluant les portefeuilles de prêts assurés des prêteurs et la conformité à nos exigences en matière de souscription, et en collaborant régulièrement avec ces derniers au maintien de normes de qualité en ce qui touche la souscription et l'administration de leurs portefeuilles. Nous surveillons le rendement des prêteurs individuels et veillons à ce que toute lacune soit promptement et systématiquement corrigée en entier.

Portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire

Dans le contexte du portefeuille de placements de nos activités d'assurance prêt hypothécaire, le risque de crédit fait référence aux pertes découlant de l'incapacité éventuelle d'une contrepartie ou d'un émetteur agréé à s'acquitter de ses obligations contractuelles. Il comprend le risque de défaut, le risque de non-règlement et le risque d'abaissement de la note. Il englobe autant la probabilité de perte que l'ampleur probable de celle-ci, déduction faite des recouvrements et des cautionnements, sur la période pertinente. Notre risque de crédit provient de diverses sources, tant directes (activités de placement et de couverture), qu'indirectes. Les risques associés aux opérations financières et aux instruments financiers de la Société sont consolidés et mesurés de manière globale, par contrepartie ou émetteur agréé, pour toutes les activités de placement et de couverture. Le risque total est calculé en appliquant les justes valeurs estimées, en plus d'une estimation des coûts de remplacement futur, si nécessaire. En ce qui concerne les activités d'assurance, les limites de risque sont établies par contrepartie ou par émetteur agréé, sous réserve des limites s'appliquant aux notes, à la durée et à la diversification.

Risque de marché

En ce qui concerne nos activités d'assurance, les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et aux cours des actions découlent de la non-concordance des actifs et des passifs inhérente à l'échelonnement des flux de trésorerie associés. Nous gérons le risque de marché au moyen de notre processus de répartition de l'actif qui prend en considération l'ensemble du risque et du rendement dans la sélection d'une répartition stratégique de l'actif, d'indices de référence, de seuils de tolérance et de contrôles.

Les risques financiers découlent également du portefeuille de placements de nos activités d'assurance prêt hypothécaire. Ce portefeuille se compose des flux de trésorerie générés par les primes, les droits de demande et les intérêts reçus, déduction faite des règlements et charges payés. Nous utilisons le portefeuille de placements pour couvrir nos obligations découlant de l'assurance prêt hypothécaire procurée aux prêteurs.

L'objectif d'investissement du portefeuille de placements des activités d'assurance consiste à maximiser le rendement ajusté en fonction du risque, tout en réduisant au minimum le besoin de liquider des placements. On y parvient par des placements qui privilégient les titres et autres actifs diversifiés, de haute qualité et productifs, et qui tiennent compte de nos énoncés sur l'appétit pour le risque.

Risque de liquidité

Les activités d'assurance doivent disposer de liquidités pour régler les demandes au fur et à mesure. Les primes et droits d'assurance perçus fournissent généralement les fonds à cette fin. Étant donné les longs délais entre la survenance d'un défaut de paiement et le règlement d'une demande et comme les primes et droits d'assurance dépassent généralement le montant du règlement, le risque de liquidité est négligeable.

Suffisance du capital

Notre cadre de gestion du capital est conforme aux règles du BSIF à l'intention des assureurs relativement à l'application du test du capital minimal (TCM). Le TCM correspond au ratio du capital disponible sur le capital requis. Notre capital disponible correspond au total des résultats non distribués des activités d'assurance prêt hypothécaire et du cumul des autres éléments du résultat global, duquel sont déduits les actifs ayant une exigence de capital de 100 %. Le capital requis est établi en appliquant des facteurs de risque à l'actif, au passif des contrats d'assurance ainsi qu'aux autres risques.

Le cadre de gestion du capital de la SCHL pour ses activités d'assurance prêt hypothécaire est décrit ci-après.

- Capital minimal réglementaire (TCM de 100 %) : En deçà de ce niveau, un assureur ne serait plus autorisé à exercer ses activités de souscription. Un niveau inférieur à un TCM de 0 % indique que l'assureur est insolvable.
- Cible interne de capital (TCM de 205 %) : La cible interne de capital accorde à la direction le temps nécessaire pour résoudre les problèmes financiers pouvant survenir; tout en réduisant le besoin d'une intervention réglementaire. En 2014, le Conseil d'administration a examiné les résultats des simulations de crise effectuées dans le cadre de l'élaboration du Plan d'entreprise de 2015 et approuvé le rehaussement de la cible interne de capital à un TCM de 205 %. La hausse s'inscrit dans une évaluation plus prudente de l'incidence que peut avoir une conjoncture économique défavorable.
- Cible de capital immobilisé (TCM de 220 %) : La SCHL a décidé de fixer la cible de capital immobilisé à un TCM de 220 % afin que la probabilité que le capital devienne inférieur à la cible interne soit de moins de 5 % sur une période de cinq ans.

Selon les 10 000 scénarios économiques cohérents, le cadre d'analyse de sensibilité permet de simuler les répercussions de chacun de ces scénarios sur le Plan d'entreprise 2015-2019 ainsi que d'autres scénarios défavorables vraisemblables. Chaque scénario repose sur les nouveaux contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits sur une période de 10 ans et leur liquidation progressive pendant les 20 années suivantes. Les scénarios économiques reflètent les résultats sur 30 années en ce qui concerne la croissance du PIB réel, le taux de chômage, le taux hypothécaire à 5 ans et le rendement des placements pour un maximum de 40 catégories d'actifs.

Les variables économiques servent à générer des résultats concernant le volume de souscription d'assurance prêt hypothécaire, les variations à court terme de la fréquence des demandes de règlement, les variations des prix des logements et le rendement des placements.

Les résultats des simulations de crise sur les plans économique et commercial sont conformes aux niveaux de tolérance au risque et de capital de la Société. Les simulations effectuées ont également permis de confirmer que la cible interne de capital (TCM de 205 %) et la cible de capital immobilisé (TCM de 220 %) de la SCHL répondent aux exigences du cadre de gestion du capital.

La SCHL continue à mettre l'accent sur la surveillance et la gestion proactive du rendement de ses activités d'assurance en améliorant son cadre de gestion du capital et en prenant des mesures pour veiller à ce que la tarification reste adéquate par rapport au risque souscrit.

Risques liés aux activités de titrisation

Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts des titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) par des émetteurs agréés, de même que des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). Notre principal risque de perte financière lié aux cautionnements découle de l'obligation de paiement périodique lorsqu'un émetteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements et que les actifs sous-jacents aux titres sont insuffisants. Le risque lié au cautionnement de paiement périodique est atténué par l'obligation faite aux participants de se conformer à des normes minimales et à des cadres juridique et opérationnel rigoureux qui fixent notamment des limites sur les volumes ainsi que des critères d'admissibilité pour les participants et les prêts hypothécaires à titriser. Les risques de crédit, de marché, de liquidité, de suffisance du capital, de tarification et d'atteinte à la réputation constituent les principaux risques découlant de ces activités.

Nous sommes responsables de l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes et du registre connexe tout comme de l'approbation des émetteurs inscrits et des garants de leurs obligations sécurisées. Les obligations sécurisées ne sont cautionnées ni par la SCHL ni par le gouvernement du Canada. Le risque d'atteinte à la réputation constitue le principal risque associé à ces activités.

Risque de crédit

En ce qui concerne les TH LNH, le risque lié au défaut d'un émetteur est atténué par l'évaluation de la qualité et le contrôle des émetteurs ainsi que par l'exigence d'un écart minimal entre le coupon des titres et le plus bas taux d'intérêt des prêts formant le bloc. En cas de défaut d'un émetteur, nous pouvons verser l'écart à un autre émetteur en contrepartie de l'administration des prêts hypothécaires sous-jacents et des paiements sur les TH LNH et atténuer ainsi notre risque lié au cautionnement. Tous les prêts hypothécaires titrisés sont entièrement couverts par l'assurance prêt hypothécaire. En contrepartie du cautionnement, les émetteurs agréés nous versent un droit initial qui est fonction de la durée du titre.

Aux termes du Programme des OHC, le fiduciaire émetteur assure le maintien des biens fiduciaires et veille à ce que la FCH s'acquitte de ses obligations, alors que l'administrateur répond de la gestion courante des activités de la FCH. La FCH est exposée au risque de crédit des contreparties qui lui sont liées aux termes de swaps et de conventions de rachat. Dans les faits, les contreparties de swap absorbent en totalité les risques de remboursement anticipé et de réinvestissement associés aux actifs détenus par la FCH. On atténue le risque de défaut en faisant affaire avec des contreparties jouissant d'une notation financière élevée et en exigeant des garanties.

En cas d'abaissement de la note sous le seuil fixé, la FCH conserve les paiements mensuels d'intérêts. Le risque de crédit associé à la contrepartie d'une convention de rachat est atténué par les exigences relatives à la notation, l'établissement de plafonds de transaction et le recours à des sûretés.

On gère le risque de défaut sur les placements détenus par la FCH en limitant les placements admissibles aux titres affichant des notes élevées, comme les TH LNH, les obligations émises par le gouvernement du Canada, et dans une mesure moindre, le papier commercial adossé à des actifs (PCAA) à court terme ayant une note équivalant à AAA. De plus, aucun des placements admissibles de la FCH, y compris les TH LNH, ne peut avoir une date d'échéance dépassant celle des OHC correspondantes.

La gestion du portefeuille de placements des activités de titrisation sert à identifier; à diversifier et à gérer les risques de crédit et les risques connexes qui sont associés à nos activités de placement. Le but consiste à se prémunir contre les défauts ou pertes sur crédit imputables à une contrepartie ou à un émetteur ainsi qu'à réduire au minimum les pertes en fonction du rendement attendu. Dans le contexte du placement, le risque de crédit fait référence à la possibilité d'essuyer une perte découlant de l'incapacité pour une contrepartie ou un émetteur agréé à s'acquitter de ses obligations contractuelles. Le risque de crédit comprend le risque de défaut, le risque de non-règlement et le risque d'abaissement de la note. Il englobe autant la probabilité de perte que l'ampleur probable de celle-ci, déduction faite des recouvrements et des cautionnements, sur la période pertinente.

Dans le contexte du portefeuille de placements des activités de titrisation, le risque de crédit associé aux placements en titres du gouvernement du Canada est limité. Toutefois, des opérations de rachat peuvent être rendues nécessaires pour combler les besoins découlant du cautionnement de paiement périodique et peuvent alors entraîner un risque de crédit. Pour les activités de titrisation, les limites de risque sont établies par contrepartie ou par émetteur agréé.

Risque de marché

Le risque de marché de nos activités de titrisation est associé au risque de taux d'intérêt qui découle de la non-concordance des actifs et des passifs du Programme des OHC.

Nous ne sommes pas exposés au risque de marché par les cautionnements de TH LNH que nous fournissons dans le cadre de notre Programme de TH LNH. Les risques liés aux taux d'intérêt et aux remboursements anticipés des prêts hypothécaires sous-jacents (dans les blocs admissibles) sont transférés aux investisseurs. Ce n'est qu'en situation de défaut d'un émetteur, et jusqu'à ce qu'un nouvel administrateur soit trouvé, que nous sommes temporairement exposés à un risque de financement.

En ce qui concerne le Programme des OHC, la FCH est exposée au risque que les taux d'intérêt des TH LNH et des placements autorisés par la FCH admissibles ne suffisent pas à remplir ses obligations de paiement d'intérêts sur les OHC. Ce risque est géré au moyen des swaps de taux d'intérêt conclus avec des contreparties agréées. Les swaps transforment de manière efficace le risque de taux d'intérêt lié aux actifs détenus par la FCH (à savoir; le risque de remboursement anticipé et de réinvestissement) en un risque de contrepartie qui est géré par nos contrôles et politiques sur le crédit. Ainsi, la FCH n'est exposée à un risque de taux d'intérêt que dans l'éventualité où il y a défaillance d'une contrepartie à un swap et où elle n'arrive pas à trouver un remplaçant convenable à cette contrepartie.

Le portefeuille de placements des activités de titrisation est géré de manière à restreindre son risque de perte imputable à des mouvements défavorables des taux d'intérêt par l'application de contrôles et de limites qui fixent un rapport risque-rendement approprié. L'objectif du portefeuille de placements consiste à maximiser la capacité à répondre aux besoins de liquidité découlant des cautionnements de paiement périodique et à préserver le capital en investissant dans des titres du gouvernement du Canada.

Risque de liquidité

Tant le Programme des TH LNH que le Programme des OHC comportent un risque de liquidité en cas de demande d'application du cautionnement de paiement périodique. Les besoins éventuels de liquidité dans le cas d'une telle demande dépendent de la capacité des participants et des fournisseurs de services des programmes de titrisation à remplir leurs obligations. Le risque de liquidité est atténué au moyen des politiques de gestion des risques, des processus de gestion des actifs liquides et autres liquidités, des normes minimales imposées aux participants, du recouvrement des sûretés, des cadres juridique et opérationnel rigoureux et de la perception de droits de cautionnement.

Tous les placements (la plupart étant des titres gouvernementaux de haute qualité) que la Société détient aux fins de ses activités peuvent servir à remplir ses obligations de cautionnement de paiement périodique de manière provisoire jusqu'à ce que les fonds puissent être obtenus du gouvernement ou recouvrés autrement. Même si nous maintenons des liquidités internes suffisantes en regard de notre appétit pour le risque, nous pouvons obtenir des fonds auprès du ministère des Finances, par l'intermédiaire du Programme d'emprunt des sociétés d'État, lorsque les montants dépassent les liquidités disponibles.

Suffisance du capital

En ce qui a trait à nos activités de titrisation, notre cadre de gestion du capital comprend des éléments liés aux exigences du test du capital minimal (TCM) que le BSIF impose aux assureurs en matière d'actifs ainsi que des éléments relatifs aux principes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) concernant le risque de crédit des contreparties et de cautionnement, le cas échéant. Le capital disponible correspond au total des résultats non distribués des activités de titrisation et du cumul des autres éléments du résultat global, duquel sont déduits les actifs ayant une exigence de capital de 100 %. Périodiquement, nous revoyons nos cibles internes en matière de capital et nos droits de cautionnement pour nous assurer que nos tarifs sont adéquats.

Risque d'atteinte à la réputation

Étant donné son rôle dans l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes, la SCHL risque d'être perçue comme fournissant un cautionnement direct ou indirect à l'égard des programmes inscrits d'obligations sécurisées. Le cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes a été structuré de manière à éviter que la SCHL ou le gouvernement du Canada ne soit perçu comme fournissant un cautionnement quelconque aux investisseurs.



Le tableau qui suit présente les gains (pertes) nets cumulés sur les placements en valeurs mobilières comptabilisés à la juste valeur.

	2011		2012	
	Coût amorti	Gain (perte) nets cumulés	Coût amorti	Gain (perte) nets cumulés
(En millions)				
Revenus en valeurs mobilières	97		97	1 012
Impôts à payer				14 117
Charges de gestion				3 242
Autres				244
Total	97		97	15 615

Le tableau qui suit présente les gains (pertes) nets cumulés sur les placements en valeurs mobilières comptabilisés à la juste valeur.

	2011		2012	
	Coût amorti	Gain (perte) nets cumulés	Coût amorti	Gain (perte) nets cumulés
(En millions)				
Revenus en valeurs mobilières	714		714	1 060
Impôts à payer				20 187
Charges de gestion				1 215
Autres				2 508
Total	714		714	14 117

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Table des matières

Responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière	62
Rapport des auditeurs indépendants	63
Bilan consolidé	64
État consolidé des résultats et du résultat global	65
État consolidé des capitaux propres du Canada	66
État consolidé des flux de trésorerie	67
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	68
Note 1 – Information sur la Société	68
Note 2 – Mode de préparation et principales méthodes comptables	69
Note 3 – Modifications comptables en vigueur et à venir	78
Note 4 – Jugement critique dans l'application de méthodes comptables et la préparation d'estimations	83
Note 5 – Évaluations de la juste valeur	84
Note 6 – Placements en valeurs mobilières	92
Note 7 – Prêts	93
Note 8 – Instruments dérivés	95
Note 9 – Crédits parlementaires et dépenses des programmes de logement	95
Note 10 – Débiteurs et autres actifs	97
Note 11 – Immeubles de placement	97
Note 12 – Emprunts	98
Note 13 – Crédoeurs et autres passifs	99
Note 14 – Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	99
Note 15 – Assurance prêt hypothécaire	104
Note 16 – Titrisation	107
Note 17 – Impôt sur le résultat	108
Note 18 – Gestion du capital	109
Note 19 – Produits et charges liés aux instruments financiers	111
Note 20 – Entités structurées	112
Note 21 – Risque de marché	113
Note 22 – Risque de crédit	115
Note 23 – Risque de liquidité	118
Note 24 – Informations sectorielles	120
Note 25 – Transactions entre parties liées	122
Note 26 – Engagements et passifs éventuels	123
Note 27 – Charges opérationnelles	124
Note 28 – Actifs et passifs courants et non courants	125
Note 29 – Informations comparatives	125

Responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière

Exercice clos le 31 décembre 2014

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés et de l'information financière connexe publiés dans le présent rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et, par conséquent, ils comprennent des montants fondés sur les meilleures estimations de la direction et sur l'exercice, par cette dernière, du meilleur jugement possible. L'information financière fournie ailleurs dans le présent rapport annuel concorde avec celle contenue dans les états financiers consolidés.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes financiers et des contrôles internes appropriés qui lui donnent l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés, que les transactions sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec les lois pertinentes, avec les règlements administratifs de la Société et avec les directives gouvernementales, que les ressources sont gérées de manière efficiente et économique et que les activités sont menées avec efficacité. Les systèmes de contrôle interne s'appuient sur des audits internes réguliers portant sur différents aspects des activités.

Le Conseil d'administration, par l'entremise du Comité de vérification composé de membres qui ne sont ni des dirigeants, ni des employés de la Société, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le Conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés sur la recommandation du Comité de vérification.

Ernst & Young s.r.l. et le Bureau du vérificateur général du Canada ont audité les états financiers consolidés. Les auditeurs ont pleinement accès aux membres du Comité de vérification qu'ils rencontrent régulièrement pour discuter de leur audit et de questions connexes.

Le président et premier dirigeant,

Le chef des finances,

A blue ink signature of Evan Siddall, consisting of a large, stylized initial 'E' followed by a cursive name.

Evan Siddall, BA, LL.B.

A blue ink signature of Brian Naish, featuring a large, stylized initial 'B' followed by a cursive name.

Brian Naish, CPA, CA

Le 26 mars 2015



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au ministre de l'Emploi et du Développement social

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2014, et l'état consolidé des résultats et du résultat global, l'état consolidé des capitaux propres du Canada et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société canadienne d'hypothèques et de logement au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à notre avis, les opérations de la Société canadienne d'hypothèques et de logement dont nous avons eu connaissance au cours de notre audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement*, à la *Loi nationale sur l'habitation*, aux règlements administratifs de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ainsi qu'aux instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, décrites à la note 1 afférente aux états financiers consolidés.

Pour le vérificateur général du Canada,

Clyde M. MacLellan, FCPA, FCA
vérificateur général adjoint

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Le 26 mars 2015
Ottawa, Canada

Bilan consolidé

Au 31 décembre

(En millions de dollars canadiens)	Notes	2014	2013
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 169	1 336
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		126	-
Placements en valeurs mobilières	6		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		1 060	1 012
Disponibles à la vente		21 812	19 659
Détenus à des fins de transaction		-	444
Prêts	7		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		5 503	6 041
Prêts et créances		215 944	239 531
Intérêts courus à recevoir		719	859
Instruments dérivés	8	105	96
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	9	285	311
Débiteurs et autres actifs	10	767	762
		248 490	270 051
PASSIF			
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		325	91
Emprunts	12		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		7 677	7 818
Autres passifs financiers		213 612	237 378
Intérêts courus à payer		521	652
Instruments dérivés	8	31	44
Créditeurs et autres passifs	13	673	467
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	14	479	350
Provision pour règlements	15	778	869
Primes et droits non acquis	15, 16	6 167	6 511
Passif d'impôt différé	17	45	33
		230 308	254 213
Engagements et passifs éventuels	26		
CAPITAUX PROPRES DU CANADA			
Capital d'apport		25	25
Cumul des autres éléments du résultat global		803	943
Résultats non distribués		17 354	14 870
		18 182	15 838
		248 490	270 051

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

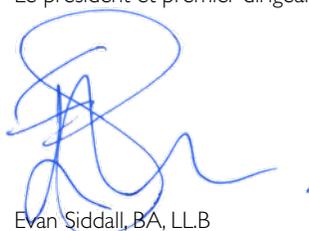
Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration le 26 mars 2015.

Le président du Conseil d'administration,

Le président et premier dirigeant,



Robert P. Kelly



Evan Siddall, BA, LL.B

État consolidé des résultats et du résultat global

Exercice clos le 31 décembre

(En millions de dollars canadiens)	Notes	2014	2013
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	9	2 010	2 071
Primes et droits acquis	15,16	1 933	2 001
Produits d'intérêts nets			
Produits d'intérêts	19		
Prêts		5 444	7 111
Autres		66	60
		5 510	7 171
Charges d'intérêts	19	5 408	7 024
		102	147
Produits de placements	19	608	606
Gains (pertes) nets réalisés	19	1 454	46
Gains (pertes) nets latents	19	9	112
Autres produits		83	158
TOTAL DES PRODUITS ET DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES		6 199	5 141
CHARGES			
Dépenses des programmes de logement	9	2 010	2 071
Règlements d'assurance	15	328	309
Charges opérationnelles	27	374	348
		2 712	2 728
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		3 487	2 413
Impôt sur le résultat	17	862	584
RÉSULTAT NET		2 625	1 829
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (DÉDUCTION FAITE DE L'IMPÔT)			
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente		469	(1)
Reclassement en résultat net des pertes (gains) nettes latentes des exercices antérieurs réalisées pendant la période		(609)	(94)
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net		(140)	(95)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net			
Réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées	14	(141)	260
		(281)	165
RÉSULTAT GLOBAL		2 344	1 994

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des capitaux propres du Canada

Exercice clos le 31 décembre

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	2014	2013
CAPITAL D'APPORT		25	25
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Solde au début de l'exercice		943	1 038
Autres éléments du résultat global		(140)	(95)
Solde à la clôture de l'exercice		803	943
RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS			
Solde au début de l'exercice		14 870	12 781
Résultat net		2 625	1 829
Autres éléments du résultat global		(141)	260
Solde à la clôture de l'exercice		17 354	14 870
CAPITAUX PROPRES DU CANADA	18	18 182	15 838

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre

<i>(En millions de dollars canadiens)</i>	Notes	2014	2013
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Résultat net		2 625	1 829
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie			
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers		86	88
Impôt sur le résultat différé		12	91
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	19	(9)	(112)
Perte (gain) nette sur les instruments financiers	19	(1 454)	(46)
Variation nette des actifs et passifs opérationnels hors trésorerie			
Intérêts courus à recevoir		140	100
Instruments dérivés		4	(2)
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	9	26	(2)
Débiteurs et autres actifs		(5)	173
Intérêts courus à payer		(131)	(101)
Créditeurs et autres passifs		206	(74)
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	14	129	(367)
Provision pour règlements	15	(91)	(127)
Primes et droits non acquis	15, 16	(344)	(429)
Autres		(28)	258
Prêts	7		
Remboursements		63 261	60 865
Décaissements		(39 164)	(38 820)
Emprunts	12		
Remboursements		(65 689)	(63 508)
Émissions		42 025	41 399
		1 599	1 215
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Placements en valeurs mobilières			
Ventes et échéances		22 084	11 141
Achats		(22 958)	(11 969)
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		(126)	63
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		234	(334)
		(766)	(1 099)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		833	116
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Début de l'exercice		1 336	1 220
Clôture de l'exercice		2 169	1 336
Représentés par			
Trésorerie		5	(1)
Équivalents de trésorerie		2 164	1 337
		2 169	1 336
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Intérêts encaissés pendant l'exercice		6 405	7 888
Intérêts payés pendant l'exercice		5 686	7 253
Dividendes encaissés pendant l'exercice		78	99
Impôt sur le résultat payé pendant l'exercice		503	331

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2014

I. Information sur la Société

La SCHL est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement (Loi sur la SCHL)*, afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation (LNH)*. Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*, du fait de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada. Le Bureau national de la Société est situé au 700, chemin de Montréal, Ottawa (Ontario) Canada.

Dans les Comptes publics du Canada, le résultat net consolidé annuel de la SCHL réduit le déficit annuel du gouvernement du Canada. Quant aux résultats non distribués et au cumul des autres éléments du résultat global consolidés, ils réduisent le déficit accumulé du gouvernement du Canada.

En septembre 2008, la SCHL et d'autres sociétés d'État ont reçu une directive du Conseil privé (C.P.2008-1598), en vertu de l'article 89 de la LGFP, leur demandant de prendre en considération l'intégrité personnelle de ceux à qui elles consentent des prêts ou offrent des avantages. Nous continuons à respecter les dispositions de cette directive. En décembre 2014, la Société a reçu une autre directive du Conseil privé (C.P.2014-1380), en vertu de l'article 89 de la LGFP, donnant instruction à la SCHL de procéder à la mise en œuvre de réformes du régime de retraite. Ces réformes ont pour objectif de veiller à ce qu'un partage à parts égales des coûts des services rendus, entre les employés et l'employeur, soit appliqué progressivement par les sociétés d'État à tous les participants d'ici le 31 décembre 2017. La stratégie de mise en œuvre de la SCHL sera décrite dans ses plans d'entreprise jusqu'à ce que les engagements énoncés dans cette directive aient été entièrement mis en œuvre.

En vertu de la LNH, notre mandat consiste à favoriser la construction, la réparation et la modernisation de logements ainsi que l'amélioration des conditions de vie et de logement. En ce qui concerne le financement de l'habitation, l'objet de la LNH consiste à favoriser l'abordabilité et le choix en matière de logement, à faciliter l'accès, la concurrence et l'efficacité en matière de financement de l'habitation pour protéger l'offre de fonds adéquats pour l'habitation et, en général, à contribuer à la prospérité du secteur du logement. De plus, nous voulons atteindre les objectifs qui suivent en exerçant des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation ainsi qu'en administrant le cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes : a) favoriser le fonctionnement efficace et la compétitivité du marché du financement de l'habitation, b) favoriser et soutenir la stabilité du système financier, y compris le marché de l'habitation et c) tenir dûment compte des risques de pertes de la Société. Nous nous acquittons de notre mandat dans le cadre des activités suivantes : analyse de marché et recherche, aide au logement, assurance prêt hypothécaire, titrisation et personnel et processus.

2. Mode de préparation et principales méthodes comptables

Mode de préparation

Nos états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) en vigueur au 31 décembre 2014, ainsi émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Aux fins des présents états financiers consolidés, les activités d'assurance prêt hypothécaire, de titrisation et d'aide au logement sont définies comme étant des secteurs à présenter. Les coûts liés aux activités d'analyse de marché et de recherche et à celles du personnel et des processus sont recouverts auprès de ces trois secteurs à présenter.

Ils ont été établis sur une base de continuité d'exploitation au coût historique, sauf en ce qui concerne les éléments suivants indiqués dans le bilan consolidé :

- les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, tout comme les actifs financiers disponibles à la vente, sont évalués à la juste valeur;
- les immeubles de placement inscrits dans les débiteurs et autres actifs sont évalués à la juste valeur;
- le passif au titre des prestations déterminées découlant des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisé selon la valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées, contrebalancée par la juste valeur de l'actif des régimes.

Monnaie fonctionnelle

Nos états financiers consolidés sont établis en millions de dollars canadiens, soit dans la monnaie fonctionnelle.

Mode de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la SCHL et, conformément à l'IFRS 10 *États financiers consolidés*, les comptes de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) inclus dans le portefeuille de placements des activités de titrisation ainsi que, jusqu'à la liquidation et dissolution du fonds en 2014, les comptes du Nordea International Equity Fund (Nordea), un fonds d'actions inclus dans le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire.

Les soldes et transactions intersectoriels ont été éliminés dans les états financiers consolidés.

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation de nos états financiers consolidés sont résumées ci-après.

Instruments financiers

Nous classons nos actifs financiers de la manière suivante : désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, disponibles à la vente, prêts et créances et détenus jusqu'à l'échéance. Nos passifs financiers sont répartis en deux classes, à savoir les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et les autres passifs financiers.

En ce qui concerne les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, nous indiquons séparément les éléments détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

La direction décide comment classer les éléments au moment de leur comptabilisation initiale, selon son intention et les caractéristiques de l'instrument financier.

Classement	Traitement comptable
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	<p>En vertu de la Norme comptable internationale (IAS) 39, <i>Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation</i>, une entité peut classer un instrument financier comme étant désigné à la juste valeur par le biais du résultat net si elle aboutit à une information plus pertinente dans l'un ou l'autre des cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) elle élimine ou réduit de manière importante une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des gains ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes; b) l'instrument financier fait partie d'un groupe géré et évalué à la juste valeur conformément à des stratégies documentées d'investissement ou de gestion des risques et l'information sur le groupe est fournie à l'interne aux principaux dirigeants. <p>Cette désignation est irrévocable.</p> <p>Les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont inscrits dans les gains (pertes) nets latents. Les gains et pertes réalisés sur une cession sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets réalisés. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.</p>
Détenus à des fins de transaction	<p>Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont des instruments dérivés ou des instruments acquis ou contractés principalement en vue d'être vendus ou rachetés dans un proche avenir.</p> <p>Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont inscrits dans les gains (pertes) nets latents. Les gains et pertes réalisés sur une cession sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets réalisés. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.</p>
Prêts et créances	<p>Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés et assortis de paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux que la direction a classés comme étant désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque les prêts et créances sont réputés être dépréciés, les variations de la valeur estimée de réalisation sont comptabilisées en résultat net.</p>
Détenus jusqu'à l'échéance	<p>Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance déterminée, autres que les prêts et créances, que la direction a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.</p> <p>Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Lorsque les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont réputés être dépréciés, les variations de leur juste valeur sont inscrites dans les gains (pertes) nets réalisés.</p>
Disponibles à la vente	<p>Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés comme étant détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à l'échéance, des prêts et créances ni désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (AERG) jusqu'à ce que l'actif soit vendu, décomptabilisé ou considéré comme étant déprécié, auquel cas ces gains et pertes latents sont alors inscrits en résultat net dans les gains (pertes) nets réalisés.</p> <p>Le cumul des autres éléments du résultat global (CAERG) est composé uniquement des gains (pertes) latents sur les instruments financiers disponibles à la vente.</p>
Autres passifs financiers	<p>Les autres passifs financiers sont des passifs financiers non dérivés qui n'ont pas été désignés à la juste valeur.</p> <p>Les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les charges d'intérêts sont comptabilisées en tant que telles.</p>

La comptabilisation à la date de règlement s'applique aux achats et aux ventes d'actifs et de passifs financiers. Les gains et pertes réalisés sur les ventes sont comptabilisés selon le coût moyen pondéré.

Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Nous désignons certains instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les éléments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, à l'exception de certains placements en valeurs mobilières compris dans les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, sont liés aux activités d'aide au logement. En ce qui concerne certains portefeuilles de prêts et emprunts connexes, des instruments dérivés sont utilisés dans le cadre des activités d'aide au logement pour gérer les risques de refinancement et de réinvestissement ainsi que le décalage des échéances entre les encaissements provenant des actifs et les décaissements affectés aux passifs. Le classement des prêts et emprunts connexes comme étant désignés à la juste valeur par le biais du résultat net réduit considérablement l'incohérence qui découlerait autrement de leur évaluation au coût amorti et de l'évaluation des instruments dérivés à la juste valeur. Certains placements en valeurs mobilières compris dans les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont aussi désignés à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et présentés à la direction selon cette méthode.

Dépréciation des instruments financiers

La direction détermine à la date du bilan consolidé s'il existe des indications objectives selon lesquelles des actifs financiers se sont dépréciés. Un actif financier est réputé être déprécié et une perte de valeur est subie si et seulement s'il existe des indications objectives de dépréciation découlant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif et que cet (ces) événement(s) générateur(s) de pertes a (ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier qui peut être estimée de manière fiable.

Dans le cadre de son évaluation, la direction examine toute indication objective de dépréciation, ce qui inclut les données observables indiquant des difficultés financières importantes de l'émetteur, des défauts ou des retards relativement au paiement du capital ou des intérêts, la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison des difficultés financières de l'émetteur et la faillite ou une autre réorganisation financière de l'émetteur. Pour notre évaluation, nous tenons compte de l'abaissement des notes, lesquelles à elles seules ne sont cependant pas des indications objectives de dépréciation.

Placements en titres de capitaux propres disponibles à la vente

Pour les placements en titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente, les indications objectives de dépréciation comprennent aussi une baisse importante ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût et des changements défavorables importants survenus concernant l'environnement technologique, commercial, économique ou juridique dans lequel l'émetteur exerce ses activités. Pour déterminer si une baisse de la juste valeur en deçà du coût est importante ou prolongée, nous appliquons certains tests quantitatifs à la position totale dans chaque titre de capitaux propres en plus d'une évaluation qualitative de la situation financière de l'émetteur.

Pour les placements en titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente qui sont réputés être dépréciés, la perte latente cumulative auparavant comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est reclassée des autres éléments du résultat global et comptabilisée en résultat net en tant que perte de valeur dans les gains (pertes) nets réalisés. Les baisses ultérieures de la juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente qui sont dépréciés sont comptabilisées en résultat net, tandis que les hausses de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Placements en titres de créance disponibles à la vente

Pour les placements en titres de créance classés comme étant disponibles à la vente qui sont réputés être dépréciés, la perte latente cumulative auparavant comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est reclassée des autres éléments du résultat global et comptabilisée en résultat net en tant que perte de valeur dans les gains (pertes) nets réalisés. Si la juste valeur d'un titre de créance classé comme étant disponible à la vente qui est déprécié s'accroît par la suite et que la hausse peut être objectivement liée à un événement survenant après que la perte de valeur a été comptabilisée, la perte de valeur est reprise en résultat net et la reprise se limite au montant de la perte de valeur comptabilisée auparavant. Autrement, les hausses ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Actifs financiers classés comme étant des prêts et créances ou détenus jusqu'à l'échéance

Pour les actifs financiers classés comme étant des prêts et créances ou détenus jusqu'à l'échéance qui sont réputés être dépréciés, la valeur comptable est réduite à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (en excluant les pertes sur créances futures non encore subies) actualisés au taux d'intérêt effectif initial, la perte de valeur étant comptabilisée en résultat net dans les gains (pertes) nets réalisés. Les pertes de valeur auparavant comptabilisées peuvent être reprises si la perte diminue et que la baisse peut être objectivement liée à un événement survenant après que la perte de valeur a été comptabilisée. Les pertes de valeur peuvent être reprises dans la mesure où la valeur comptable de l'actif financier ne dépasse pas le coût amorti qui aurait été obtenu si la perte de valeur n'était pas survenue.

Nous établissons une provision pour pertes sur créances pour certains prêts et créances enregistrés dans les débiteurs et autres actifs des activités d'assurance prêt hypothécaire. Cette provision correspond au montant estimé qui pourrait ne pas être recouvré. Les facteurs pris en considération pour évaluer le montant réalisable estimé portent, notamment, sur l'évaluation des actifs sous-jacents ainsi que sur l'évolution de la conjoncture du marché ou de l'économie. La provision pour pertes sur créances est portée en réduction des débiteurs et autres actifs et toute variation est imputée aux règlements d'assurance.

Dans certains cas, nous pouvons modifier un prêt pour des raisons économiques ou juridiques en lien avec les difficultés financières de l'emprunteur. Par exemple, nous pouvons nous faire céder le prêt hypothécaire assuré et rembourser le solde du prêt au prêteur, au lieu d'acheter la propriété, ou nous pouvons consentir des avances à l'emprunteur pour l'aider à s'acquitter de ses obligations hypothécaires.

Une fois le prêt modifié, si la direction ne s'attend toujours pas à en recouvrer intégralement le paiement en vertu des modalités modifiées, le prêt est réputé être déprécié. Un prêt déprécié est évalué à sa valeur estimée de réalisation déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux d'intérêt effectif initial du prêt. Pour certains prêts, les intérêts ne sont comptabilisés que si on s'attend à les encaisser.

Un prêt n'est plus réputé être déprécié lorsque tous les montants en souffrance, incluant les intérêts, ont été recouverts et qu'il est déterminé que le capital et les intérêts sont intégralement recouvrables conformément aux modalités de la convention de prêt initiale ou aux modalités modifiées.

Les prêts sont radiés, partiellement ou intégralement, par imputation à la provision pour pertes sur créances connexe si nous jugeons qu'il n'est pas réaliste d'envisager un recouvrement futur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des fonds en caisse et des placements à court terme très liquides dont la durée à l'échéance est d'au plus 98 jours à compter de la date d'achat, qui sont facilement convertibles en un montant connu et dont le risque de variation de la valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie achetés au moyen des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat sont classés comme étant détenus jusqu'à l'échéance. Autrement, les équivalents de trésorerie inclus dans le portefeuille de placements des activités d'aide au logement sont désignés à la juste valeur, tandis que ceux compris dans les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont classés comme étant disponibles à la vente. La note des équivalents de trésorerie au moment de l'acquisition doit être d'au moins R-1 (faible) ou l'équivalent selon S&P, Moody's ou DBRS. Les produits d'intérêts sur ces placements sont comptabilisés dans les produits d'intérêts des activités d'aide au logement et dans les produits de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation.

Titres acquis dans le cadre de conventions de revente et vendus dans le cadre de conventions de rachat

Les titres acquis dans le cadre de conventions de revente (selon une prise en pension de titres), normalement des bons du Trésor ou des obligations du gouvernement du Canada, doivent être revendus au vendeur initial à court terme à un prix et à une date préétablis. Ils sont considérés comme étant garantis et classés dans les prêts et créances.

Les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat (selon une mise en pension de titres) doivent être rachetés auprès de l'acquéreur initial à court terme à un prix et à une date préétablis. Ils sont classés dans les autres passifs financiers. Le produit tiré de ces conventions est généralement investi dans des titres acquis dans le cadre de conventions de revente ou des équivalents de trésorerie dans le but de générer des produits additionnels. Ces transactions sont effectuées simultanément de manière à faire correspondre la durée à l'échéance des titres.

Les produits et charges d'intérêts connexes sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets pour les activités d'aide au logement et dans les produits de placements pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation.

Placements en valeurs mobilières

Les placements en valeurs mobilières pour le portefeuille de placements des activités d'aide au logement comprennent des titres à revenu fixe et sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements en valeurs mobilières pour le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire comprennent des titres à revenu fixe et des actions et sont classés comme étant disponibles à la vente, détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les placements en valeurs mobilières pour le portefeuille de placements des activités de titrisation sont composés de titres à revenu fixe et sont classés comme étant disponibles à la vente ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les produits d'intérêts sur les titres à revenu fixe sont comptabilisés dans les produits d'intérêts pour les activités d'aide au logement et dans les produits de placements pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de dividendes sur les placements en titres de capitaux propres sont comptabilisés dans les produits de placements quand le droit à un dividende a été établi.

Prêts

Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Cette catégorie comprend les prêts couverts économiquement et octroyés dans le cadre des activités d'aide au logement, par l'entremise des programmes de prêt, à l'appui des initiatives et programmes de logement. Ces prêts font partie de la structure de couverture des activités d'octroi de prêts qui s'appuie sur des instruments dérivés pour couvrir les risques de refinancement et de réinvestissement ainsi que la non-concordance des flux de trésorerie.

Les intérêts sont comptabilisés dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prêts et créances

Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA) et Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC)
Ces prêts reflètent les montants à recevoir des institutions financières canadiennes en raison de la cession à la SCHL de leur droit de bénéficiaire dans les TH LNH. Les prêts consentis dans le cadre du PAPHA sont financés par des emprunts auprès du gouvernement du Canada. Les emprunts résultant du Programme des OHC sont financés par les émissions d'OHC. Aux termes de ces programmes, la quasi-totalité des risques et des avantages des TH LNH est conservée par les émetteurs en concluant des swaps avec la Société.

Les TH LNH et les placements issus du réinvestissement du capital des TH LNH servent de sûreté pour les prêts et ne sont pas comptabilisés dans le bilan consolidé. Cependant, cette sûreté est détenue au nom de la Société et représente l'unique source de remboursement du capital en ce qui concerne les prêts. Le montant à recevoir des contreparties de swap correspond aux intérêts sur les prêts et est comptabilisé dans les produits d'intérêts.

Programmes d'octroi de prêts

Cette catégorie comprend les prêts octroyés dans le cadre des activités d'aide au logement, par l'entremise des programmes de prêt qui ne sont pas couverts économiquement. Les paiements de ces prêts sont fixes et ceux-ci ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts comportant une clause de remise sont comptabilisés déduction faite de la remise, laquelle est remboursée au moyen des crédits parlementaires au moment où les prêts sont versés.

Les pertes d'intérêts découlant du fait que des prêts portent intérêt à des taux inférieurs à ceux exigés sur les emprunts connexes sont remboursées au moyen de crédits parlementaires. Les prêts en question ont été contractés entre 1946 et 1984 en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*. Nous présumons que nous continuerons à recevoir les crédits à l'avenir. Advenant le cas contraire, les prêts seront évalués autrement.

Les intérêts sont comptabilisés dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments dérivés

Pour gérer nos risques de marché, nous avons recours à des instruments dérivés, comme des swaps d'intérêts, des contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt et des contrats à terme normalisés sur indice boursier. Les instruments dérivés ne sont pas utilisés à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, puisqu'ils n'ont pas été désignés en tant que couvertures admissibles à des fins comptables, et sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé. Les instruments dérivés sont inclus dans les actifs, si leur juste valeur est positive, ou dans les passifs, dans le cas contraire.

Nous n'utilisons pas d'instruments dérivés incorporés à d'autres instruments financiers (contrats hôtes) qui doivent être comptabilisés séparément.

Le montant net des produits et charges d'intérêts est comptabilisé dans les produits d'intérêts au fur et à mesure que les produits sont gagnés ou que les charges sont engagées.

Crédits parlementaires et dépenses des programmes de logement

Dans le cadre de nos activités d'aide au logement, nous recevons des crédits parlementaires pour l'application des initiatives et des programmes de logement.

Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires sont comptabilisés dans les produits de l'exercice au cours duquel ils ont été approuvés et sur la même période que les dépenses connexes des programmes de logement.

Dépenses des programmes de logement

Les dépenses des programmes de logement, incluant les charges opérationnelles engagées pour administrer les programmes de logement, sont comptabilisées selon la comptabilité d'exercice et ne peuvent dépasser le plafond des crédits parlementaires votés par le Parlement.

Les dépenses engagées mais non encore remboursées sont inscrites au bilan consolidé dans les montants à recevoir du gouvernement du Canada.

Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les biens immobiliers acquis par le biais des activités d'assurance prêt hypothécaire à la suite du défaut de paiement de prêts hypothécaires sont classés comme étant des actifs non courants détenus en vue de la vente, si leur valeur comptable doit être recouvrée principalement au moyen de leur vente. Pour qu'un actif soit classé comme étant détenu en vue de la vente, la direction doit s'être engagée à vendre cet actif dans un délai de douze mois. Des circonstances ou des événements indépendants de notre volonté peuvent prolonger la période nécessaire pour conclure la vente au-delà d'un an. L'actif continue alors d'être classé comme étant détenu en vue de la vente, pourvu que la direction demeure engagée à vendre celui-ci. Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de vente et sont inclus dans les débiteurs et autres actifs. Les pertes de valeur et toute reprise ultérieure sont comptabilisées dans les règlements d'assurance pendant la période au cours de laquelle elles surviennent. Les actifs non courants détenus en vue de la vente ne sont pas amortis.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement compris dans les débiteurs et autres actifs sont détenus pour générer des produits locatifs, réaliser des plus-values en capital ou les deux. Les immeubles de placement sont comptabilisés initialement à leur coût majoré des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite à la juste valeur. Les gains ou pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les autres produits pendant la période au cours de laquelle ils surviennent. Les produits et charges de location des immeubles de placement sont inscrits dans les autres produits. Les dépenses relatives à certains immeubles qui sont compris dans le portefeuille de placements des activités d'aide au logement sont recouvrables auprès du ministre et sont comptabilisées dans les crédits parlementaires affectés aux programmes de logement.

Emprunts

Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Emprunts sur les marchés de capitaux

Les emprunts sur les marchés de capitaux ont été contractés entre 1993 et avril 2008 afin de financer les prêts consentis dans le cadre des activités d'aide au logement. Ils sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et font partie de la structure de couverture des activités d'octroi de prêts.

Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les activités d'aide au logement sont financées dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État depuis avril 2008. Ces emprunts sont contractés afin de financer des prêts consentis dans le cadre des programmes d'octroi de prêts qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et qui font partie de la structure de couverture des activités d'octroi de prêts.

Autres passifs financiers

Obligations hypothécaires du Canada

Les OHC, que nous émettons et cautionnons, sont des obligations sans amortissement et portant intérêt. Les intérêts sont versés semestriellement dans le cas des OHC à taux fixe et trimestriellement pour les OHC à taux variable. Le capital des OHC est remboursable à l'échéance. Les OHC sont classées dans les autres passifs financiers. Les vendeurs agréés de TH LNH remboursent à la FCH les coûts liés au financement, y compris les honoraires de la SCHL à titre de caution et de conseiller en services financiers, les commissions des preneurs fermes et les frais des parties chargées de la distribution des OHC. Ces remboursements sont comptabilisés dans les autres produits de la même manière que les charges connexes.

Nous pouvons acheter et revendre des OHC sur le marché à des fins d'investissement. Les achats sont traités comme étant des remboursements de dette et l'écart entre le prix d'achat et la valeur comptable des OHC est comptabilisé en tant que gain ou perte dans les gains (pertes) nets réalisés. Les ventes ultérieures sont traitées comme étant des rémissions de dette et les gains et pertes sont différés et amortis sur la durée résiduelle des OHC vendues.

Emprunts auprès du gouvernement du Canada

Les autres emprunts auprès du gouvernement du Canada représentent les emprunts contractés afin de financer les prêts consentis dans le cadre des activités d'aide au logement qui ne sont pas couverts économiquement et qui ont été classés dans les prêts et créances. Ces emprunts comprennent également les emprunts visant à financer les prêts octroyés en vertu du PAPHÀ compris dans le portefeuille des activités de titrisation.

Dans le cas de tous les emprunts, les charges d'intérêts sont comptabilisées dans les charges d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Nous offrons divers avantages du personnel aux employés admissibles, notamment des prestations de retraite et d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces avantages comprennent un régime de retraite sous réglementation fédérale (régime de retraite), un régime complémentaire de retraite non enregistré (régime complémentaire) et d'autres prestations déterminées postérieures à l'emploi autres que de retraite, qui incluent principalement une indemnité de départ, une assurance-vie et une assurance soins médicaux. Le régime complémentaire offre des avantages qui excèdent les limites prescrites dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le régime de retraite et le régime complémentaire comportent deux volets : le volet à prestations déterminées et le volet à cotisations déterminées. Les employés qui se sont joints à la Société avant le 4 avril 2013 sont admissibles au volet à prestations déterminées du régime de retraite et du régime complémentaire. Ceux qui se sont joints à la Société le 4 avril 2013 ou après sont admissibles au volet à cotisations déterminées du régime de retraite et du régime complémentaire.

Le régime de retraite est assujéti à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) et à son règlement ainsi qu'à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR). Le régime de retraite est enregistré auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Régimes à prestations déterminées

Les régimes à prestations déterminées comprennent le volet à prestations déterminées du régime de retraite et du régime complémentaire ainsi que les autres prestations déterminées postérieures à l'emploi autres que de retraite. Les prestations au titre du volet à prestations déterminées du régime de retraite et du régime complémentaire sont calculées en fonction du salaire moyen des cinq meilleures années consécutives du prestataire et de ses années de service.

Le passif net comptabilisé au titre des prestations déterminées correspond à la valeur actualisée des obligations au titre des prestations déterminées, moins l'actif de ces régimes. L'actif du régime de retraite à prestations déterminées se limite à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme d'une diminution des cotisations futures à ces régimes.

Le coût net des prestations au titre des régimes comprend les coûts des services rendus au cours de l'exercice, le montant net des charges d'intérêts se rapportant à l'obligation au titre des prestations déterminées, les produits d'intérêts sur l'actif des régimes et les gains ou pertes découlant d'une réduction des régimes. Ces coûts sont comptabilisés dans les charges opérationnelles à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

Les réévaluations des montants au titre des régimes à prestations déterminées comprennent les écarts actuariels ainsi que les variations du rendement de l'actif des régimes (en excluant le montant net des intérêts) et sont inscrites dans les autres éléments du résultat global à mesure qu'elles sont engagées, puis sont comptabilisées dans les résultats non distribués au bilan consolidé. Par conséquent, elles ne sont pas reclassées dans le résultat net au cours des périodes ultérieures.

Régimes à cotisations déterminées

Les régimes à cotisations déterminées comprennent le volet à cotisations déterminées du régime de retraite et du régime complémentaire. Les cotisations de l'employeur sont inscrites dans les charges, car les employés rendent des services en échange de ces cotisations.

Assurance prêt hypothécaire

Classement des produits

Nous classons notre assurance prêt hypothécaire comme étant un contrat d'assurance dans le cadre duquel un prêteur nous transfère, en contrepartie d'une prime, le risque lié au défaut éventuel d'un emprunteur de rembourser le prêt hypothécaire. Si l'emprunteur fait défaut, le règlement est considérablement plus important que la prime payée. Un tel contrat d'assurance demeure en vigueur jusqu'à ce que le prêt hypothécaire sous-jacent ait été remboursé en totalité. Il est évalué conformément à l'IFRS 4 *Contrats d'assurance*.

Produits tirés des primes

Les primes d'assurance prêt hypothécaire sont exigibles au moment de l'octroi des prêts assurés. Elles sont différées (primes non acquises) et comptabilisées dans les produits pendant la période de la couverture d'assurance selon des facteurs déterminés par l'actuaire désigné. Ces facteurs tiennent compte des tendances à long terme du risque de défaut associé aux prêts sous-jacents. Les primes d'assurance prêt hypothécaire se rapportant à l'assurance des prêts octroyés en vertu de divers programmes de logement social ainsi que des prêts hypothécaires indexés consentis dans le cadre du Programme fédéral des coopératives d'habitation sont constatées pendant l'exercice au cours duquel elles sont reçues.

Primes non acquises

Les primes non acquises font référence à la tranche non amortie des primes des contrats à la date du bilan consolidé et, par conséquent, elles sont liées aux demandes de règlement susceptibles d'être présentées entre cette date et l'échéance des contrats d'assurance. La direction et l'actuaire désigné comparent, pour chaque trimestre et chaque exercice, le montant des primes non acquises avec une estimation de la valeur actualisée des règlements futurs pour déterminer si ce montant est suffisant. Advenant le cas contraire, une provision pour insuffisance des primes est comptabilisée.

Provision pour règlements

La provision pour règlements correspond au montant estimé des règlements attendus et des frais connexes, déduction faite du produit qui devrait être tiré de la vente des biens immobiliers repris, relativement aux défauts couverts dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire et survenus au plus tard à la date du bilan consolidé. La provision est calculée en tenant compte des estimations du coût final attendu des demandes de règlement présentées mais non réglées et des défauts survenus mais non déclarés à la date du bilan consolidé, de la valeur temporelle de l'argent et, conformément aux pratiques actuarielles reconnues, d'une provision spécifique pour écarts défavorables. L'estimation des défauts de paiement survenus mais non déclarés est généralement plus incertaine que celle relative aux demandes de règlement présentées.

La méthode d'établissement de la provision pour règlements comporte nécessairement un risque que les résultats diffèrent considérablement des estimations.

Les variations de la provision pour règlements estimée sont imputées aux règlements d'assurance à l'état consolidé des résultats et du résultat global pendant l'exercice au cours duquel elles surviennent.

La provision pour règlements comprend aussi une provision se rapportant à l'assurance des prêts octroyés en vertu de divers programmes de logement social ainsi que des prêts hypothécaires indexés consentis dans le cadre du Programme fédéral des coopératives d'habitation. Cette provision est fondée sur l'hypothèse que les primes cumulatives perçues et les produits de placements connexes suffiront à couvrir les règlements futurs. En raison du caractère unique de ces programmes, leur provision est égale au solde du fonds majoré d'une marge pour écarts défavorables.

Suffisance du passif des contrats d'assurance prêt hypothécaire

La suffisance du passif est testée chaque trimestre, par la direction, de même que chaque exercice, dans le cadre de l'évaluation actuarielle, pour veiller à la suffisance du passif, diminué des coûts d'acquisition différés (CAD), par rapport à la provision pour règlements et aux primes non acquises. Les meilleures estimations actuelles des flux de trésorerie contractuels futurs, des frais d'administration et de traitement des demandes de règlement, ainsi que des rendements des placements tirés des actifs garantissant le passif sont prises en considération pour faire les tests. Si un test révèle une insuffisance, les CAD sont radiés progressivement jusqu'en totalité, après quoi le passif des contrats s'accroît. Toute insuffisance des primes est comptabilisée immédiatement en résultat net. Selon le test de suffisance du passif effectué pour la Société, aucune provision pour insuffisance des primes n'est requise.

Droits

Les droits de demande fixés de manière à recouvrer, en tout ou en partie, les coûts d'acquisition liés à l'émission de contrats d'assurance prêt hypothécaire, sont différés et amortis de la même manière que les primes connexes.

Coûts d'acquisition différés

Une tranche des coûts d'acquisition liés aux primes non acquises est différée et amortie sur la durée estimée des contrats correspondants. Les coûts d'acquisition différés sont inclus dans les débiteurs et autres actifs.

Recouvrements nets estimés auprès des emprunteurs

Nous estimons les recouvrements nets auprès des emprunteurs relativement aux règlements payés, en fonction des données historiques et conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Les variations du solde des recouvrements estimés auprès des emprunteurs sont comptabilisées dans les règlements d'assurance pendant l'exercice au cours duquel elles sont déterminées. Les recouvrements nets estimés auprès des emprunteurs sont inclus dans les débiteurs et autres actifs.

Droits de garantie

Nous versons des droits de garantie au Receveur général en guise d'indemnisation pour les risques liés à l'assurance prêt hypothécaire. Ces droits sont différés et comptabilisés en charges pendant la période de couverture d'assurance.

Cautionnements de paiement périodique

Classement

Un contrat de garantie financière impose à l'émetteur de faire des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il subit en raison du défaut d'un débiteur de faire un paiement au moment opportun. Nous classons le cautionnement de paiement périodique relatif aux TH LNH et aux OHC comme étant un contrat de garantie financière. Ces contrats demeurent en vigueur jusqu'à ce que tous les droits et obligations s'éteignent ou échoient et sont présentés conformément à l'IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*.

Comptabilisation et évaluation

Les droits de cautionnement de paiement périodique sont comptabilisés initialement dans les primes et droits non acquis à la juste valeur (la prime perçue) majorée des coûts de transaction. Ils sont évalués ensuite au montant comptabilisé initialement, moins l'amortissement des produits tirés des droits de cautionnement. Si le montant estimé qui est requis pour régler les obligations au titre des cautionnements de paiement périodique dépasse ce montant, une provision est comptabilisée.

Les droits de demande ou compensatoires sont comptabilisés dans les produits pendant la période au cours de laquelle les services connexes sont rendus. Les coûts directs liés aux cautionnements de paiement périodique sont comptabilisés dans les charges opérationnelles à mesure qu'ils sont engagés.

Impôt sur le résultat

La SCHL est une société d'État fédérale en vertu du règlement 7100 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR) et elle est assujettie à l'impôt fédéral en tant que société d'État prévue par règlement au sens du paragraphe 27(2) de cette loi. Elle n'est pas assujettie à l'impôt provincial. La FCH est assujettie à l'impôt fédéral ainsi qu'à l'impôt provincial sur le résultat fiscal de l'exercice et elle peut déduire les montants payés ou à payer à ses bénéficiaires pour déterminer son résultat aux fins fiscales. Puisque la totalité du résultat fiscal a été versée aux bénéficiaires, aucune provision pour impôt n'est comptabilisée pour la FCH dans les présents états financiers consolidés.

Nous appliquons la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser notre impôt sur le résultat. Selon cette méthode, l'actif et le passif d'impôt différé sont constatés selon l'incidence fiscale estimée des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale respective. La Société utilise les taux d'imposition quasi adoptés à la date du bilan consolidé qui devraient s'appliquer lorsque l'actif sera réalisé ou que le passif sera réglé. La valeur comptable de l'actif d'impôt différé est examinée à chaque date de clôture et elle est réduite lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera réalisé pour permettre d'utiliser en totalité ou en partie l'actif d'impôt différé.

Transactions entre parties liées

À l'exception des emprunts contractés auprès du gouvernement du Canada dans le cadre du Programme d'emprunt des sociétés d'État, les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions conclues dans des conditions de concurrence normale. Les emprunts aux termes du Programme d'emprunt des sociétés d'État sont contractés à un taux inférieur au marché, ce qui nous permet de consentir des prêts à des taux inférieurs au marché, diminuant ainsi le coût des subventions que verse le gouvernement pour le logement social.

Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont des obligations dont la matérialisation dépend d'événements futurs incertains ou des obligations courantes lorsque le transfert des avantages économiques y afférents est incertain ou ne peut être établi de manière fiable.

Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan consolidé. Les gains et pertes de change découlant de la conversion des soldes libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans les gains (pertes) nets latents. Les achats et ventes de titres étrangers et les produits qui en découlent sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

3. Modifications comptables en vigueur et à venir

Modifications comptables en vigueur

IAS 32 *Instruments financiers* : Présentation

Le 16 décembre 2011, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 32 *Instruments financiers* : Présentation, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2014, pour fournir des précisions sur l'application des dispositions relatives à la compensation des actifs et passifs financiers. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

IAS 36 *Dépréciation d'actifs*

Le 29 mai 2013, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, dont l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014 a coïncidé avec la publication de l'IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*. L'IAS 36 a été modifiée afin d'éliminer les indications concernant la juste valeur; et par souci d'uniformité avec le cadre d'évaluation de la juste valeur décrit dans l'IFRS 13. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

IFRIC 21 *Droits ou taxes*

Le 20 mai 2013, l'IASB a publié une interprétation du Comité d'interprétation des IFRS, l'IFRIC 21 *Droits ou taxes*, pour préciser à quel moment une entité doit comptabiliser un passif au titre du droit ou de la taxe exigible. Cette interprétation est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014 et n'a pas eu d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

Modification des secteurs à présenter

Un nouveau président et premier dirigeant a été nommé et est entré en fonction le 1^{er} janvier 2014. En mars 2014, la haute direction a annoncé notre nouvelle mission, qui précise l'orientation de notre organisation, de même que notre mandat en tant que société d'État. Dans la foulée de ces changements, nous avons procédé à un examen général de nos secteurs à présenter et effectué des regroupements qui serviront davantage notre nouvelle mission. Les activités de titrisation et la FCH ont été regroupées sous le portefeuille des activités de titrisation, et les programmes de logement et les activités d'octroi de prêts forment désormais le portefeuille des activités d'aide au logement. Les raisons de ces regroupements sont les suivantes :

- La nature similaire des produits et des services;
- La nature similaire des processus de production;
- Le type ou la catégorie similaire de clients pour les produits et services;
- Les méthodes similaires utilisées pour distribuer les produits ou fournir les services;
- La nature similaire du contexte réglementaire.

Regroupement des activités de titrisation et de la FCH

Ces activités servent toutes les deux notre objectif de maintenir une offre suffisante de fonds destinés au crédit hypothécaire au moyen de la titrisation. Grâce au Programme des OHC dans son ensemble (y compris le cautionnement offert par la Titrisation), nous contribuons à la stabilité du système financier en permettant aux prêteurs d'accéder à des fonds pour consentir des prêts hypothécaires à l'habitation. Les activités de ces deux secteurs sont stimulées par la demande de TH LNH sur le marché : plus la demande de TH LNH est élevée, plus les émissions d'OHC par la FCH et le cautionnement de nouveaux titres par la Titrisation augmentent.

La nature des processus de production, les clients et les méthodes de distribution présentent de nombreuses similitudes. Les OHC sont offertes aux investisseurs institutionnels et à des investisseurs individuels, qui peuvent se les procurer auprès d'un courtier en valeurs mobilières, d'une banque, d'une société de fiducie ou d'autres types d'institutions financières. Le cautionnement entre en vigueur au moment de l'émission.

Regroupement des programmes de logement et des activités d'octroi de prêts

La nature des services offerts présente de nombreuses similitudes et répond au même objectif, c'est-à-dire de soutenir l'accès à des logements abordables pour les Canadiens dans le besoin.

La nature des processus de production, les clients et la méthode de distribution présentent de nombreuses similitudes. Dans le cas des programmes de logement, les investissements sont administrés par les provinces et les territoires en vertu d'ententes sur le logement social, alors que pour l'octroi de prêts, les sommes sont versées aux organismes de parrainage de logements sociaux bénéficiant d'une aide fédérale, aux Premières Nations, aux provinces, aux territoires et aux municipalités. Dans les deux cas, l'aide financière est destinée aux mêmes parties et sert les mêmes fins, mais selon des modalités différentes.

Conformément à l'IAS 1, l'incidence de ces regroupements au 31 décembre 2013 et pour l'exercice clos à cette date est résumée dans les tableaux suivants.

État des résultats 2013

	Présenté antérieurement			Activités de titrisation après retraitement	Présenté antérieurement		Activités d'aide au logement après retraitement	Présenté antérieurement		Éliminations après retraitement
	Titrisation	FCH	Transfert à partir des éliminations		Programmes de logement	Octroi de prêts		Éliminations	Transfert aux activités de titrisation	
(En millions)										
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	-	-	-	-	2 071	-	2 071	-	-	-
Primes et droits acquis	247	-	-	247	-	-	-	-	-	-
Produits d'intérêts nets										
Produits d'intérêts										
Prêts	1 453	5 081	-	6 534	-	577	577	(9)	-	(9)
Autres	-	-	-	-	-	69	69	-	-	-
	1 453	5 081	-	6 534	-	646	646	(9)	-	(9)
Charges d'intérêts	1 453	5 073	-	6 526	-	580	580	(82)	-	(82)
	-	8	-	8	-	66	66	73	-	73
Produits de placements	31	-	-	31	-	-	-	(37)	-	(37)
Gains (pertes) nets réalisés	1	-	-	1	-	-	-	(8)	-	(8)
Gains (pertes) nets latents	-	-	-	-	-	15	15	5	-	5
Autres produits	26	161	(97)	90	-	54	54	(97)	97	-
TOTAL DES PRODUITS	305	169	(97)	377	2 071	135	2 206	(64)	97	33
CHARGES										
Dépenses des programmes de logement	-	-	-	-	2 071	-	2 071	-	-	-
Charges opérationnelles	29	169	(97)	101	-	22	22	(97)	97	-
	29	169	(97)	101	2 071	22	2 093	(97)	97	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	276	-	-	276	-	113	113	33	-	33
Impôt sur le résultat	69	-	-	69	-	22	22	9	-	9
RÉSULTAT NET	207	-	-	207	-	91	91	24	-	24

	Présenté antérieurement			Activités de titrisation après retraitement	Présenté antérieurement		Activités d'aide au logement après retraitement	Présenté antérieurement		Éliminations après retraitement
	Titrisation	FCH	Transfert à partir des éliminations		Programmes de logement	Octroi de prêts		Éliminations	Transfert aux activités de titrisation	
(En millions)										
ACTIF										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	1	-	2	-	585	585	-	-	-
Placements en valeurs mobilières										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1	-	-	1	-	1 253	1 253	(325)	-	(325)
Disponibles à la vente	1 894	-	-	1 894	-	-	-	(1 939)	-	(1 939)
Prêts										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	-	-	-	6 041	6 041	-	-	-
Prêts et créances	28 074	206 622	-	234 696	-	4 835	4 835	-	-	-
Intérêts courus à recevoir	42	492	-	534	-	226	226	(5)	-	(5)
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	96	96	-	-	-
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	-	-	-	-	-	311	311	-	-	-
Débiteurs et autres actifs	59	-	-	59	-	246	246	-	-	-
	30 071	207 115	-	237 186	-	13 593	13 593	(2 269)	-	(2 269)
PASSIF										
Emprunts										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	-	-	-	7 832	7 832	(14)	-	(14)
Autres passifs financiers	28 074	206 622	-	234 696	-	4 841	4 841	(2 159)	-	(2 159)
Intérêts courus à payer	36	492	-	528	-	129	129	(5)	-	(5)
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	44	44	-	-	-
Créditeurs et autres passifs	15	1	-	16	-	556	556	-	-	-
Primes et droits non acquis	564	-	-	564	-	-	-	-	-	-
Passif d'impôt différé	(14)	-	-	(14)	-	(1)	(1)	(25)	-	(25)
	28 675	207 115	-	235 790	-	13 401	13 401	(2 203)	-	(2 203)
CAPITAUX PROPRES DU CANADA	1 396	-	-	1 396	-	192	192	(66)	-	(66)
	30 071	207 115	-	237 186	-	13 593	13 593	(2 269)	-	(2 269)

Modifications comptables à venir

Nous avons examiné les nouvelles normes et les modifications de normes existantes qui ont été publiées par l'IASB mais qui ne sont pas encore en vigueur à la date de publication de nos états financiers consolidés.

IAS 19 Avantages du personnel – Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014

Le 21 novembre 2013, l'IASB a publié des modifications à portée limitée de l'IAS 19 *Avantages du personnel* sous le titre « Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel ». Ces modifications à portée limitée s'appliquent aux cotisations d'employés ou de tiers à des régimes à prestations déterminées. Elles ne devraient pas avoir d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016

Le 12 mai 2014, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 16 *Immobilisations corporelles* et de l'IAS 38 *Immobilisations incorporelles*, lesquelles donnent des précisions sur les méthodes d'amortissement acceptables. Une application anticipée est autorisée. Ces modifications ne devraient pas avoir d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

IAS 1 Présentation des états financiers – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016

Le 18 décembre 2014, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 1 *Présentation des états financiers*, lesquelles encouragent les entreprises à exercer un jugement professionnel lorsqu'elles déterminent les informations à fournir dans leurs états financiers. Une application anticipée est autorisée. Ces modifications ne devraient pas avoir d'incidence significative sur nos états financiers consolidés.

IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients*, qui remplacera l'IAS 18 *Produits des activités ordinaires* et l'IAS 11 *Contrats de construction* et leurs interprétations connexes. Cette norme énonce les dispositions à l'égard de la comptabilisation de produits qui s'appliquent à tous les contrats avec les clients (à l'exception des contrats qui s'inscrivent dans le cadre des normes sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers).

L'IFRS 15 établit un cadre exhaustif en cinq étapes pour déterminer à quel moment comptabiliser un produit et quel montant comptabiliser. Selon le principe de base de ce cadre, l'entité doit comptabiliser le produit lorsqu'elle a rempli une obligation de prestation prévoyant le transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. Cette obligation de prestation peut être remplie à un moment précis ou progressivement.

Une application anticipée de l'IFRS 15 est autorisée. Nous n'avons pas encore déterminé l'incidence globale de cette nouvelle norme sur nos états financiers consolidés.

IFRS 9 Instruments financiers – Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9 *Instruments financiers*, ce qui met un terme au projet de l'IASB en trois phases portant sur le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture des instruments financiers, en vue de remplacer l'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

L'IFRS 9 présente une méthode fondée sur des principes pour classer et évaluer les actifs financiers selon le modèle opérationnel que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces actifs. Les dispositions de l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers sont maintenues dans l'IFRS 9, à l'exception des variations de la juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations de la juste valeur de ces passifs qui découlent du risque de crédit d'une entité sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à moins qu'il en résulte une non-concordance comptable, auquel cas la totalité des variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

L'IFRS 9 présente un nouveau modèle de dépréciation, qui remplacera les dispositions actuelles de l'IAS 39 en matière de dépréciation, afin de produire une information plus utile au sujet des pertes sur créances attendues d'une entité relativement à ses instruments financiers.

L'IFRS 9 incorpore de nouvelles dispositions en matière de comptabilité de couverture, qui facilitent l'alignement du traitement comptable d'une entité sur ses activités de gestion des risques et améliorent les obligations en matière d'informations à fournir. La comptabilisation des opérations de macro-couverture ne fait pas partie du nouveau modèle et sera abordée à une date ultérieure.

Une application anticipée de l'IFRS 9 est autorisée. Nous n'avons pas encore déterminé l'incidence globale de cette nouvelle norme sur nos états financiers consolidés, mais nous analyserons la situation en tenant compte des éventuelles modifications à l'IFRS 4 *Contrats d'assurance*.

4. Jugement critique dans l'application de méthodes comptables et la préparation d'estimations

Jugement dans l'application de méthodes comptables

Lors de l'application des méthodes comptables, la direction doit exercer son jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations, ce qui peut influencer considérablement sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les jugements qui ont les incidences les plus importantes sur les montants inscrits dans nos états financiers consolidés sont les suivants :

- Consolidation – Un jugement important doit être exercé pour déterminer si la nature de la relation entre la SCHL et la FCH indique, conformément à l'IFRS 10, que la SCHL contrôle la FCH. La SCHL cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts des Obligations hypothécaires du Canada et établit le calendrier d'émission des titres cautionnés. La FCH ne peut effectuer de nouvelles émissions sans bénéficier d'un cautionnement, et la seule caution disponible à l'heure actuelle est la SCHL. Dans ce contexte, la SCHL exerce une influence directe sur les activités de la FCH et peut faire valoir cette influence pour gérer son risque lié à la FCH;
- Décomptabilisation – Afin d'évaluer si les TH LNH transférés par les émetteurs à la Société dans le cadre du Programme des OHC et du PAPHA sont admissibles à la décomptabilisation, un jugement important est exercé pour déterminer si la quasi-totalité des risques et avantages de la possession des TH LNH a été transférée. Conformément aux exigences de l'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, nous avons déterminé que le transfert de TH LNH à la Société ne respecte pas les critères de décomptabilisation puisque les vendeurs conservent les risques et les avantages des TH LNH dans le cadre des swaps. Par conséquent, nous ne comptabilisons pas les TH LNH sous-jacents dans le bilan consolidé et présentons le transfert comme étant un prêt;
- Dépréciation des instruments financiers disponibles à la vente – Un jugement important est exercé pour évaluer les indications objectives de dépréciation, notamment si les baisses de la juste valeur des titres de capitaux propres disponibles à la vente en deçà du coût sont importantes ou prolongées.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation de nos états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés au titre de l'actif, du passif, du résultat global et des informations connexes. Les principaux éléments pour lesquels la direction a fait des estimations et formulé des hypothèses touchent la provision pour règlements, les primes non acquises, la juste valeur des instruments financiers ainsi que les prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses. Si c'est le cas, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes ultérieures.

Provision pour règlements

La provision pour règlements correspond au montant estimé des règlements attendus et des frais connexes, déduction faite du produit qui devrait être tiré de la vente des biens immobiliers repris, relativement aux défauts couverts dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire et survenus au plus tard à la date du bilan consolidé. Pour calculer le passif estimé, une estimation des pertes découlant des défauts de paiement survenus mais non déclarés est faite en fonction des résultats historiques et de la valeur temporelle de l'argent, en prenant en considération les tendances juridiques, économiques, sociales et réglementaires prédominantes. Voir la note 15 pour en savoir davantage.

Primes non acquises

Les primes d'assurance prêt hypothécaire sont différées et comptabilisées dans les produits pendant la période de couverture d'assurance conformément à des facteurs actuariels qui sont examinés chaque trimestre, par la direction, et chaque exercice, dans le cadre de l'évaluation actuarielle. Les facteurs appliqués à l'acquisition des primes sont dérivés des volumes historiques des nouvelles demandes de règlement, selon le principe que les primes seront acquises au même rythme que les cas de défaut survenus. Voir la note 15 pour en savoir davantage.

Instruments financiers

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont évalués selon les cours du marché observables ou les montants établis selon des modèles de flux de trésorerie ou d'autres méthodes d'évaluation. La hiérarchie des justes valeurs décrite à la note 5 est fondée sur la qualité des données utilisées pour faire ces évaluations.

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le coût annuel des prestations déterminées de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi auxquels les salariés ont droit est déterminé par des calculs actuariels fondés sur la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et sur les meilleures estimations de la direction quant aux augmentations de la rémunération, à l'âge des salariés à la retraite, au taux de mortalité des participants et au coût attendu des soins de santé. Il s'agit d'hypothèses à long terme qui tiennent compte de la nature des avantages postérieurs à l'emploi. Voir la note 14 pour en savoir davantage.

5. Évaluations de la juste valeur

Évaluation de la juste valeur

Nous comptabilisons certains instruments financiers et actifs non financiers à leur juste valeur dans le bilan consolidé et présentons la juste valeur de certains autres éléments. La juste valeur est déterminée à l'aide d'un cadre d'évaluation uniforme.

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les intervenants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. L'évaluation de la juste valeur des actifs non financiers (c'est-à-dire les actifs non courants détenus en vue de la vente et les immeubles de placement) tient compte de la capacité d'un intervenant du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale. Pour les instruments financiers, les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément.

Hiérarchie des justes valeurs

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables. Les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (au niveau 1, 2 ou 3) qui reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations.

Niveau 1

Les actifs et passifs sont évalués selon les cours non ajustés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés actifs.

Niveau 2

Les actifs et passifs non cotés sur un marché actif sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus, principalement en fonction des données du marché directement ou indirectement observables comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'instruments identiques ou semblables.

Niveau 3

Les actifs et passifs non cotés sur un marché actif sont évalués au moyen de techniques d'évaluation dont les données d'entrée, si possible, sont fondées sur les données du marché observables, comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'actifs et de passifs semblables. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées. Pour les actifs et passifs de niveau 3, les données d'entrée non observables sont importantes pour l'évaluation globale de la juste valeur.

Nous misons sur des processus et des contrôles pour veiller à ce que la juste valeur soit évaluée correctement. L'évaluation des instruments financiers de niveaux 2 et 3 est effectuée par la Division de la gestion des risques (DGR). Celle-ci est indépendante de la gestion des placements et de la trésorerie et relève directement du président et premier dirigeant par l'entremise du chef de la gestion des risques. La DGR conçoit les modèles et méthodes visant à établir la juste valeur, lesquels sont examinés et surveillés de façon continue. La validité des évaluations des placements de niveaux 2 et 3 est comparée, de façon continue, aux transactions du marché faisant intervenir des instruments identiques ou semblables.

Quant aux immeubles de placement, la juste valeur est établie par des évaluateurs possédant des compétences professionnelles reconnues et pertinentes. Des évaluateurs externes indépendants et nos évaluateurs internes se chargent d'effectuer les évaluations selon un principe de rotation.

Méthodes et hypothèses

Nous évaluons la juste valeur en nous fondant sur les méthodes et les hypothèses suivantes.

Équivalents de trésorerie

Les bons du Trésor sont évalués au cours acheteur de clôture non ajusté sur des marchés actifs. Les autres instruments du marché monétaire, comme les acceptations bancaires et le papier commercial, sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs à l'aide des courbes des taux d'actualisation observables.

Placements en valeurs mobilières

Les actions et les titres à revenu fixe négociés sur des marchés actifs sont évalués aux cours acheteurs de clôture de ces marchés. Quant aux placements en valeurs mobilières pour lesquels il est impossible d'obtenir les cours sur des marchés actifs, l'évaluation de la juste valeur se fait à l'aide des techniques d'évaluation décrites ci-après.

Pour certaines obligations à taux variable, la juste valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à l'aide des courbes des taux d'actualisation observables pour les instruments présentant des caractéristiques similaires. Les flux de trésorerie futurs sont estimés à partir des courbes des taux à terme implicites observables.

La juste valeur des titres adossés à des actifs à taux variable reçus dans le cadre de la restructuration du marché canadien du papier commercial adossé à des actifs est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à l'aide des taux d'actualisation observables du marché et d'une prime de risque non observable, compte tenu du manque de liquidité du marché et du risque inhérent aux placements.

Pour ce qui est de notre placement en titres de capitaux propres dans une société en commandite fermée, la juste valeur est évaluée d'après notre part de la valeur nette de l'actif de la société. Dans le cadre de l'évaluation de la valeur nette de l'actif, la juste valeur des biens immobiliers de la société est déterminée au moins chaque année par des évaluateurs indépendants à l'aide de l'approche par le résultat ou de l'approche par le marché, et la juste valeur de sa dette à long terme est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus.

Prêts

Les prêts sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs à l'aide des courbes des taux d'actualisation qui reflètent les garanties de recouvrement des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Les données entrées dans le modèle d'actualisation sont la courbe de rendement des titres du gouvernement du Canada et les écarts par rapport à des actifs dont les risques financiers sont comparables.

Instruments dérivés

Les swaps d'intérêts sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés à l'aide des courbes des taux d'actualisation observables. Les flux de trésorerie futurs pour les branches à taux variable sont estimés à l'aide des courbes des taux à terme implicites observables. Un ajustement est effectué pour tenir compte du risque de crédit découlant du fait que l'une des contreparties pourrait ne pas être en mesure d'honorer ses obligations. Les données entrées pour effectuer cet ajustement comprennent les taux de défaut implicites du marché et les taux de recouvrement estimés, et l'ajustement tient compte des conventions-cadres de compensation et des contrats de garantie.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est déterminée à l'aide de l'approche par le résultat ou de l'approche par le marché, en prenant en compte une utilisation optimale de l'immeuble. De la juste valeur totale des immeubles de placement, une tranche de 43,0 % (32,9 % en 2013) reposait sur des évaluations effectuées par des évaluateurs indépendants et le solde de 57,0 % (67,1 % en 2013), sur des évaluations internes.

L'approche par le résultat sert principalement à établir la juste valeur des immeubles locatifs. La juste valeur est alors fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus pour chaque immeuble en utilisant un taux d'actualisation non observable qui tient compte des caractéristiques de l'immeuble. Les flux de trésorerie futurs sont estimés à l'aide d'hypothèses non observables sur les valeurs locatives et les taux d'occupation futurs.

L'approche par le marché sert surtout à déterminer la juste valeur d'un terrain vacant en se basant sur les transactions du marché visant des propriétés comparables. Des ajustements sont effectués en fonction des aspects particuliers de la propriété évaluée.

L'utilisation optimale des immeubles de placement inclus dans le portefeuille des activités d'aide au logement (149 millions de dollars au 31 décembre 2014 et 150 millions au 31 décembre 2013) diffère de leur utilisation actuelle, puisque ceux-ci sont utilisés pour remplir le mandat de la SCHL en ce qui a trait au logement social.

Emprunts

La juste valeur des emprunts sur les marchés de capitaux est évaluée au cours vendeur de clôture non ajusté sur des marchés actifs. Les emprunts auprès du gouvernement du Canada sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs à l'aide des courbes des taux d'actualisation établies à partir du taux directement observable de nos emprunts négociés sur les marchés.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

Nous avons évalué que la juste valeur des titres acquis dans le cadre de conventions de revente, des intérêts courus à recevoir, des montants à recevoir du gouvernement du Canada, des débiteurs, des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat, des intérêts courus à payer et des créditeurs se rapproche de leur valeur comptable principalement en raison des échéances à court terme de ces instruments.

Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers, sauf pour certains instruments dont la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans le bilan consolidé.

(En millions)	Valeur comptable				Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable	
	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des AERG	Total		Juste valeur
2014						
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹	325	979	865	2 169	2 169	-
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	126	-	-	126	126	-
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	1 060	-	1 060	1 060	-
Disponibles à la vente	-	-	21 812	21 812	21 812	-
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	5 503	-	5 503	5 503	-
Prêts et créances	215 944	-	-	215 944	222 381	6 437
Instruments dérivés	-	105	-	105	105	-
Passifs financiers						
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	325	-	-	325	325	-
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	7 677	-	7 677	7 677	-
Autres passifs financiers ²	213 612	-	-	213 612	220 219	6 607
Instruments dérivés	-	31	-	31	31	-
2013						
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie ¹	91	587	658	1 336	1 336	-
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	1 012	-	1 012	1 012	-
Disponibles à la vente	-	-	19 659	19 659	19 659	-
Détenus à des fins de transaction	-	444	-	444	444	-
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	6 041	-	6 041	6 041	-
Prêts et créances	239 531	-	-	239 531	243 404	3 873
Instruments dérivés	-	96	-	96	96	-
Passifs financiers						
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	91	-	-	91	91	-
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	7 818	-	7 818	7 818	-
Autres passifs financiers ²	237 378	-	-	237 378	241 402	4 024
Instruments dérivés	-	44	-	44	44	-

¹ Sur le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, une tranche de 979 millions de dollars (587 millions en 2013) est classée comme étant désignée à la juste valeur par le biais du résultat net, une tranche de 865 millions (658 millions en 2013) est classée comme étant disponible à la vente et une tranche de 325 millions (91 millions en 2013) est classée comme étant détenue jusqu'à l'échéance.

² La juste valeur de 211 967 millions de dollars (206 812 millions en 2013) est fondée sur les critères de niveau 1; la juste valeur de 8 252 millions (34 590 millions en 2013) est fondée sur les critères de niveau 2. La juste valeur estimée de niveau 2 est établie en actualisant les flux de trésorerie des passifs. Les données entrées dans le modèle d'actualisation sont la courbe de rendement des titres du gouvernement du Canada et les écarts par rapport à des instruments dont les risques financiers sont comparables.

Hiérarchie des justes valeurs pour les éléments comptabilisés à la juste valeur

Les tableaux qui suivent présentent la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs inscrits à la juste valeur au bilan consolidé.

<i>(En millions)</i>	2014					
	Éléments comptabilisés à la juste valeur				Éléments non comptabilisés à la juste valeur	Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total		
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Trésorerie	6	-	-	6	-	6
Dépôts bancaires portant intérêt	-	933	-	933	45	978
Entreprises ou autres entités	-	90	-	90	159	249
Gouvernement du Canada	815	-	-	815	-	815
Provinces ou municipalités	-	-	-	-	121	121
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	821	1 023	-	1 844	325	2 169
Placements en valeurs mobilières (note 6)						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres à revenu fixe						
Entreprises ou autres entités	75	8	159	242	-	242
Provinces ou municipalités	661	-	-	661	-	661
Pays souverains et entités connexes	30	127	-	157	-	157
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	766	135	159	1 060	-	1 060
Disponibles à la vente						
Titres à revenu fixe						
Entreprises ou autres entités	6 734	-	-	6 734	-	6 734
Gouvernement du Canada	8 006	-	-	8 006	-	8 006
Provinces ou municipalités	5 560	-	-	5 560	-	5 560
Pays souverains et entités connexes	247	50	-	297	-	297
Actions						
Canadiennes	1 196	-	19	1 215	-	1 215
Total – Disponibles à la vente	21 743	50	19	21 812	-	21 812
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	5 503	-	5 503	-	5 503
Instruments dérivés	-	105	-	105	-	105
Débiteurs et autres actifs						
Immeubles de placement (note 11)	-	-	247	247	-	247
Autres débiteurs et autres actifs	-	-	-	-	520	520
Total des débiteurs et autres actifs	-	-	247	247	520	767
Actifs non comptabilisés à la juste valeur	-	-	-	-	217 074	217 074
TOTAL DE L'ACTIF	23 330	6 816	425	30 571	217 919	248 490
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES DU CANADA						
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 417	6 260	-	7 677	-	7 677
Instruments dérivés	-	31	-	31	-	31
Passif et capitaux propres du Canada non comptabilisés à la juste valeur	-	-	-	-	240 782	240 782
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA	1 417	6 291	-	7 708	240 782	248 490

<i>(En millions)</i>	2013				Éléments non comptabilisés à la juste valeur	Total
	Éléments comptabilisés à la juste valeur					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total		
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Trésorerie	(1)	-	-	(1)	-	(1)
Dépôts bancaires portant intérêt	-	512	-	512	-	512
Entreprises ou autres entités	-	95	-	95	91	186
Gouvernement du Canada	430	-	-	430	-	430
Provinces ou municipalités	-	209	-	209	-	209
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	429	816	-	1 245	91	1 336
Placements en valeurs mobilières (note 6)						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres à revenu fixe						
Entreprises ou autres entités	111	12	150	273	-	273
Provinces ou municipalités	639	-	-	639	-	639
Pays souverains et entités connexes	50	50	-	100	-	100
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	800	62	150	1 012	-	1 012
Disponibles à la vente						
Titres à revenu fixe						
Entreprises ou autres entités	5 387	-	-	5 387	-	5 387
Gouvernement du Canada	4 757	-	-	4 757	-	4 757
Provinces ou municipalités	5 897	-	-	5 897	-	5 897
Pays souverains et entités connexes	76	-	-	76	-	76
Actions						
Canadiennes	2 197	-	17	2 214	-	2 214
Américaines	888	-	-	888	-	888
Étrangères	440	-	-	440	-	440
Total – Disponibles à la vente	19 642	-	17	19 659	-	19 659
Détenus à des fins de transaction						
Actions étrangères	444	-	-	444	-	444
Total – Détenus à des fins de transaction	444	-	-	444	-	444
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	6 041	-	6 041	-	6 041
Instruments dérivés	-	96	-	96	-	96
Débiteurs et autres actifs						
Immeubles de placement (note 11)	-	-	234	234	-	234
Autres débiteurs et autres actifs	-	-	-	-	528	528
Total des débiteurs et autres actifs	-	-	234	234	528	762
Actifs non comptabilisés à la juste valeur	-	-	-	-	240 701	240 701
TOTAL DE L'ACTIF	21 315	7 015	401	28 731	241 320	270 051
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES DU CANADA						
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 455	6 363	-	7 818	-	7 818
Instruments dérivés	-	44	-	44	-	44
Passif et capitaux propres du Canada non comptabilisés à la juste valeur	-	-	-	-	262 189	262 189
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA	1 455	6 407	-	7 862	262 189	270 051

Transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs

Pour les actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés de façon récurrente, nous déterminons si des transferts ont eu lieu entre les niveaux hiérarchiques en réévaluant le classement à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière.

Il pourrait y avoir des transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la suite de changements dans la disponibilité de cours du marché ou de données observables sur le marché. Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2014, des placements en valeurs mobilières d'une juste valeur de 50 millions de dollars ont été transférés du niveau 1 au niveau 2, puisqu'il n'y avait pas de cours du marché directement observables disponibles (montant nul en 2013).

Variations de la juste valeur des éléments classés au niveau 3

Le tableau qui suit présente les variations de la juste valeur des éléments comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3.

(En millions)	2014						Solde à la clôture de l'exercice
	Solde au début de l'exercice	Achats	Transferts	Gains latents comptabilisés en résultat net ¹	Gains latents comptabilisés dans les AERG ²	Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	
Placements en valeurs mobilières							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Titres adossés à des actifs	150	-	-	9	-	-	159
Disponibles à la vente							
Placement dans une société en commandite	17	1	-	-	1	-	19
Total – Placements en valeurs mobilières	167	1	-	9	1	-	178
Débiteurs et autres actifs							
Immeubles de placement	234	19	-	2	-	(8)	247
Total des débiteurs et autres actifs	234	19	-	2	-	(8)	247
Total	401	20	-	11	1	(8)	425

¹ Inclus dans les gains (pertes) nets latents pour les placements en valeurs mobilières, et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

² Inclus dans les gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente.

(En millions)	2013						Solde à la clôture de l'exercice
	Solde au début de l'exercice	Achats	Transferts	Gains latents comptabilisés en résultat net ¹	Gains latents comptabilisés dans les AERG ²	Entrées de trésorerie provenant des règlements/cessions	
Placements en valeurs mobilières							
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net							
Titres adossés à des actifs	137	-	-	13	-	-	150
Disponibles à la vente							
Placement dans une société en commandite	14	2	-	-	1	-	17
Total – Placements en valeurs mobilières	151	2	-	13	1	-	167
Débiteurs et autres actifs							
Immeubles de placement	204	-	-	30	-	-	234
Total des débiteurs et autres actifs	204	-	-	30	-	-	234
Total	355	2	-	43	1	-	401

¹ Inclus dans les gains (pertes) nets latents pour les placements en valeurs mobilières, et dans les autres produits pour les immeubles de placement.

² Inclus dans les gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente.

Données non observables pour les éléments classés au niveau 3

L'évaluation des éléments classés au niveau 3 se fonde sur des données non observables, dont les variations sont susceptibles d'influer considérablement sur l'évaluation de la juste valeur. Les évaluations sont fondées sur des appréciations de la conjoncture au 31 décembre 2014, laquelle peut évoluer significativement au cours des périodes ultérieures. Le tableau qui suit présente des informations quantitatives sur les données non observables d'importance utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des éléments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur.

(En millions)	2014				2013	
	Juste valeur de l'actif	Technique d'évaluation	Données non observables	Moyenne pondérée (données d'entrée ou fourchette)	Juste valeur de l'actif	Moyenne pondérée (données d'entrée ou fourchette)
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres adossés à des actifs	159	Flux de trésorerie actualisés	Prime de risque	1,6 %	150	2,1 %
Disponibles à la vente						
Placement dans une société en commandite	19	Part de capitaux dans la société	Capitaux de la société déclarés	s.o.	17	s.o.
Total – Placements en valeurs mobilières	178				167	
Débiteurs et autres actifs						
Immeubles de placement détenus dans le portefeuille des activités d'assurance prêt hypothécaire	98	Flux de trésorerie actualisés	Valeur locative estimée par pied carré	3 - 40 \$	84	5 - 37 \$
			Croissance des loyers	0,0 - 2,5 %		0,0 - 2,3 %
			Taux d'inoccupation à long terme	3,0 - 5,0 %		3,0 - 5,0 %
			Taux d'actualisation	6,8 - 8,5 %		6,3 - 8,3 %
Immeubles de placement détenus dans le portefeuille des activités d'aide au logement	20	Flux de trésorerie actualisés	Valeur locative estimée par pied carré	25 - 148 \$	25	24 - 117 \$
			Croissance des loyers	1,6 %		0,8 - 2,0 %
			Taux d'inoccupation à long terme	2,5 - 4,0 %		2,5 - 8,0 %
			Taux d'actualisation	4,5 - 6,0 %		5,5 - 6,8 %
	129	Approche par le marché	Valeur par pied carré	0 - 237 \$	125	0 - 222 \$
Total des débiteurs et autres actifs	247				234	
Total des éléments de niveau 3 comptabilisés à la juste valeur	425				401	

Analyse de sensibilité des titres de niveau 3

Placements en valeurs mobilières

Pour ce qui est des titres adossés à des actifs classés au niveau 3, de fortes hausses (baisse) des primes de risque non observables incluses dans les taux d'actualisation utilisés pour calculer la juste valeur se traduiraient par une forte baisse (hausse) de l'évaluation de la juste valeur. Le tableau qui suit présente l'incidence sur le résultat avant impôt d'une variation de 100 pb de la prime de risque.

(En millions)	2014		2013	
	Variation de la prime de risque		Variation de la prime de risque	
	-100 pb	+100 pb	-100 pb	+100 pb
Gains (pertes) nets latents	3	(3)	4	(4)

Immeubles de placement

Du côté des immeubles de placement, des augmentations (diminutions) importantes de la valeur locative estimée, de la croissance des loyers et du prix estimé par pied carré entraîneraient une juste valeur considérablement plus (moins) élevée des immeubles. Des augmentations (diminutions) importantes du taux d'inoccupation à long terme et du taux d'actualisation entraîneraient une juste valeur considérablement moins (plus) élevée.

6. Placements en valeurs mobilières

Le tableau qui suit présente l'éventail des échéances et le rendement moyen des placements en valeurs mobilières.

(En millions)	Durée résiduelle à l'échéance				Total 2014	Total 2013
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres à revenu fixe						
Entreprises ou autres entités	75	167	-	-	242	273
Provinces ou municipalités	204	276	153	28	661	639
Pays souverains et entités connexes	50	-	107	-	157	100
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	329	443	260	28	1 060	1 012
Rendement ¹	2,7 %	2,0 %	2,1 %	2,1 %	2,2 %	2,2 %
Disponibles à la vente						
Titres à revenu fixe						
Entreprises ou autres entités	396	1 421	1 912	3 005	6 734	5 387
Gouvernement du Canada	4 606	1 418	665	1 317	8 006	4 757
Provinces ou municipalités	4	538	1 263	3 755	5 560	5 897
Pays souverains et entités connexes	-	10	100	187	297	76
Total – Titres à revenu fixe	5 006	3 387	3 940	8 264	20 597	16 117
Rendement ¹	1,1 %	2,3 %	2,6 %	3,3 %	2,5 %	3,2 %
Actions						
Canadiennes					1 215	2 214
Américaines					-	888
Étrangères					-	440
Total – Actions					1 215	3 542
Rendement ²					5,4 %	3,5 %
Total – Disponibles à la vente					21 812	19 659
Détenus à des fins de transaction						
Actions étrangères					-	444
Total – Détenus à des fins de transaction					-	444
Rendement ²					-	1,9 %

¹ Rendement moyen pondéré, déterminé comme étant la moyenne pondérée des rendements effectifs de chacun des titres.

² Rendement moyen, déterminé en divisant les produits de dividendes par le coût moyen.

Le tableau qui suit présente les gains (pertes) latents cumulatifs sur les placements en valeurs mobilières comptabilisés à la juste valeur.

(En millions)	2014				2013	
	Coût amorti ¹	Gains bruts latents cumulatifs	Pertes brutes latentes cumulatives	Juste valeur	Coût amorti ¹	Juste valeur
Placements en valeurs mobilières						
Titres à revenu fixe						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	987	73	-	1 060	947	1 012
Disponibles à la vente	20 004	594	(1)	20 597	15 862	16 117
Actions						
Disponibles à la vente	714	501	-	1 215	2 508	3 542
Détenues à des fins de transaction	-	-	-	-	388	444

¹ Le coût amorti des actions correspond au coût d'achat moins les pertes de valeur, le cas échéant.

Nous détenons des placements en valeurs mobilières de 325 millions de dollars (91 millions en 2013) qui font partie des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat. Ces instruments doivent avoir une durée d'au plus 93 jours, avoir une notation d'au moins R-1 (moyen) et avoir été émis par une institution financière. Nous continuons à comptabiliser les produits de placements et inscrivons dans les autres éléments du résultat global les variations de la juste valeur de ces placements en valeurs mobilières pendant l'exercice.

La perte latente cumulative de 1 million de dollars (234 millions en 2013) sur les placements en titres à revenu fixe et en titres de capitaux propres disponibles à la vente a été imputée au cumul des autres éléments du résultat global et n'a pas été comptabilisée en résultat net en tant que perte de valeur.

En 2014, aucune perte de valeur (81 millions de dollars en 2013) n'a été comptabilisée en résultat net dans les gains (pertes) nets réalisés et aucune reprise n'a été constatée pendant l'exercice à l'égard d'une dépréciation antérieure des placements en valeurs mobilières à revenu fixe.

7. Prêts

Le tableau qui suit présente l'échéance contractuelle des prêts en fonction de la valeur comptable.

(En millions)	Échéance						Total 2014	Total 2013
	2015	2016	2017	2018	2019	2020 et par la suite		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Programmes de prêt	1 035	1 049	917	850	924	728	5 503	6 041
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 035	1 049	917	850	924	728	5 503	6 041
Rendement	3,3 %	2,8 %	2,2 %	2,4 %	2,2 %	2,8 %	2,6 %	2,7 %
Prêts et créances								
Prêts aux termes du PAPHA	2 025	-	-	-	-	-	2 025	28 074
Prêts aux termes du Programme des OHC	31 093	32 288	29 690	38 819	30 828	46 769	209 487	206 622
Programmes de prêt	96	47	76	102	117	3 994	4 432	4 835
Total – Prêts et créances	33 214	32 335	29 766	38 921	30 945	50 763	215 944	239 531
Rendement	2,5 %	2,1 %	1,7 %	2,3 %	1,8 %	3,3 %	2,4 %	2,5 %
Total	34 249	33 384	30 683	39 771	31 869	51 491	221 447	245 572

Le tableau qui suit présente les remboursements et décaissements liés aux prêts.

<i>(En millions)</i>	2014		2013	
	Remboursements	Décaissements	Remboursements	Décaissements
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Programmes de prêt	604	80	620	189
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	604	80	620	189
Prêts et créances				
Prêts aux termes du PAPHA	26 049	-	24 375	-
Prêts aux termes du Programme des OHC	36 200	39 071	35 500	38 609
Programmes de prêt	408	13	370	22
Total – Prêts et créances	62 657	39 084	60 245	38 631
Total	63 261	39 164	60 865	38 820

Prêts en souffrance

Un prêt est considéré comme étant en souffrance mais pas déprécié si une contrepartie n'a pas fait un paiement à la date d'échéance contractuelle. Le tableau qui suit présente le classement chronologique des prêts en souffrance.

<i>(En millions)</i>	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans	Total 2014	Total 2013
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net					
Programmes de prêt	66	7	1	74	67
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	66	7	1	74	67
Prêts et créances					
Prêts aux termes du PAPHA	-	-	-	-	-
Prêts aux termes du Programme des OHC	-	-	-	-	-
Programmes de prêt	16	2	13	31	18
Total – Prêts et créances	16	2	13	31	18
Total – Prêts en souffrance	82	9	14	105	85

Sources de garantie

Dans le cas des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des prêts imputable à l'évolution du risque de crédit. Nous étions certains de recouvrer le capital et les intérêts courus de 99 % (99 % en 2013) de nos prêts. Le tableau qui suit présente les sources de garantie de ces prêts.

<i>(En millions)</i>	2014			2013		
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts et créances	Total	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Prêts et créances	Total
Provinces et territoires, en vertu des ententes sur le logement social	2 636	1 773	4 409	2 905	1 922	4 827
Gouvernement du Canada, en vertu des dispositions de la LNH	-	947	947	-	1 074	1 074
Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, au moyen des garanties d'emprunt ministérielles	1 284	51	1 335	1 280	58	1 338
Prêts souscrits dans le cadre de nos activités d'assurance prêt hypothécaire	867	76	943	1 049	63	1 112
Sûretés ¹	-	211 512	211 512	-	234 696	234 696
Total des prêts garantis	4 787	214 359	219 146	5 234	237 813	243 047
Prêts non garantis ²	716	1 585	2 301	807	1 718	2 525
Total	5 503	215 944	221 447	6 041	239 531	245 572

¹ Sûretés détenues pour les prêts consentis aux termes du PAPHA et du Programme des OHC, composées de TH LNH et d'actifs de réinvestissement de haute qualité.

² Ces prêts sont consentis à des entités provinciales et à des municipalités et sont évalués périodiquement pour déterminer si une provision pour pertes sur créances est nécessaire. Au 31 décembre 2014, un prêt déprécié avait été relevé et une provision de 22 millions de dollars avait été constituée (montant nul en 2013).

8. Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend des variations d'un ou de plusieurs titres, taux, indices, instruments financiers ou instruments dérivés sous-jacents. Nous utilisons des instruments dérivés pour gérer nos risques.

Les swaps d'intérêts sont des transactions selon lesquelles deux parties échangent des paiements d'intérêts selon un montant nominal précis et un échéancier préétabli, calculés à des taux fixes ou variables convenus d'avance. Les montants nominaux ne font pas l'objet de l'échange. La valeur des swaps est fondée sur les variations des taux d'intérêt. Nous concluons ces swaps pour gérer le risque de réinvestissement, le risque de refinancement ou les incidences d'une non-concordance entre les encaissements liés aux actifs et les décaissements relatifs aux passifs.

Le tableau qui suit présente le montant nominal des transactions sur instruments dérivés comptabilisées dans les états financiers consolidés. Le montant nominal, qui est hors bilan, sert de point de référence pour le calcul des paiements, mais il ne représente ni la juste valeur ni le gain ou la perte possible, compte tenu du risque de crédit ou de marché lié à de tels instruments.

(En millions)	2014				2013		
	Durée moyenne à l'échéance	Montant nominal	Juste valeur		Montant nominal	Juste valeur	
			Actif	Passif		Actif	Passif
Swaps d'intérêts	2 ans	11 350	105	31	11 352	96	44

Risque de crédit lié aux instruments dérivés

Le tableau qui suit présente le risque de crédit lié aux instruments dérivés selon la durée à l'échéance. La valeur de remplacement représente la juste valeur totale de tous les contrats en cours, y compris les intérêts courus, ayant une juste valeur positive, après la prise en compte des conventions-cadres de compensation. La valeur de remplacement correspond à notre risque de crédit maximal lié aux instruments dérivés. Le risque de crédit éventuel correspond à une estimation de la variation éventuelle de la valeur marchande de la transaction jusqu'à l'échéance, calculée en fonction du montant en capital nominal des contrats en appliquant des facteurs conformes aux lignes directrices du BSIF. L'équivalent de risque de crédit est égal au total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. L'équivalent pondéré en fonction des risques est déterminé en appliquant au montant de l'équivalent de risque de crédit une mesure standard, définie par le BSIF, du risque de crédit de la contrepartie.

(En millions)	Valeur de remplacement					2014		2013	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Risque de crédit éventuel	Équivalent de risque de crédit	Équivalent pondéré en fonction des risques	Équivalent de risque de crédit	Équivalent pondéré en fonction des risques
Swaps d'intérêts	14	32	38	33	11	128	25	110	22

La juste valeur des sûretés que nous détenons relativement à nos instruments dérivés s'élevait à 1 million de dollars au 31 décembre 2014 (montant nul en 2013).

9. Crédits parlementaires et dépenses des programmes de logement

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, nous avons comptabilisé des crédits parlementaires de 2 010 millions de dollars (2 071 millions en 2013) en produits au titre des activités d'aide au logement.

Ces crédits ont été affectés aux dépenses des programmes de logement ainsi qu'aux charges opérationnelles engagées pour soutenir ces programmes.

(En millions)	2014	2013
Financement de logements sociaux existants en vertu d'engagements à long terme	1 655	1 720
Financement de logements abordables en vertu de nouveaux engagements	302	298
Soutien au logement	7	7
Information d'analyse de marché	23	20
Politiques, recherche et diffusion de l'information en matière de logement	23	26
Total	2 010	2 071

Une tranche de 937 millions de dollars (962 millions en 2013) du montant total affecté aux programmes de logement a été versée dans le cadre des programmes transférés aux provinces et aux territoires en vertu des ententes sur le logement social (ELS). En vertu des ELS, les provinces et les territoires assument nos obligations, notamment financières, à l'égard de ces programmes en contrepartie d'un financement annuel préétabli. Le cadre de responsabilisation stipule que les provinces et les territoires doivent fournir un état annuel audité du financement et des dépenses ainsi qu'un rapport annuel de rendement des programmes. Les provinces et les territoires pourraient devoir rembourser les montants versés si ceux-ci ne sont pas affectés conformément aux modalités des ELS.

Les dépenses des programmes de logement comprennent également des transactions entre parties liées, à savoir le gouvernement du Canada et nous, aux fins du remboursement de ce qui suit :

- les charges opérationnelles que nous avons engagées pour soutenir et administrer les programmes de logement au titre des activités d'aide au logement;
- les pertes d'intérêts découlant du fait que certains prêts consentis au titre des activités d'aide au logement dans le cadre des programmes de prêt portent intérêt à des taux inférieurs à ceux exigés sur les emprunts connexes;
- les pertes opérationnelles relatives à certains investissements liés aux programmes de logement et à certains biens immobiliers détenus au titre des activités d'aide au logement dans le cadre des programmes de prêt;
- les pertes pour défaut de paiement relatives à certains prêts consentis au titre des activités d'aide au logement dans le cadre des programmes de prêt et les pertes nettes découlant de la cession de certains investissements liés aux programmes de logement et de certains biens immobiliers détenus au titre des activités d'aide au logement dans le cadre des programmes de prêt.

Le tableau qui suit présente les dépenses remboursées par le gouvernement du Canada.

<i>(En millions)</i>	2014	2013
Charges opérationnelles	120	116
Pertes d'intérêts	47	94
Pertes opérationnelles	1	-
Pertes pour défaut et sur cession	1	1
Total	169	211

Le total des remboursements au titre des pertes d'intérêts inclut 12 millions de dollars (53 millions en 2013) relativement à des pertes que nous avons subies par suite du remboursement anticipé ou de la révision des taux de prêts consentis au titre des activités d'aide au logement dans le cadre des programmes de prêt.

Les remboursements des pertes et des charges sont comptabilisés dans les montants à recevoir du gouvernement du Canada et les dépenses des programmes de logement selon la comptabilité d'exercice.

Le tableau qui suit présente la variation des montants à recevoir du gouvernement du Canada. Le solde impayé au 31 décembre 2014 consiste essentiellement en dépenses engagées pour l'application des programmes de logement mais non encore remboursées.

<i>(En millions)</i>	2014	2013
Solde au début de l'exercice	311	309
Total des crédits comptabilisés dans les produits pendant l'exercice	2 010	2 071
Total des crédits reçus pendant l'exercice	(2 035)	(2 070)
Remboursements de tiers supérieurs aux versements au gouvernement du Canada	(1)	1
Solde à la clôture de l'exercice	285	311

10. Débiteurs et autres actifs

Le tableau qui suit présente la composition des débiteurs et autres actifs.

(En millions)	2014	2013
Débiteurs	18	26
Impôt sur le résultat exigible	-	24
Immeubles de placement (note 11)	247	234
Actifs non courants détenus en vue de la vente	79	94
Immobilisations corporelles	54	53
Coûts d'acquisition différés (note 15)	117	116
Sauvetages ¹	84	86
Recouvrements nets estimés auprès des emprunteurs	47	48
Droits versés au gouvernement du Canada différés	89	44
Autres	32	37
Total	767	762

¹ Les sauvetages visent des prêts hypothécaires et d'autres prêts bénéficiant des mesures de gestion des cas de défaut prises dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire pour aider les emprunteurs à surmonter leurs difficultés financières. Une provision pour pertes sur créances est établie pour ces sauvetages. Au 31 décembre 2014, la provision s'élevait à 166 millions de dollars (163 millions en 2013) pour des sauvetages de 250 millions de dollars (249 millions en 2013).

11. Immeubles de placement

Au 31 décembre 2014, le solde total des immeubles de placement s'établissait à 247 millions de dollars (234 millions en 2013), dont une tranche de 149 millions était comprise dans le portefeuille de placements des activités d'aide au logement et une tranche de 98 millions, dans le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire. Les immeubles faisant partie de ce dernier portefeuille sont des immeubles locatifs et ceux compris dans le portefeuille de placements des activités d'aide au logement sont utilisés pour remplir notre mandat en ce qui a trait au logement social.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des immeubles de placement compris dans les débiteurs et autres actifs. Les informations relatives à la détermination de la juste valeur des immeubles de placement sont fournies à la note 5.

(En millions)	2014			2013		
	Assurance prêt hypothécaire	Aide au logement	Total	Assurance prêt hypothécaire	Aide au logement	Total
Solde au début de l'exercice	84	150	234	81	123	204
Acquisitions	17	2	19	-	-	-
Cessions	-	(8)	(8)	-	-	-
Gains latents comptabilisés en résultat net ¹	(3)	5	2	3	27	30
Solde à la clôture de l'exercice	98	149	247	84	150	234

¹ Compris dans les autres produits.

12. Emprunts

Le tableau qui suit présente la valeur comptable et les taux des emprunts selon l'échéance.

(En millions)	Échéance					2020 et par la suite	Total 2014	Total 2013
	2015	2016	2017	2018	2019			
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Emprunts sur les marchés de capitaux	657	470	290	-	-	-	1 417	1 455
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	935	1 200	979	1 150	1 080	916	6 260	6 363
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 592	1 670	1 269	1 150	1 080	916	7 677	7 818
Taux ¹	3,2 %	2,8 %	2,1 %	2,3 %	2,0 %	2,8 %	2,6 %	2,6 %
Autres passifs financiers								
Obligations hypothécaires du Canada	30 697	31 721	29 380	38 284	30 829	46 144	207 055	204 463
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	2 341	268	329	389	335	2 895	6 557	32 915
Total – Autres passifs financiers	33 038	31 989	29 709	38 673	31 164	49 039	213 612	237 378
Taux ¹	2,6 %	2,1 %	1,8 %	2,3 %	1,8 %	3,2 %	2,4 %	2,5 %
Total	34 630	33 659	30 978	39 823	32 244	49 955	221 289	245 196

¹ Taux moyen pondéré, déterminé selon le taux effectif moyen pondéré des emprunts à taux fixe et le taux moyen pondéré à la révision des billets à taux variable.

Emprunts – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Cette catégorie comprend les emprunts sur les marchés de capitaux, qui se composent de billets à taux fixe dont la durée initiale à l'échéance varie de deux à dix ans.

Cette catégorie comprend aussi les emprunts auprès du gouvernement du Canada qui sont à court ou à moyen terme. Le montant des emprunts à court terme, dont la durée initiale à l'échéance est de moins de 365 jours, était nul au 31 décembre 2014 (98 millions en 2013, à un taux de 0,9 %). Les emprunts à moyen terme comprennent les billets à taux fixe, dont la durée initiale à l'échéance varie de deux à dix ans.

Au 31 décembre 2014, la valeur comptable des emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était de 165 millions de dollars supérieure (132 millions en 2013) au montant contractuel payable à l'échéance. Nos passifs jouissent de la reconnaissance totale du gouvernement du Canada et aucune variation importante de la valeur ne peut être attribuée à un changement du risque de crédit.

Le tableau qui suit présente les émissions et remboursements des emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

(En millions)	2014		2013	
	Émissions	Remboursements	Émissions	Remboursements
Emprunts sur les marchés de capitaux	-	-	-	350
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	2 954	3 129	2 790	2 975
Total	2 954	3 129	2 790	3 325

Emprunts – Autres passifs financiers

Cette catégorie comprend les emprunts que nous avons émis dans le cadre du PAPHA et du Programme des OHC, ainsi que les emprunts auprès du gouvernement du Canada pour certains de nos programmes de prêt.

Le tableau qui suit présente les émissions et remboursements des emprunts inclus dans les autres passifs financiers.

(En millions)	2014		2013	
	Émissions	Remboursements	Émissions	Remboursements
Obligations hypothécaires du Canada	39 071	36 200	38 609	35 500
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	-	26 360	-	24 683
Total	39 071	62 560	38 609	60 183

Pouvoirs d'emprunt

Le ministre des Finances approuve chaque année le plan d'emprunt de la SCHL de même qu'il établit les limites et les modalités des emprunts. Pour les pouvoirs d'emprunt, l'encours maximal des emprunts s'élevait à 43,5 milliards de dollars pour 2014. Cette limite tient compte des emprunts sur les marchés de capitaux ainsi que des emprunts auprès du gouvernement du Canada depuis avril 2008 pour les activités d'aide au logement et de titrisation, dont le solde combiné du capital impayé était de 11,2 milliards de dollars au 31 décembre 2014. L'autorisation législative, qui ne s'applique pas aux emprunts de la FCH, stipule que l'encours des emprunts, compte non tenu des emprunts contractés auprès du gouvernement du Canada, ne peut en aucun temps dépasser 20 milliards de dollars. Le solde du capital impayé de ces emprunts s'élevait à 1,4 milliard de dollars au 31 décembre 2014.

13. Crédeurs et autres passifs

Le tableau qui suit présente la composition des crédeurs et autres passifs.

(En millions)	2014	2013
Impôt sur le résultat à payer	231	-
Dépenses à payer liées aux programmes de logement	234	263
Autres passifs	208	204
Total	673	467

14. Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Régimes à prestations déterminées

Les régimes à prestations déterminées comprennent le volet à prestations déterminées du régime de retraite et du régime complémentaire ainsi que les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que de retraite.

Depuis le 4 avril 2013, il n'y a plus de nouveaux participants au volet à prestations déterminées du régime de retraite et du régime complémentaire.

Les cotisations au volet à prestations déterminées de notre régime de retraite doivent être versées dans un fonds géré séparément (Caisse de retraite), tandis que le volet à prestations déterminées du régime complémentaire et les autres avantages postérieurs à l'emploi autres que de retraite ne sont pas capitalisés et que les prestations sont payées directement par la Société.

Conformément à une convention de fiducie que nous avons conclue avec les fiduciaires de la Caisse de retraite (fiduciaires), ceux-ci sont responsables de la gestion et de l'administration de la Caisse de retraite. On compte huit fiduciaires, dont notre président, un membre du Conseil d'administration, trois membres de la haute direction et trois membres du Conseil des pensions (une combinaison d'employés actuels et retraités). Les fiduciaires déterminent les politiques et objectifs d'investissement, en fonction des politiques de gestion des risques d'entreprise établies par le Conseil d'administration, et examinent périodiquement la politique de répartition de l'actif de la Caisse de retraite. Le Comité des placements de la Caisse de retraite aide les fiduciaires dans la gestion des placements pour le volet à prestations déterminées du régime de retraite.

La politique de répartition de l'actif de la Caisse de retraite est fondée sur le principe de la diversification des placements dans différentes classes d'actif pour faire contrepoids au passif au titre du volet à prestations déterminées du régime de retraite. Selon la politique actuelle, l'actif comprend 57 % de placements en actions de sociétés ouvertes, 28 % de placements en titres à revenu fixe et 15 % d'actifs sensibles à l'inflation. La politique autorise les écarts par rapport aux pourcentages ciblés à l'intérieur d'une certaine fourchette. Les placements de la Caisse de retraite sont exposés aux risques de crédit, de liquidité et de marché. Le plus important de ces risques est la volatilité de l'actif découlant de la conjoncture du marché. Le passif au titre du volet à prestations déterminées de la Caisse de retraite est ajusté en fonction de l'indice des prix à la consommation, de sorte qu'il est exposé aux risques de taux d'intérêt et d'inflation et aux changements d'espérance de vie des participants aux régimes. Le plus important est le risque de taux d'intérêt, puisque la valeur actualisée du passif est calculée selon un taux d'actualisation établi en fonction du rendement des obligations de sociétés canadiennes notées AA. Si le rendement de l'actif de la Caisse de retraite est inférieur à celui de ces obligations, le niveau de capitalisation du volet à prestations déterminées du régime de retraite diminue. Les risques financiers sont gérés principalement par la diversification de l'actif et selon des stratégies de placement prudentes.

L'évaluation actuarielle du volet à prestations déterminées de notre régime de retraite au 31 décembre 2014 indique un excédent selon l'approche de continuité. Par conséquent, nous ne sommes pas tenus de verser des paiements spéciaux selon cette approche. L'évaluation selon l'approche de solvabilité, qui suppose une liquidation du régime à la date de l'évaluation, indique un déficit au 31 décembre 2014. Nous devons donc verser des paiements spéciaux de 85,4 millions de dollars en 2015 pour réduire le déficit selon cette approche. Comme le permet la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (LNPP) et son règlement, nous avons demandé l'autorisation de réduire les paiements spéciaux de solvabilité. Si la réduction est approuvée, les paiements spéciaux de solvabilité en 2015 passeront de 85,4 millions à 43,7 millions de dollars. Ainsi, les paiements spéciaux devraient totaliser 43,7 millions de dollars en 2015 (54 millions en 2014).

Nous continuons à verser le plein montant des cotisations normales ainsi qu'à surveiller de près la situation du volet à prestations déterminées du régime de retraite. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée à la clôture de 2015 et les résultats seront communiqués dans les états financiers du Rapport annuel 2015.

Le tableau qui suit présente l'obligation au titre des prestations déterminées relative aux régimes à prestations déterminées.

(En millions)	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2014	2013	2014	2013
Capitalisation partielle ou intégrale	1 935	1 667	-	-
Sans capitalisation	67	52	196	175
Obligation au titre des prestations déterminées	2 002	1 719	196	175

Obligation et actif

Les tableaux suivants présentent des informations sur les régimes à prestations déterminées.

Exercice clos le 31 décembre 2014 (En millions)	Charge de retraite comptabilisée en résultat net					Prestations versées	Rééval. des montants nets au titre des régimes à prest. déterm. compt. dans les AERG ¹	Cotisa- tions des employés	Cotisa- tions de la SCHL	31 déc. 2014
	1 ^{er} janv. 2014	Coût des ser- vices rendus	Charges/ produits d'intérêts	Réduction	Sous-total compta- bilisé en résultat net					
Régimes de retraite										
Obligation au titre des prestations déterminées	1 719	31	80	(3)	108	(85)	244	16	-	2 002
Juste valeur de l'actif des régimes	1 544	-	72	-	72	(85)	96	16	76	1 719
Passif au titre des régimes de retraite	175	31	8	(3)	36	-	148	-	(76)	283
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi										
Obligation au titre des prestations déterminées	175	4	8	(9)	3	(7)	25	-	-	196
Juste valeur de l'actif des régimes	-	-	-	-	-	(7)	-	-	7	-
Passif au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	175	4	8	(9)	3	-	25	-	(7)	196
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	350	35	16	(12)	39	-	173	-	(83)	479

¹ La répartition détaillée des réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées comptabilisées dans les AERG est présentée dans les tableaux supplémentaires ci-après.

Exercice clos le 31 décembre 2013 (En millions)	Charge de retraite comptabilisée en résultat net				Sous-total compta- bilisé en résultat net	Presta- tions versées	Rééval. des montants nets au titre des régimes à prest. déterm. compt. dans les AERG ¹	Cotisa- tions des employés	Cotisa- tions de la SCHL	31 déc. 2013
	1 ^{er} janv. 2013	Coût des ser- vices rendus	Charges/ produits d'intérêts	Réduction						
Régimes de retraite										
Obligation au titre des prestations déterminées	1 806	33	70	-	103	(77)	(128)	15	-	1 719
Juste valeur de l'actif des régimes	1 299	-	49	-	49	(77)	153	15	105	1 544
Passif au titre des régimes de retraite	507	33	21	-	54	-	(281)	-	(105)	175
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi										
Obligation au titre des prestations déterminées	210	6	8	-	14	(7)	(42)	-	-	175
Juste valeur de l'actif des régimes	-	-	-	-	-	(7)	-	-	7	-
Passif au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	210	6	8	-	14	-	(42)	-	(7)	175
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	717	39	29	-	68	-	(323)	-	(112)	350

¹ La répartition détaillée des réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées comptabilisées dans les AERG est présentée dans les tableaux supplémentaires ci-après.

Le nombre de participants au régime a diminué de 193 (environ 12,9 %), ce qui a entraîné un gain de réduction de 12 millions de dollars.

Les tableaux suivants présentent des informations supplémentaires détaillées sur les diverses sources des réévaluations comptabilisées dans les AERG comprises dans les tableaux précédents.

Exercice clos le 31 décembre 2014 (En millions)	Gains (pertes) sur la réévaluation comptabilisés dans les AERG				Total comptabilisé dans les AERG
	Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les produits d'intérêts)	Changements actuariels découlant des changements des hypothèses démographiques	Changements actuariels découlant des changements des hypothèses financières	Changements actuariels découlant de l'expérience des régimes	
Régimes de retraite					
Obligation au titre des prestations déterminées	-	30	212	2	244
Juste valeur de l'actif des régimes	96	-	-	-	96
Passif au titre des régimes de retraite	(96)	30	212	2	148
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi					
Obligation au titre des prestations déterminées	-	-	25	-	25
Juste valeur de l'actif des régimes	-	-	-	-	-
Passif au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-	-	25	-	25
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	(96)	30	237	2	173

Exercice clos le 31 décembre 2013 (En millions)	Gains (pertes) sur la réévaluation comptabilisés dans les AERG				
	Rendement de l'actif des régimes (excluant les montants inclus dans les produits d'intérêts)	Changements actuariels découlant des changements des hypothèses démographiques	Changements actuariels découlant des changements des hypothèses financières	Changements actuariels découlant de l'expérience des régimes	Total comptabilisé dans les AERG
Régimes de retraite					
Obligation au titre des prestations déterminées	-	107	(250)	15	(128)
Juste valeur de l'actif des régimes	153	-	-	-	153
Passif au titre des régimes de retraite	(153)	107	(250)	15	(281)
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi					
Obligation au titre des prestations déterminées	-	1	(39)	(4)	(42)
Juste valeur de l'actif des régimes	-	-	-	-	-
Passif au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-	1	(39)	(4)	(42)
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	(153)	108	(289)	11	(323)

La réévaluation de l'actif des régimes correspond à l'écart entre le taux de rendement réel de l'actif du régime à prestations déterminées et le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation. Le rendement réel de l'actif des régimes s'est établi à 168 millions de dollars (202 millions en 2013).

Le tableau qui suit présente des informations sur la juste valeur des placements administrés par les fiduciaires.

(En millions, sauf indication contraire)	2014				2013			
	Coté	Non coté	Total	En %	Coté	Non coté	Total	En %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	-	2	0,1 %	2	-	2	0,1 %
Placements à court terme ¹	66	-	66	3,8 %	32	-	32	2,1 %
Obligations et débiteures ²								
Titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada	98	-	98	5,7 %	96	-	96	6,2 %
Autres titres	294	-	294	17,1 %	225	-	225	14,6 %
Actions								
Actions canadiennes	490	2	492	28,6 %	475	-	475	30,8 %
Actions étrangères	563	-	563	32,9 %	514	-	514	33,3 %
Infrastructures	-	21	21	1,2 %	-	19	19	1,2 %
Titres à rendement réel ³	35	-	35	2,0 %	29	-	29	1,9 %
Biens immobiliers	-	145	145	8,5 %	-	151	151	9,8 %
Total	1 548	168	1 716	100,0 %	1 373	170	1 543	100,0 %

¹ Y compris 66 millions de dollars ou 3,8 % (32 millions ou 2,3 % en 2013) de placements dans des titres émis ou garantis par les parties liées.

² Y compris 48 millions de dollars ou 2,8 % (33 millions ou 2,4 % en 2013) de placements dans des titres que nous avons émis ou garantis (Obligations hypothécaires du Canada) et 50 millions de dollars ou 2,9 % (63 millions ou 4,6 % en 2013) de placements dans des titres émis ou garantis par les parties liées.

³ Y compris 31 millions de dollars ou 1,8 % (26 millions ou 1,9 % en 2013) de placements dans des titres émis ou garantis par les parties liées.

Hypothèses

L'actif et l'obligation au titre des prestations déterminées ont été calculés au 31 décembre 2014 à des fins comptables. Lors de cette évaluation, les hypothèses suivantes ont été retenues.

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2014	2013	2014	2013
Obligation au titre des prestations déterminées				
Taux d'actualisation	4,0 %	4,8 %	4,1 %	4,8 %
Taux de croissance de la rémunération	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
Coût des prestations				
Taux d'actualisation	4,8 %	3,9 %	4,8 %	3,9 %
Taux de croissance de la rémunération	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
Évolution des coûts médicaux				
Taux d'évolution des coûts médicaux initial	-	-	6,5 %	6,7 %
Baisse du taux d'évolution des coûts médicaux à ¹	-	-	4,5 %	4,5 %
Année de l'atteinte du taux d'évolution	-	-	2029	2029
Espérance de vie des participants (qui atteignent l'âge de 65 ans en 2013)				
Hommes	23 ans	22 ans	23 ans	22 ans
Femmes	25 ans	24 ans	25 ans	24 ans

¹ Diminution moyenne par année de 0,1 % (0,3 % en 2013)

Les taux d'actualisation sont établis en fonction des obligations de sociétés canadiennes notées AA dont la durée à l'échéance se rapproche de la durée de l'obligation au titre des prestations déterminées.

Les hypothèses portant sur la mortalité sont fondées sur les tables normalisées publiées par l'Institut canadien des actuaires. En 2014, les tables de mortalité du secteur public ont été utilisées comme tables de référence plutôt que celles du secteur privé, afin de mieux refléter l'expérience de notre régime. Par conséquent, le total du passif au titre des régimes à prestations déterminées porté au bilan consolidé au 31 décembre 2014 était de 31,8 millions de dollars supérieur à ce qu'il aurait été si ce changement n'avait pas été apporté.

Sensibilité

Le tableau qui suit présente l'incidence des variations des hypothèses.

(En millions)	Augmentation (diminution) de l'obligation au titre des prestations déterminées	Augmentation (diminution) du coût net des prestations inclus dans les charges opérationnelles
Augmentation/diminution de 50 pb du taux d'actualisation	(161)/182	(10)/10
Augmentation/diminution de 50 pb du taux de croissance de la rémunération	24/(23)	3/(3)
Augmentation/diminution de 100 pb du taux d'évolution des coûts des soins de santé	26/(20)	1/(1)
Augmentation d'un an de l'espérance de vie des participants	62	3

Les analyses de sensibilité ci-dessus sont fondées sur un changement d'une hypothèse, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. En pratique, il est improbable que cela se produise et il pourrait y avoir corrélation entre les changements de certaines hypothèses. La méthode et les types d'hypothèses utilisées pour préparer les analyses de sensibilité n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.

Flux de trésorerie

Les paiements au comptant au titre des régimes à prestations déterminées se sont élevés à 84 millions de dollars (112 millions en 2013).

En 2015, nous nous attendons à verser des cotisations aux régimes à prestations déterminées se situant approximativement entre 43,7 et 85,4 millions de dollars, en fonction des résultats de l'évaluation actuarielle du volet à prestations déterminées du régime de retraite et de l'autorisation ministérielle de la réduction des paiements spéciaux de solvabilité.

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations déterminées est de 15 ans. Le tableau qui suit présente l'échelonnement des versements des prestations.

<i>(En millions)</i>	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 15 ans	Plus de 15 ans
Paiements au titre des régimes à prestations déterminées	105	323	351	267	953

Régimes à cotisations déterminées

Les régimes à cotisations déterminées comprennent le volet à cotisations déterminées du régime de retraite et du régime complémentaire.

Les paiements au comptant au titre des régimes à cotisations déterminées se sont élevés à 0,5 million de dollars (0,06 million en 2013).

La direction de la SCHL a approuvé l'ajout des régimes à cotisations déterminées pour les nouveaux employés et les employés contractuels admissibles à compter du 4 avril 2013. Les régimes à cotisations déterminées sont gérés par un tiers.

15. Assurance prêt hypothécaire

Gestion du risque d'assurance prêt hypothécaire

Dans le cadre de nos contrats d'assurance prêt hypothécaire, nous couvrons le risque de perte des prêteurs à la suite des défauts de paiement des emprunteurs et nous nous exposons alors à l'incertitude liée au moment, à la fréquence et à l'importance des règlements. Nous gérons notre risque en faisant preuve de prudence dans la conception des produits, la souscription des prêts et la gestion des défauts de paiement, ainsi qu'en constituant des réserves en capital adéquates.

Une concentration du risque peut découler de la conclusion de contrats d'assurance dans une région géographique où la conjoncture économique locale s'écarte considérablement de la moyenne. L'incidence relative d'une telle concentration du risque est atténuée au moyen de la répartition géographique des activités.

Contrats d'assurance en vigueur

Au 31 décembre 2014, les contrats d'assurance en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités d'assurance prêt hypothécaire, totalisaient 543 milliards de dollars (557 milliards en 2013). Ce montant comprend les soldes impayés de 943 millions de dollars (1 112 millions en 2013) des prêts consentis au titre des programmes d'octroi de prêts dans le cadre des activités d'aide au logement (note 7).

En vertu de l'article 11 de la LNH, le montant total des contrats d'assurance en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards en 2013).

Rôle de l'actuaire désigné

L'actuaire est désigné par la direction en vue d'effectuer une évaluation du passif (provision pour règlements et primes non acquises) des contrats d'assurance prêt hypothécaire au 30 septembre. Les facteurs et les techniques utilisés pour l'évaluation sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues, aux lois pertinentes du Canada et à la réglementation connexe. L'actuaire désigné effectue également une projection de la provision pour règlements à partir de la date de l'évaluation actuarielle jusqu'au 31 décembre.

Primes et droits acquis et non acquis

Le tableau qui suit présente la composition des primes et droits acquis.

<i>(En millions)</i>	2014	2013
Primes acquises	1 662	1 728
Droits de demande acquis ¹	26	26
Total	1 688	1 754

¹ Y compris les droits de demande auparavant non acquis comptabilisés pendant l'exercice ainsi que les autres frais de service acquis à mesure qu'ils sont encaissés.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

<i>(En millions)</i>	2014	2013
Solde au début de l'exercice	5 947	6 394
Primes différées sur les contrats souscrits pendant l'exercice	1 291	1 280
Primes acquises pendant l'exercice	(1 662)	(1 728)
Droits de demande différés sur les contrats souscrits pendant l'exercice	12	15
Droits de demande acquis pendant l'exercice	(13)	(14)
Solde à la clôture de l'exercice	5 575	5 947

Provision pour règlements

La provision pour règlements tient compte des demandes de règlement au titre des défauts de paiement survenus mais non déclarés (DSND), des demandes de règlement en cours de traitement (DRCT) et des demandes de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux (LS) et prêts hypothécaires indexés (PHI). Le tableau qui suit présente les variations de la provision pour règlements.

<i>(En millions)</i>	2014			2013		
	DSND et DRCT	LS et PHI	Total	DSND et DRCT	LS et PHI	Total
Solde au début de l'exercice	650	219	869	780	216	996
Règlements payés pendant l'exercice	(415)	(4)	(419)	(436)	-	(436)
Pertes sur règlements pendant l'exercice	316	12	328	306	3	309
Solde à la clôture de l'exercice	551	227	778	650	219	869

Méthode et facteurs importants

Nous nous fondons principalement sur la valeur actuarielle pour estimer le passif des contrats d'assurance. Il y a une limite à l'exactitude des estimations du passif des contrats d'assurance indiquées dans le rapport d'évaluation préparé par l'actuaire désigné. Toute estimation comporte une incertitude inhérente relativement au passif final, notamment en ce qui concerne l'insuffisance des primes, les défauts de paiement survenus mais non déclarés, les demandes de règlement en cours de traitement et les prêts pour logements sociaux et prêts hypothécaires indexés, puisque le passif final lié aux demandes de règlement dépend d'événements à venir.

Au risque de sous-estimation ou de surestimation du total du passif au titre des demandes s'ajoute le risque que les échéances de paiement des obligations ou de rendement des placements diffèrent significativement des hypothèses sur lesquelles repose l'évaluation du passif des contrats d'assurance.

Les provisions sont examinées et évaluées à la clôture de chaque trimestre, par la direction, et chaque exercice, dans le cadre de l'évaluation actuarielle en fonction des nouvelles demandes de règlement et de l'évolution de la situation. Les variations de la provision pour règlements estimée sont imputées aux règlements d'assurance de l'exercice au cours duquel elles sont établies.

Nous déterminons les provisions pour règlements et primes non acquises au 31 décembre à l'aide de facteurs actuariels provenant de l'évaluation au 30 septembre, en tenant compte de l'évolution de la conjoncture économique, des primes perçues et des règlements versés dans l'intervalle.

Les primes sont comptabilisées dans les produits selon des facteurs établis en fonction des tendances passées des règlements. Les primes sont donc acquises à un rythme similaire à celui auquel les défauts surviennent. Les tendances en matière d'acquisition des primes sont déterminées selon le type de produit et la période d'amortissement.

Les facteurs ci-après ont une incidence sur les principales hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer la provision pour règlements :

- Nouvelles demandes de règlement – Ce facteur englobe la fréquence et le volume des nouvelles demandes de règlement. Il est fondé sur les tendances historiques des demandes de règlement et sur la comptabilisation des arriérés;
- Importance des règlements versés – L'importance des règlements versés, ou la perte moyenne sur règlements, dépend du montant des règlements versés, des pertes découlant de la vente de biens immobiliers, des frais d'administration et des délais de paiement et de vente. Ces facteurs sont généralement fondés sur les résultats historiques;
- Conjoncture économique – Les facteurs économiques récents et projetés, notamment les taux de chômage, les taux hypothécaires et les variations des prix des logements, ont une incidence sur les prévisions relatives au volume des demandes de règlement.

Analyse de sensibilité

Le tableau qui suit présente la sensibilité du passif des contrats d'assurance à l'évolution des facteurs économiques servant à le calculer. Le taux de variation est appliqué à un ensemble d'hypothèses qui sous-tendent la modélisation actuarielle dans le but de déterminer l'incidence possible sur le résultat avant impôt. L'information présentée ne vise pas à expliquer l'incidence d'une variation dans le pourcentage sur l'actif et le passif d'assurance indiqués précédemment.

Les résultats des tests de sensibilité sont présentés ci-après et montrent l'incidence sur le résultat avant impôt. Pour chacun des scénarios, l'incidence d'un changement de l'un ou l'autre des facteurs est illustrée sans modification des autres hypothèses.

(En millions)	2014	2013
Augmentation de 100 pb du taux de chômage	(47)	(115)
Diminution de 100 pb du taux d'inflation des prix des logements	(45)	(32)
Augmentation de 100 pb des taux hypothécaires	(31)	(88)

Ces mesures de sensibilité sont hypothétiques et ne devraient pas être interprétées autrement. La relation entre la modification d'une hypothèse et la variation d'une valeur n'est pas nécessairement linéaire. Le changement d'un facteur peut influencer sur un autre, ce qui peut accroître ou diminuer une mesure de sensibilité.

La méthode appliquée pour les tests de sensibilité n'a pas changé de manière importante depuis l'exercice précédent.

Évolution des règlements

Le tableau qui suit illustre l'évolution des règlements sur une certaine période ainsi que le coût final estimé des règlements de 2007 à 2014. En ce qui concerne 2011, l'année de l'adoption des IFRS, l'information n'était requise que pour cinq exercices. Les données de l'exercice s'ajouteront progressivement jusqu'à ce que les données sur l'évolution des règlements des dix exercices précédents soient fournies. Le tableau illustre l'évolution des pertes sur règlements attendues d'un exercice à l'autre.

(En millions)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total
Pertes sur règlements attendues pendant l'exercice	201	270	350	865	713	704	668	523	4 294
Règlements payés pendant l'exercice	217	248	512	678	617	532	436	419	3 659
Écart	16	(22)	162	(187)	(96)	(172)	(232)	(104)	(635)

Coûts d'acquisition différés

Le tableau qui suit présente les variations du solde des coûts d'acquisition différés.

(En millions)	2014	2013
Solde au début de l'exercice	116	115
Coûts d'acquisition différés	36	34
Amortissement des coûts d'acquisition différés	(35)	(33)
Solde à la clôture de l'exercice	117	116

Suffisance du passif des contrats d'assurance prêt hypothécaire

Notre actuaire externe effectue un test de suffisance du passif relativement à notre passif au titre des primes et à notre passif au titre des règlements. Le passif au titre des primes représente une provision pour les règlements futurs et les charges connexes qui sont attendus à l'égard des primes non acquises des contrats d'assurance en vigueur. Ainsi, cette provision reflète les défauts qui ne sont pas encore survenus et, par conséquent, couvre la période allant de la date d'évaluation à la date de défaut (la date présumée à laquelle le défaut est survenu).

Le test de suffisance du passif de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013 a révélé qu'aucune provision pour insuffisance des primes n'était requise à ces dates de clôture.

16. Titrisation

Nous cautionnons le paiement périodique du capital et des intérêts des OHC émises par la FCH dans le cadre du Programme des OHC ainsi que des TH LNH émis par des émetteurs agréés dans le cadre du Programme des TH LNH et fondés sur des prêts à l'habitation.

Nous avons établi qu'à la date du bilan consolidé, selon notre meilleure estimation, le montant requis pour éteindre ces obligations au titre des cautionnements de paiement périodique était inférieur au solde des droits de cautionnement de paiement périodique non acquis. Par conséquent, aucune provision pour règlements n'est requise.

Le tableau qui suit présente les variations du solde des droits de cautionnement de paiement périodique non acquis.

(En millions)	2014	2013
Solde au début de l'exercice	564	546
Droits de cautionnement de paiement périodique perçus pendant l'exercice	273	265
Droits de cautionnement de paiement périodique acquis pendant l'exercice ¹	(245)	(247)
Solde à la clôture de l'exercice	592	564

¹ Y compris les droits de demande ou compensatoires perçus et acquis de 31 millions de dollars (30 millions en 2013).

Cautionnements en vigueur

Le tableau qui suit présente le total des cautionnements en vigueur par programme. Le total des cautionnements en vigueur correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital associée aux cautionnements de paiement périodique.

(En milliards)	2014	2013
TH LNH ¹	213	192
OHC ²	209	206
Total	422	398

¹ Y compris 0,5 milliard de dollars (7,2 milliards en 2013) de TH LNH détenus en tant que sûretés pour le PAPHA.

² Y compris 2,6 milliards de dollars (2,3 milliards en 2013) de placements éliminés dans le bilan consolidé.

Le tableau qui suit présente le profil d'échéance des cautionnements en vigueur:

(En millions)	TH LNH et OHC cautionnés¹
2015	57 402
2016	80 439
2017	66 258
2018	87 709
2019	80 661
2020 et par la suite	50 013
Total	422 482

¹ Selon le montant en capital impayé au 31 décembre 2014.

En vertu de l'article 15 de la LNH, le montant total des cautionnements du capital en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards en 2013).

17. Impôt sur le résultat

Le tableau qui suit présente les composantes de l'impôt sur le résultat.

<i>(En millions)</i>	2014	2013
Charge d'impôt exigible		
Charge d'impôt pour l'exercice à l'étude	845	531
Charge d'impôt différé		
Naissance et résorption de différences temporaires	17	53
Total de la charge d'impôt dans le résultat net	862	584
Charge (recouvrement) d'impôt sur les autres éléments du résultat global		
Gains nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente	159	-
Reclassement des gains nets latents des exercices antérieurs réalisés pendant la période	(213)	(36)
Réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées	(32)	63
Total de la charge d'impôt dans les autres éléments du résultat global	(86)	27
Total	776	611

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le taux prévu par la loi et le taux d'imposition effectif.

<i>(En millions)</i>	2014	2013
Résultat avant impôt	3 487	2 413
Taux d'imposition prévu par la loi	25 %	25 %
Impôt selon le taux prévu par la loi	872	603
Variation du taux d'imposition	8	3
Différence permanente	(18)	(22)
Charge d'impôt sur le résultat	862	584
Taux d'imposition effectif	24,7 %	24,2 %

Le taux d'imposition prévu par la loi de 25 % correspond au taux d'imposition fédéral de 38 % moins une réduction du taux général de 13 %.

Les tableaux qui suivent présentent l'actif et le passif d'impôt différé qui découlent de l'incidence fiscale des différences temporaires.

<i>(En millions)</i>	2013	Variation dans le résultat net consolidé	Variation dans les AERG consolidés	Variation dans les capitaux propres consolidés	2014
Actif d'impôt différé					
Juste valeur des instruments financiers	69	(11)	(28)	-	30
Avantages postérieurs à l'emploi	55	(8)	32	-	79
Total de l'actif d'impôt différé	124	(19)	4	-	109
Passif d'impôt différé					
Juste valeur des immeubles de placement	(32)	1	-	-	(31)
Gains différés sur la vente d'instruments financiers	(5)	-	-	-	(5)
Frais d'émission différés	(3)	1	-	-	(2)
Provision pour règlements	(117)	-	-	1	(116)
Total du passif d'impôt différé	(157)	2	-	1	(154)
Actif (passif) d'impôt différé net	(33)	(17)	4	1	(45)

(En millions)	2012	Variation dans le résultat net consolidé	Variation dans les AERG consolidés	Variation dans les capitaux propres consolidés	2013
Actif d'impôt différé					
Juste valeur des instruments financiers	79	(39)	29	-	69
Avantages postérieurs à l'emploi	126	(8)	(63)	-	55
Total de l'actif d'impôt différé	205	(47)	(34)	-	124
Passif d'impôt différé					
Juste valeur des immeubles de placement	(26)	(6)	-	-	(32)
Gains différés sur la vente d'instruments financiers	(5)	-	-	-	(5)
Frais d'émission différés	(4)	1	-	-	(3)
Provision pour règlements	(112)	(1)	-	(4)	(117)
Total du passif d'impôt différé	(147)	(6)	-	(4)	(157)
Actif (passif) d'impôt différé net	58	(53)	(34)	(4)	(33)

L'actif d'impôt différé a été entièrement comptabilisé puisque nous croyons qu'il est probable que ces éléments seront réalisés dans le cours normal de nos activités.

18. Gestion du capital

Aux fins de la gestion du capital et tel qu'il est prévu en vertu de la *Loi sur la SCHL* et de la LNH, nous considérons que notre capital disponible est égal au total des capitaux propres du Canada moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %.

En matière de gestion du capital, notre principal objectif est d'avoir un niveau de capital suffisant pour nos activités commerciales afin de réaliser notre mandat, tout en demeurant financièrement autonome de même qu'en suivant les pratiques commerciales prudentes et les directives appliquées dans le secteur privé le cas échéant. Notre ligne de conduite en matière de gestion du capital est abordée dans notre Plan d'entreprise, qui est approuvé chaque année par le gouverneur général en conseil. Nous ne sommes pas assujettis à des normes externes en matière de capital minimal; cependant, nous nous conformons aux lignes directrices du BSIF en ce qui a trait à l'établissement des niveaux et des cibles de capital pour nos activités d'assurance prêt hypothécaire.

Nous avons géré notre capital tel qu'il a été approuvé dans notre Plan d'entreprise 2014, en vertu de la *Loi sur la SCHL* et de la LNH. Aucune modification n'a été apportée à la composition du capital ni aux objectifs de gestion du capital pendant l'exercice à l'étude.

Les composantes du capital disponible consolidé sont présentées ci-après.

(En millions)	2014	2013
Capital d'apport	25	25
CAERG	803	943
Résultats non distribués affectés	10 857	11 313
Autres résultats non distribués ¹	6 497	3 557
Total des capitaux propres du Canada	18 182	15 838
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(247)	(246)
Total du capital disponible	17 935	15 592

¹ Les autres résultats non distribués représentent les résultats non distribués qui ne sont pas requis pour soutenir le cadre de capitalisation des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation.

Capital des activités d'assurance prêt hypothécaire

Le capital affecté des activités d'assurance prêt hypothécaire est défini dans notre cadre de gestion du capital, conformément aux lignes directrices du BSIF. Le niveau de capital minimal réglementaire correspond à 100 % selon le test du capital minimal (TCM) du BSIF. Le TCM permet de s'assurer que le capital disponible est d'au moins 100 % du capital requis.

La SCHL fixe une cible interne de capital supérieure au capital minimal requis. La cible interne est fixée à un niveau permettant de couvrir tous les risques significatifs liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire. Elle est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis et est établie de manière à servir d'indicateur précoce, pour la direction, que des problèmes financiers doivent être résolus. La cible interne a été fixée à 205 % (185 % en 2013) du capital minimal requis.

Conformément à son cadre de gestion du capital, la SCHL exerce ses activités selon un niveau de capital disponible supérieur à la cible interne, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Par conséquent, la SCHL a fixé une cible de capital immobilisé qui dépasse sa cible interne. La cible de capital immobilisé est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis par le cadre de gestion du capital de la SCHL et est établie de manière à donner à la direction suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà de la cible interne. La cible de capital immobilisé a été fixée à 220 % (200 % en 2013) du capital minimal requis.

Pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, la SCHL a affecté les résultats non distribués et le CAERG en fonction de la cible de capital immobilisé de 220 %, soit 10 634 millions de dollars (200 %, soit 11 493 millions en 2013). Au 31 décembre 2014, le capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire correspondait à 343 %, ou 16 173 millions de dollars, du capital minimal requis (250 % ou 14 085 millions en 2013).

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire.

(En millions)	2014	2013
CAERG	807	996
Résultats non distribués affectés	9 827	10 497
Capital affecté	10 634	11 493
Résultats non distribués non affectés	5 784	2 823
Total du capital des activités d'assurance prêt hypothécaire	16 418	14 316
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(245)	(231)
Total du capital disponible des activités d'assurance prêt hypothécaire	16 173	14 085
Cible interne de capital	205 %	185 %
Cible de capital immobilisé	220 %	200 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM)	343 %	250 %

Capital des activités de titrisation

Le capital des activités de titrisation est affecté aux cautionnements fournis dans le cadre du Programme des TH LNH et du Programme des OHC. Le montant affecté est fondé sur des principes de capital réglementaire et de capital économique et correspond à 100 %, ou 1 064 millions de dollars, du capital requis selon ces principes (100 % ou 773 millions en 2013). Le capital requis est calculé en appliquant des coefficients de pondération de risque aux expositions des actifs et passifs du portefeuille de placements des activités de titrisation, tels qu'ils sont définis par le BSIF. Au 31 décembre 2014, le capital disponible des activités de titrisation correspondait à 157 %, ou 1 663 millions de dollars, du capital requis (182 % ou 1 381 millions en 2013).

Nous ne détenons pas de capital distinct pour la FCH, puisque notre risque se limite à l'assurance prêt hypothécaire et au cautionnement de paiement périodique que nous offrons et qui sont couverts, respectivement, par le capital des activités d'assurance prêt hypothécaire et le capital des activités de titrisation.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible des activités de titrisation.

(En millions)	2014	2013
CAERG	34	(43)
Résultats non distribués affectés	1 030	816
Capital affecté	1 064	773
Résultats non distribués non affectés	601	623
Total du capital des activités de titrisation	1 665	1 396
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(2)	(15)
Total du capital disponible des activités de titrisation	1 663	1 381
Ratio du capital disponible sur le capital requis (%)	157 %	182 %

Capital des activités d'aide au logement

Programmes d'octroi de prêts

Nous conservons une réserve en vertu de l'article 29 de la *Loi sur la SCHL*. Une portion des résultats des programmes d'octroi de prêts est conservée dans cette réserve dans le cadre de notre stratégie de gestion du risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation et de gestion du risque de crédit inhérent aux prêts non garantis. La réserve est assujettie à une limite prescrite de 240 millions de dollars (240 millions en 2013). Dans l'éventualité d'un dépassement de la limite, nous serions tenus de verser le surplus au gouvernement du Canada.

Les variations latentes de la juste valeur marchande enregistrées par les programmes d'octroi de prêts ainsi que les réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées pour les activités d'aide au logement sont imputées aux résultats non distribués. La tranche des réévaluations liée aux programmes de logement est comptabilisée dans les résultats non distribués jusqu'à ce qu'elle soit remboursée par le gouvernement au moyen des crédits parlementaires.

Le tableau qui suit présente les composantes du capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts.

(En millions)	2014	2013
Réserve	143	152
Résultats non distribués	23	15
Total du capital disponible pour les programmes d'octroi de prêts	166	167

Programmes de logement

Il n'y a pas de capital immobilisé pour les programmes de logement, puisque ces activités ne présentent pas de risques pour la Société qui exigeraient que des réserves en capital soient constituées pour les couvrir.

19. Produits et charges liés aux instruments financiers

Produits d'intérêts, produits de placements et charges d'intérêts

Le tableau qui suit présente le total des produits et charges d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour les instruments financiers et les produits de dividendes comptabilisés à l'état consolidé des résultats et du résultat global.

(En millions)	2014			2013		
	Produits d'intérêts	Produits de placements	Charges d'intérêts	Produits d'intérêts	Produits de placements	Charges d'intérêts
Actifs financiers disponibles à la vente	-	527	-	-	503	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	4	-	-	4	-
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	1	-	-	1	-	-
Prêts – prêts et créances	5 296	-	-	6 938	-	-
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	-	(3)	-	-	(4)	-
Emprunts – autres passifs financiers	-	-	5 210	-	-	6 801
Total des intérêts sur les instruments financiers non désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	5 297	528	5 210	6 939	503	6 801
Total des intérêts sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	213	1	198	232	1	223
Total des intérêts	5 510	529	5 408	7 171	504	7 024
Produits de dividendes	-	79	-	-	102	-
Total	5 510	608	5 408	7 171	606	7 024

Gains et pertes sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur des instruments financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

<i>(En millions)</i>	2014	2013
Détenus à des fins de transaction		
Actions	(57)	85
Instruments dérivés	25	(34)
Total – Détenus à des fins de transaction	(32)	51
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Placements en valeurs mobilières désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	9	10
Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(6)	(102)
Emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	38	153
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	41	61
Total	9	112

Le tableau qui suit présente les gains et pertes réalisés sur les instruments financiers.

<i>(En millions)</i>	2014	2013
Détenus à des fins de transaction	69	2
Disponibles à la vente	1 413	45
Remboursement d'emprunts	(28)	(1)
Total	1 454	46

20. Entités structurées

Entités structurées consolidées

Fiducie du Canada pour l'habitation

Nous consolidons les comptes de la FCH, une entité juridique distincte, qui sont comptabilisés dans les activités de titrisation. La FCH a été constituée en 2001 en tant qu'entité ad hoc distincte de la SCHL. Bien que nous contrôlions les activités de la FCH, les actifs et passifs de celle-ci ne nous appartiennent pas et ne sont pas détenus ou assumés en notre faveur. Les activités de la FCH se limitent à l'acquisition de participations dans des prêts à l'habitation admissibles, comme les titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH), à l'émission d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC), à l'acquisition de placements de haute qualité et à la réalisation de certaines transactions de couverture connexes. Nous cautionnons les OHC dans le cadre des activités de titrisation. Les bénéficiaires de la FCH, une fois les obligations réglées, sont des organisations caritatives. Les tableaux qui suivent présentent l'information financière de la FCH.

Bilan résumé

<i>(En millions)</i>	2014	2013
Prêts – prêts et créances	209 487	206 622
Autres actifs	402	493
Total de l'actif	209 889	207 115
Emprunts – autres passifs financiers	209 487	206 622
Autres passifs	402	493
Total du passif	209 889	207 115
Total des capitaux propres du Canada	-	-

État résumé des résultats

(En millions)	2014	2013
Produits d'intérêts – prêts	4 729	5 081
Charges d'intérêts	4 721	5 073
Produits d'intérêts nets	8	8
Autres produits	162	161
Total des produits	170	169
Charges opérationnelles	170	169
Total des charges	170	169
Résultat net	-	-

Nordea International Equity Fund

Nous avons consolidé les comptes du fonds Nordea jusqu'à sa liquidation et sa dissolution en 2014. Les actifs du fonds Nordea faisaient partie des placements en valeurs mobilières détenus à des fins de transaction (444 millions de dollars en 2013). En 2014, nous avons reçu une somme de 463 millions de dollars en espèces en contrepartie de notre participation dans le fonds Nordea et comptabilisé un gain de 69 millions de dollars dans les gains (pertes) nets réalisés.

Entités structurées non consolidées

Nous avons des intérêts dans des fonds de placement constituant des entités structurées non consolidées jusqu'à leur vente en 2014. Nous n'étions pas tenus de soutenir ces entités et notre risque maximal de perte représentait leur valeur comptable figurant au bilan consolidé, présentée dans le tableau qui suit.

(En millions)	2014	2013
Placements en valeurs mobilières disponibles à la vente	-	1 328

Le tableau qui suit présente les montants comptabilisés en résultat net relativement à ces fonds de placement.

(En millions)	2014	2013
Produits de placements	12	29
Gains (pertes) nets réalisés	503	62

21. Risque de marché

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et le cours des actions.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux variations de la juste valeur d'un instrument financier ou de ses flux de trésorerie futurs en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont gérés conformément à leurs lignes de conduite sur la répartition stratégique de l'actif (RSA), lesquelles limitent le risque de taux d'intérêt par rapport à leurs indices de référence. En 2014, nous avons mis en place une nouvelle RSA pour le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire. Cette nouvelle répartition réduira notre exposition aux actions canadiennes et étrangères et raccourcira la durée de nos placements à revenu fixe. Ces mesures réduiront notre autre risque de prix et notre risque de taux d'intérêt, respectivement. Les activités d'aide au logement sont exposées au risque de taux d'intérêt en raison des dates différentes de paiement, de révision des taux ou d'échéance concernant les flux de trésorerie (capital et intérêts) des actifs et des passifs. Certains prêts sont assortis d'un privilège de remboursement anticipé ou d'une option de révision des taux. Puisque nous ne pouvons rembourser par anticipation, sans pénalité, nos emprunts auprès du gouvernement du Canada totalisant 10 792 millions de dollars (11 204 millions en 2013), nous sommes exposés au risque de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt lié aux activités d'aide au logement est géré en rapprochant les actifs et les passifs, grâce à des instruments dérivés au besoin, et en adoptant des stratégies axées sur l'évolution des marchés de capitaux.

Les prêts aux termes du PAPHA et du Programme des OHC consentis dans le cadre des activités de titrisation sont exposés tant au risque de taux d'intérêt qu'au risque de remboursement anticipé et de réinvestissement. Ce dernier s'entend du risque que les prêts hypothécaires auxquels sont adossés les TH LNH soient remboursés par anticipation, en tout ou en partie, et que ces remboursements anticipés doivent être immédiatement réinvestis. Pour atténuer ces risques, nous concluons des swaps avec des institutions financières agissant en qualité de contreparties approuvées. Selon ces swaps, les risques de taux d'intérêt ainsi que de remboursement anticipé et de réinvestissement sont transférés aux contreparties de swap. Nous versons tous les intérêts provenant des TH LNH et des actifs de réinvestissement sous-jacents aux contreparties, qui nous remettent des montants égaux aux paiements des emprunts auprès du gouvernement du Canada ou des Obligations hypothécaires du Canada, selon le cas. Grâce aux swaps, les variations des taux d'intérêt ainsi que les remboursements anticipés et les réinvestissements n'ont aucune incidence sur l'état consolidé des résultats et du résultat global.

Risque de change

Le risque de change est lié aux variations de la juste valeur d'un instrument financier ou de ses flux de trésorerie futurs en raison des fluctuations des taux de change. Le risque de change est inhérent aux instruments financiers libellés en monnaies étrangères. Au 31 décembre 2014, il n'existait aucun risque de change.

La Société avait assumé un risque de change pour mieux diversifier le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire. Au 31 décembre 2014, la SCHL ne détenait aucun placement exposé au risque de change, car elle s'est départi des fonds communs d'actions classés comme étant détenus à des fins de transaction en 2014 (voir la note 20).

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est lié aux variations de la juste valeur d'un instrument financier ou de ses flux de trésorerie futurs en raison des fluctuations des prix du marché, autres que celles qui engendrent des risques de taux d'intérêt et de change. Nous sommes exposés à un autre risque de prix en raison des variations des cours des titres de capitaux propres détenus dans le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire. La juste valeur de ces placements était de 1 215 millions de dollars au 31 décembre 2014 (3 986 millions en 2013). La plupart des placements en titres de capitaux propres sont gérés activement selon des indices de référence choisis. Nous limitons notre risque en respectant des marges de tolérance par rapport aux indices de référence pour établir différentes mesures de diversification et d'évaluation du risque.

Analyses de sensibilité

Valeur à risque (VAR)

Le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation est évalué en appliquant des modèles de valeur à risque (VAR). La VAR est une technique utilisée pour mesurer la perte éventuelle maximale d'un portefeuille de placements pendant une période de détention précise et selon un niveau de confiance donné.

La VAR au 31 décembre pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, selon un niveau de confiance de 95 % pendant une période de détention de 22 jours ouvrables, figure dans le tableau ci-après. La VAR est présentée séparément pour chaque facteur de risque de marché et pour l'ensemble du portefeuille. Les incidences de la diversification découlent du fait que la corrélation des risques de marché n'est pas parfaite. Il y a donc un avantage à diversifier les placements. Les chiffres de la VAR sont fondés sur les données historiques d'une année relativement aux cours, aux volatilités et aux corrélations des marchés d'obligations et d'actions.

(En millions)	2014	2013¹
Placements en valeurs mobilières		
Disponibles à la vente		
Risque de taux d'intérêt	208	300
Risque lié aux actions	66	212
Détenus à des fins de transaction		
Risque lié aux actions	-	26
Incidence de la diversification	(63)	(188)
VAR totale	211	350

¹ Dans les états financiers consolidés de 2013, la VAR n'était pas présentée séparément pour chaque facteur de risque de marché. Par conséquent, certaines données au 31 décembre 2013 ont été retraitées par rapport à celles présentées précédemment à des fins de conformité à la nouvelle présentation.

Sensibilité aux taux d'intérêt

Le risque de marché pour le portefeuille de prêts, de placements, d'emprunts et de swaps des activités d'aide au logement est évalué en fonction de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

Le tableau qui suit présente les incidences d'une variation des taux d'intérêt sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

(En millions)	2014		2013	
	Variation des taux d'intérêt		Variation des taux d'intérêt	
	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb
Gains (pertes) nets latents	-	-	1	4

Les prêts et emprunts évalués au coût amorti sont également exposés au risque de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente l'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur.

(En millions)	2014		2013	
	Variation des taux d'intérêt		Variation des taux d'intérêt	
	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb
Hausse (baisse) de la juste valeur de l'actif net	(79)	72	(115)	69

Les produits d'intérêts nets des activités d'aide au logement sont aussi sensibles aux variations des taux d'intérêt. L'incidence défavorable maximale sur les produits d'intérêts nets, limitée à 1,5 million de dollars conformément à notre politique, s'élevait à 0,1 million de dollars au 31 décembre 2014 (0,1 million en 2013). Ce montant est calculé selon un niveau de confiance de 95 % sur une période d'un an.

22. Risque de crédit

Le risque de crédit représente les pertes financières potentielles découlant du défaut d'un emprunteur ou d'une contrepartie institutionnelle de remplir ses obligations contractuelles. Nous sommes exposés au risque de crédit provenant de diverses sources, notamment du défaut de paiement des emprunteurs par l'entremise des contrats d'assurance, et au risque de crédit de contreparties institutionnelles découlant des cautionnements en vertu du Programme des TH LNH et du Programme des OHC, des ententes de prêt et des transactions sur instruments dérivés. Le tableau qui suit présente la répartition détaillée du risque de crédit.

Risque de crédit maximal

(En milliards)	2014	2013
Assurance prêt hypothécaire : contrats d'assurance en vigueur (note 15)	543	557
Cautionnements de paiement périodique : cautionnements en vigueur (note 16) ¹	422	398
Prêts (note 7) ²	221	246
Actifs de placement et instruments dérivés	24	19

¹ Le risque comprend l'exposition aux instruments sous-jacents qui peuvent également être assurés par la SCHL ou par d'autres assureurs hypothécaires.

² Le risque de crédit maximal lié aux prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net est égal à leur valeur comptable de 5 503 millions de dollars (6 041 millions en 2013).

Le risque de crédit lié à l'assurance prêt hypothécaire est géré en faisant preuve de prudence dans la conception des produits, la souscription des prêts et la gestion des défauts de paiement, ainsi qu'en constituant des réserves en capital adéquates, tel qu'il est indiqué à la note 15.

Le risque de crédit lié aux cautionnements de paiement périodique est géré en faisant preuve de diligence raisonnable dans l'approbation des émetteurs de TH LNH, en surveillant constamment la qualité du crédit d'un émetteur et sa conformité aux programmes, et en exigeant que tous les prêts hypothécaires sous-jacents aux TH LNH soient assurés contre les défauts de paiement des emprunteurs. Nous atténuons davantage ce risque en nous faisant attribuer tous les droits, titres et intérêts sur les prêts hypothécaires sous-jacents afin de toucher les paiements de capital et d'intérêts en cas de défaut d'un émetteur.

Le risque de crédit lié aux prêts consentis dans le cadre des activités d'aide au logement est atténué au moyen de garanties d'emprunt, tel qu'il est indiqué à la note 7.

En vertu du PAPHA et du Programme des OHC, les prêts reflètent les montants à recevoir des institutions financières canadiennes qui nous ont cédé leur droit de bénéficiaire dans les TH LNH. Les prêts sont assortis d'une sûreté composée des TH LNH et des actifs de réinvestissement connexes acquis lors des transactions. La sûreté est détenue en notre nom et représente l'unique source de remboursement du capital en ce qui concerne les prêts.

Pour le PAPHA, les sûretés détenues se limitent aux actifs de haute qualité suivants : la trésorerie, les obligations du gouvernement du Canada, les OHC, les TH LNH et les conventions de rachat admissibles de titres du gouvernement du Canada. Pour le Programme des OHC, les sûretés détenues doivent être notées R-1 (élevé) ou AAA par au moins deux agences de notation.

Dans le cadre du PAPHA et du Programme des OHC, nous sommes exposés à un risque de crédit en cas de défaut des contreparties de swap. Ce risque est atténué en ne faisant affaire qu'avec des contreparties de swap hautement notées et en exigeant des sûretés fondées sur les notes. Pour le PAPHA, toute contrepartie de swap doit avoir une note minimale de A- ou l'équivalent selon au moins deux agences de notation. Pour le Programme des OHC, toute contrepartie de swap doit avoir une note minimale de BBB (élevé) ou l'équivalent selon au moins deux agences de notation.

La juste valeur des sûretés dans le cadre du PAPHA et du Programme des OHC s'élevait à 214 006 millions de dollars au 31 décembre 2014 (237 762 millions en 2013).

Le risque de crédit lié aux placements en titres à revenu fixe et aux instruments dérivés est géré en appliquant des lignes de conduite, qui prévoient des notes minimales pour les contreparties et des limites de diversification pour les portefeuilles de placements par émetteur, note, durée et secteur d'activité, ainsi qu'en concluant des accords juridiques appropriés.

Le risque de concentration correspond au risque de crédit auquel nous sommes exposés par rapport à une contrepartie ou un secteur d'activité en particulier. Conformément à nos politiques de gestion des risques, le risque de concentration est calculé lorsqu'une perte éventuelle peut être évaluée (soit le risque de crédit lié aux placements directs, aux prêts et aux instruments dérivés) à l'égard d'une contrepartie et d'un secteur d'activité et selon la note. Notre plus grande concentration du risque de crédit se rapporte, selon la contrepartie, au gouvernement du Canada (8 772 millions de dollars en 2014; 5 092 millions en 2013) et, selon le secteur d'activité, au secteur du gouvernement du Canada, qui comprend les sociétés d'État fédérales (8 821 millions de dollars en 2014; en 2013, notre plus grande concentration se rapportait au secteur provincial, avec 6 475 millions).

Qualité du crédit

Le tableau qui suit présente la qualité du crédit des équivalents de trésorerie et des placements en valeurs mobilières selon un système de notation financière interne¹.

(En millions)	2014				2013			
	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	Moins de A-	AAA	De AA- à AA+	De A- à A+	Moins de A-
Équivalents de trésorerie	941	533	689	-	774	101	462	-
Placements en valeurs mobilières ²								
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	172	406	467	15	210	436	216	150
Disponibles à la vente	9 636	4 086	5 691	1 184	6 183	4 152	5 214	568

¹ Les notes internes sont fondées sur des évaluations internes de la solvabilité des contreparties. Ces notes correspondent à celles fournies par les agences de notation, sauf dans les cas où il existe des notes intrinsèques. La note interne d'une contrepartie ne peut pas être supérieure à la note intrinsèque la plus élevée attribuée par toute agence de notation. Une note intrinsèque élimine la supposition d'appui sur une garantie gouvernementale.

² Comprend les placements en titres à revenu fixe seulement.

Instruments dérivés

Nous limitons le risque de crédit lié aux instruments dérivés en traitant avec des contreparties de swap dont les notes respectent nos politiques de gestion des risques d'entreprise, en concluant des conventions-cadres de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) pour les instruments dérivés et, le cas échéant, en fixant des seuils de sûreté fondés sur les notes financières dans les annexes de soutien du crédit (ASC).

Les conventions-cadres de l'ISDA établissent les modalités qui s'appliquent à toutes les transactions que nous concluons avec les contreparties. Les procédures et les calculs des frais de résiliation en cas de défaut de l'une ou l'autre des parties y sont définis. Conformément à ces conventions-cadres, nous avons un droit juridiquement exécutoire de régler toutes les transactions couvertes par une convention avec une même contrepartie pour leur montant net en cas de défaut de celle-ci. Toute contrepartie sur instrument dérivé doit avoir une note minimale de A- ou l'équivalent selon au moins deux agences de notation.

Les ASC, qui font partie des conventions-cadres de l'ISDA, stipulent les sûretés nécessaires aux swaps ainsi que les modalités selon lesquelles la sûreté est transférée pour atténuer le risque de crédit. Conformément aux ASC, nous avons le droit, en cas de défaut de la contrepartie, de liquider la sûreté détenue et d'affecter le produit tiré de la liquidation aux montants à recevoir de la contrepartie. Les sûretés détenues pour compenser le risque lié à l'évaluation à la valeur de marché ne sont pas affectées à d'autres fins que la compensation de ce risque.

Titres acquis dans le cadre de conventions de revente

Par leur nature, ces soldes ont un faible risque de crédit puisque leurs durées sont courtes et qu'ils sont garantis par les titres sous-jacents acquis dans le cadre des conventions et par toute marge supplémentaire obtenue des contreparties.

Ces transactions sont assujetties aux conventions-cadres de rachat qui établissent les modalités de toutes les conventions de rachat conclues avec chaque contrepartie. Selon ces conventions, nous avons un droit juridiquement exécutoire de régler toutes les transactions de rachat avec une même contrepartie pour leur montant net en cas de défaut de celle-ci. Ces conventions stipulent en outre que les contreparties doivent nous fournir des marges si le risque auquel elles nous exposent dépasse un seuil fixé en fonction des notes financières. Les titres détenus en tant que marge admissible comprennent les titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada, y compris les sociétés d'État et la FCH. Les marges ne doivent pas être affectées à d'autres fins que la compensation de ce risque. En cas de défaut d'une contrepartie, nous avons le droit de liquider ces titres. La juste valeur des marges détenues au 31 décembre 2014 s'élevait à 1 million de dollars (montant nul en 2013).

Accords de compensation et compensation des actifs et passifs financiers

Les tableaux qui suivent présentent les incidences potentielles des accords de compensation décrits précédemment.

Actifs financiers

(En millions)	(i)	(ii)	(iii) = (i) - (ii)	(iv)	(v) = (iii) - (iv)	
	Montant brut des actifs comptabilisés	Montant brut compensé au bilan consolidé	Montant net des actifs présenté au bilan consolidé ¹	Montant brut non compensé au bilan consolidé		
				Instruments financiers ²	Sûretés financières reçues ³	Montant net
2014						
Instruments dérivés ¹	147	-	147	(36)	(1)	110
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente ¹	126	-	126	-	(126)	-
Total	273	-	273	(36)	(127)	110
2013						
Instruments dérivés ¹	138	-	138	(47)	-	91
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente ¹	-	-	-	-	-	-
Total	138	-	138	(47)	-	91

¹ Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les titres acquis dans le cadre de conventions de revente sont comptabilisés au coût amorti.

² Le montant brut des instruments financiers non compensé au bilan consolidé se rapporte au montant comptabilisé pour les passifs au titre des instruments dérivés et les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser ce montant avec celui comptabilisé pour les actifs au titre des instruments dérivés et les titres acquis dans le cadre de conventions de revente relativement à chaque contrepartie en cas de défaut de celle-ci.

³ En cas de défaut d'une contrepartie, nous avons le droit de liquider la sûreté financière détenue pour compenser le montant dû par la contrepartie. Pour les instruments dérivés, ce montant reflète la juste valeur de la sûreté que nous fournit la contrepartie de swap. Pour les titres acquis dans le cadre de conventions de revente, ce montant reflète la juste valeur de la marge fournie par la contrepartie et des titres que nous avons acquis avec l'engagement de les revendre à la contrepartie à une date ultérieure.

Les actifs au titre des instruments dérivés présentés dans le tableau précédent sont rapprochés au bilan consolidé de la manière suivante :

(En millions)	2014	2013
Actifs au titre des instruments dérivés présentés dans le tableau de compensation	147	138
Moins les intérêts courus à recevoir présentés séparément au bilan consolidé	(42)	(42)
Solde des actifs au titre des instruments dérivés présenté au bilan	105	96

Passifs financiers

(En millions)	(i)	(ii)	(iii) = (i) - (ii)	(iv)	(v) = (iii) - (iv)	
	Montant brut des passifs comptabilisés	Montant brut compensé au bilan consolidé	Montant net des passifs présenté au bilan consolidé ¹	Montant brut non compensé au bilan consolidé		
				Instruments financiers ²	Sûretés financières nanties ³	Montant net
	2014					
Instruments dérivés ¹	36	-	36	(36)	-	-
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat ¹	325	-	325	-	(325)	-
Total	361	-	361	(36)	(325)	-
	2013					
Instruments dérivés ¹	50	-	50	(47)	-	3
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat ¹	91	-	91	-	(91)	-
Total	141	-	141	(47)	(91)	3

¹ Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat sont comptabilisés au coût amorti.

² Le montant brut des instruments financiers non compensé au bilan consolidé se rapporte au montant comptabilisé pour les actifs au titre des instruments dérivés et les titres acquis dans le cadre de conventions de revente lorsque nous avons un droit juridiquement exécutoire de compenser ce montant avec celui comptabilisé pour les passifs au titre des instruments dérivés et les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat relativement à chaque contrepartie en cas de défaut de celle-ci.

³ Ces montants reflètent la juste valeur des titres que nous avons vendus aux contreparties avec l'engagement de les racheter de celles-ci à une date ultérieure.

Les passifs au titre des instruments dérivés présentés dans le tableau précédent sont rapprochés au bilan consolidé de la manière suivante :

(En millions)	2014	2013
Passifs au titre des instruments dérivés présentés dans le tableau de compensation	36	50
Moins les intérêts courus à payer présentés séparément au bilan consolidé	(5)	(6)
Solde des passifs au titre des instruments dérivés présenté au bilan	31	44

23. Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle du fait que nous pouvons éprouver des difficultés à nous acquitter des obligations liées à nos passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque de liquidité du financement, soit le risque que nous ne puissions nous acquitter de nos obligations de paiement au moment opportun parce que nous ne pouvons faire des prélèvements sur nos facilités de trésorerie, et le risque de liquidité du marché, soit le risque que nous ne puissions liquider ou compenser une position particulière sans subir de pertes parce que la capacité d'absorption du marché est insuffisante ou que le marché est perturbé.

Les principales obligations financières nous exposant au risque de liquidité comprennent notamment les suivantes :

- le paiement des règlements dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire;
- le respect des cautionnements de paiement périodique que nous fournissons si des liquidités suffisantes ne sont pas disponibles pour payer le capital et les intérêts sur les TH LNH émis par les émetteurs agréés ou les OHC émises par la FCH;
- les paiements requis pour les emprunts et les instruments dérivés.

Selon notre politique sur le risque de liquidité, des limites appropriées et d'autres mesures d'atténuation sont établies afin de disposer de ressources suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie courants et prévus.

Les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont gérés en veillant à ce que les flux de trésorerie soient suffisants pour répondre aux demandes de règlement attendues. Les sources de liquidité comprennent les droits, les primes, les produits de placements et les produits tirés de la vente et de l'arrivée à échéance des placements.

Pour le Programme des OHC, le risque que nous ne parvenions pas à réunir à temps les fonds nécessaires pour remplir nos obligations de cautionnement de paiement périodique représente notre risque de liquidité. À titre de caution, nous sommes exposés aux risques de défaut des émetteurs, des contreparties de conventions de rachat et des contreparties de swap, de dépréciation des titres pouvant servir de sûreté, de défectuosité du système ou d'une panne opérationnelle d'autre nature. Les politiques en vigueur visant à atténuer ce risque portent sur la qualité élevée des placements autorisés, selon les accords de fiducie de la FCH, et des contreparties de swap ainsi que sur les lignes directrices établies pour le suivi des échéances. Pour répondre rapidement aux obligations découlant du cautionnement de paiement périodique, les sources de liquidité comprennent les facilités de trésorerie, la trésorerie et les placements à court terme dans des titres négociables ainsi qu'une marge de crédit de 350 millions de dollars consentie par l'agent payeur central. L'agent payeur central est chargé de certaines fonctions de paiement en notre nom, notamment la perception des paiements mensuels sur les TH LNH achetés ainsi que l'administration et la présentation des flux de trésorerie.

Le portefeuille de placements des activités d'aide au logement est géré en veillant à ce que les flux de trésorerie suffisent à répondre aux besoins de financement si des événements imprévisibles venaient perturber les activités et à combler les besoins imprévus, de même qu'en facilitant le recours au Programme d'emprunt des sociétés d'État. Conformément à la stratégie de gestion de l'actif et du passif, les actifs sont maintenus au même niveau que les passifs. Les instruments dérivés servent à couvrir la non-concordance des flux de trésorerie. Les facilités de trésorerie, la trésorerie et les placements à court terme dans des titres négociables constituent d'autres sources de liquidité associées à ce portefeuille. Au 31 décembre 2014, nous disposions d'une facilité de trésorerie à un jour de 300 millions de dollars (300 millions en 2013) auprès de notre banquier sur laquelle aucun prélèvement n'avait été effectué. Pour combler des besoins additionnels de liquidités, nous pouvons aussi avoir accès au Programme d'emprunt des sociétés d'État, sous réserve de l'approbation du ministère des Finances.

Nous atténuons également le risque de liquidité en concluant des conventions-cadres de compensation de l'ISDA qui permettent de réduire le montant des liquidités nécessaires pour satisfaire aux obligations liées aux instruments dérivés.

Le tableau qui suit présente nos flux de trésorerie contractuels non actualisés, y compris les intérêts courus, à payer à l'égard de nos passifs financiers selon la durée résiduelle à l'échéance.

<i>(En millions)</i>	Moins de 1 mois	1 à 3 mois	3 à 12 mois	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total 2014	Total 2013
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	130	195	-	-	-	325	91
Emprunts – désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	273	657	820	5 399	910	8 059	8 364
Emprunts – autres passifs financiers	46	12 457	25 778	145 288	54 007	237 576	261 508
Instruments dérivés	4	8	1	15	-	28	42
Total	453	13 317	26 599	150 702	54 917	245 988	270 005

Les engagements au titre des prêts sont présentés à la note 26. Les cautionnements financiers sont décrits à la note 16.

24. Informations sectorielles

Tel qu'il est indiqué à la note 1, les états financiers consolidés reflètent les comptes des activités d'assurance prêt hypothécaire, de titrisation et d'aide au logement, qui sont toutes axées sur différents programmes appuyant nos objectifs. Les comptes de la FCH, une entité juridique distincte, sont comptabilisés au titre des activités de titrisation. Les résultats de chaque grand secteur d'activité sont établis conformément aux méthodes comptables décrites à la note 2. Certains éléments de la colonne « Activités d'aide au logement » ne s'appliquent pas à toutes les activités. Les actifs sont situés au Canada, où les produits sont constatés.

Les produits des secteurs à présenter sont générés comme suit :

- Les produits des activités d'aide au logement proviennent des crédits parlementaires et des produits d'intérêts sur les prêts;
- Les produits des activités d'assurance prêt hypothécaire sont constitués des primes d'assurance, des droits de demande et des produits de placements;
- Les produits des activités de titrisation proviennent des droits de cautionnement, des produits de placements et des produits d'intérêts sur les prêts.

(En millions)	Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de titrisation		Activités d'aide au logement		Éliminations		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	-	-	-	-	2 010	2 071	-	-	2 010	2 071
Primes et droits acquis	1 688	1 754	245	247	-	-	-	-	1 933	2 001
Produits d'intérêts nets										
Produits d'intérêts										
Prêts	-	-	4 958	6 534	486	577	-	-	5 444	7 111
Autres	-	-	-	-	73	69	(7)	(9)	66	60
	-	-	4 958	6 534	559	646	(7)	(9)	5 510	7 171
Charges d'intérêts	-	-	4 950	6 526	540	580	(82)	(82)	5 408	7 024
	-	-	8	8	19	66	75	73	102	147
Produits de placements	618	612	36	31	-	-	(46)	(37)	608	606
Gains (pertes) nets réalisés	1 483	53	1	1	-	-	(30)	(8)	1 454	46
Gains (pertes) nets latents	(51)	92	-	-	56	15	4	5	9	112
Autres produits	(3)	14	76	90	10	54	-	-	83	158
TOTAL DES PRODUITS ET DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES	3 735	2 525	366	377	2 095	2 206	3	33	6 199	5 141
CHARGES										
Dépenses des programmes de logement	-	-	-	-	2 010	2 071	-	-	2 010	2 071
Règlements d'assurance	328	309	-	-	-	-	-	-	328	309
Charges opérationnelles	249	225	104	101	21	22	-	-	374	348
	577	534	104	101	2 031	2 093	-	-	2 712	2 728
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	3 158	1 991	262	276	64	113	3	33	3 487	2 413
Impôt sur le résultat	784	484	65	69	12	22	1	9	862	584
RÉSULTAT NET	2 374	1 507	197	207	52	91	2	24	2 625	1 829
Total des produits et des crédits parlementaires	3 735	2 525	366	377	2 095	2 206	3	33	6 199	5 141
Produits intersectoriels ¹	(76)	(45)	82	82	(3)	(4)	(3)	(33)	-	-
Produits externes et crédits parlementaires	3 659	2 480	448	459	2 092	2 202	-	-	6 199	5 141

¹ Les produits intersectoriels font référence à ce qui suit :

- pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, les produits comptabilisés proviennent des placements en Obligations hypothécaires du Canada et des emprunts sur les marchés de capitaux;
- pour les activités d'aide au logement, les produits comptabilisés proviennent des placements en Obligations hypothécaires du Canada.

(En millions)	Activités d'assurance prêt hypothécaire		Activités de titrisation		Activités d'aide au logement		Éliminations ¹		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
ACTIF										
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 190	749	1	2	978	585	-	-	2 169	1 336
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	-	-	-	-	126	-	-	-	126	-
Placements en valeurs mobilières										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	87	83	1	1	1 194	1 253	(222)	(325)	1 060	1 012
Disponibles à la vente	21 939	19 704	2 223	1 894	-	-	(2 350)	(1 939)	21 812	19 659
Détenus à des fins de transaction	-	444	-	-	-	-	-	-	-	444
Prêts										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	-	-	5 503	6 041	-	-	5 503	6 041
Prêts et créances	-	-	211 512	234 696	4 432	4 835	-	-	215 944	239 531
Intérêts courus à recevoir	103	104	411	534	211	226	(6)	(5)	719	859
Instruments dérivés	-	-	-	-	105	96	-	-	105	96
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	-	-	-	-	285	311	-	-	285	311
Débiteurs et autres actifs	446	457	48	59	273	246	-	-	767	762
	23 765	21 541	214 196	237 186	13 107	13 593	(2 578)	(2 269)	248 490	270 051
PASSIF										
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	325	91	-	-	-	-	-	-	325	91
Emprunts										
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	-	-	7 691	7 832	(14)	(14)	7 677	7 818
Autres passifs financiers	-	-	211 512	234 696	4 533	4 841	(2 433)	(2 159)	213 612	237 378
Intérêts courus à payer	-	-	404	528	123	129	(6)	(5)	521	652
Instruments dérivés	-	-	-	-	31	44	-	-	31	44
Créditeurs et autres passifs	325	44	8	16	340	407	-	-	673	467
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	284	201	5	-	190	149	-	-	479	350
Provision pour règlements	778	869	-	-	-	-	-	-	778	869
Primes et droits non acquis	5 575	5 947	592	564	-	-	-	-	6 167	6 511
Passif d'impôt différé	60	73	10	(14)	8	(1)	(33)	(25)	45	33
	7 347	7 225	212 531	235 790	12 916	13 401	(2 486)	(2 203)	230 308	254 213
CAPITAUX PROPRES DU CANADA	16 418	14 316	1 665	1 396	191	192	(92)	(66)	18 182	15 838
	23 765	21 541	214 196	237 186	13 107	13 593	(2 578)	(2 269)	248 490	270 051

¹ Les éliminations portées au bilan concernent les placements intersectoriels en Obligations hypothécaires du Canada et les emprunts sur les marchés de capitaux, de même que les débiteurs et créditeurs intersectoriels.

25. Transactions entre parties liées

Le gouvernement du Canada et ses ministères, organismes et sociétés d'État, les principaux dirigeants et les membres de leur famille immédiate ainsi que le régime de retraite sont des parties liées.

Tous les renseignements sur les transactions significatives entre parties liées et les soldes qui ne sont pas présentés ailleurs sont fournis ci-après.

Conformément à l'IAS 24, aucune information n'est présentée concernant les transactions ou les soldes entre entités qui ont été éliminés lors de la consolidation.

Gouvernement du Canada et ses ministères, organismes et sociétés d'État

Nous sommes liés à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. Nous concluons des transactions avec certaines de ces entités dans le cours normal de nos activités.

Les tableaux qui suivent présentent les produits acquis et à recevoir ainsi que les placements dans des instruments émis ou garantis par le gouvernement du Canada.

<i>(En millions)</i>	2014	2013
Produits de placements – équivalents de trésorerie	8	4
Produits de placements – placements en valeurs mobilières	90	76

<i>(En millions)</i>	2014	2013
Équivalents de trésorerie	815	392
Placements en valeurs mobilières	8 006	4 749
Intérêts à recevoir – placements en valeurs mobilières	15	17

Nous versons des droits au gouvernement du Canada en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de nos activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation. Ces droits, qui sont comptabilisés dans les charges opérationnelles, ont totalisé 13 millions de dollars (12 millions en 2013) pour les activités de titrisation et 6 millions de dollars (montant nul en 2013) pour les activités d'assurance prêt hypothécaire.

Principaux dirigeants

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants. Par principaux dirigeants, on entend les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle de nos activités, à savoir les membres du Conseil d'administration, ainsi que les membres suivants de la haute direction : le président et premier dirigeant, les premiers vice-présidents, le chef des finances, le chef de la gestion des risques ainsi que le premier vice-président, avocat-conseil général et secrétaire général.

<i>(En milliers)</i>	2014			2013		
	Membres du Conseil d'administration	Autres principaux dirigeants	Total	Membres du Conseil d'administration	Autres principaux dirigeants	Total
Avantages à court terme	189	4 377	4 566	212	4 057	4 269
Avantages postérieurs à l'emploi	-	560	560	-	774	774
Total	189	4 937	5 126	212	4 831	5 043

Le solde à recevoir impayé en ce qui concerne les principaux dirigeants était nul au 31 décembre 2014.

Régime de retraite

Le tableau qui suit résume les charges d'intérêts que nous avons engagées et les charges à l'égard des services administratifs que nous avons recouvrées auprès du régime de retraite.

(En millions)	2014	2013
Charges d'intérêts – reçues par le régime de retraite pour ses placements en Obligations hypothécaires du Canada ¹	1	1
Charges opérationnelles recouvrées – payées par le régime de retraite à l'égard des services administratifs que nous offrons	5	5

¹ Voir la note 14 pour des renseignements supplémentaires sur les placements du régime de retraite dans des Obligations hypothécaires du Canada.

Le solde à recevoir impayé en ce qui concerne le régime de retraite était nul au 31 décembre 2014.

Les paiements au comptant au régime de retraite sont présentés à la note 14.

26. Engagements et passifs éventuels

Prêts

Les engagements en cours au titre des prêts, déduction faite des remises, s'établissaient à 103 millions de dollars au 31 décembre 2014 (99 millions en 2013) et sont normalement réalisés dans un délai de deux ans.

Avances consenties sur des prêts hypothécaires assurés visant des ensembles de logements aidés

Les engagements en cours au titre des avances consenties sur des prêts hypothécaires assurés visant des ensembles de logements aidés qui éprouvent des difficultés financières atteignaient 32 millions de dollars au 31 décembre 2014 (44 millions en 2013) et sont normalement réalisés dans un délai de dix ans. Des avances de 31 millions de dollars devraient être versées pendant les cinq prochains exercices et le solde le sera par la suite.

Lettres de crédit

En plus des marges de crédit présentées à la note 23, nous avons émis des lettres de crédit de 98 millions de dollars (101 millions en 2013).

Poursuites

La SCHL fait l'objet de poursuites totalisant 24 millions de dollars (24 millions en 2013). Puisqu'il est actuellement impossible d'en prévoir le dénouement, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée. Nous ne prévoyons pas que la résolution finale de toute poursuite à laquelle nous sommes partie aura une incidence défavorable importante sur notre situation financière.

Contrats d'assurance en vigueur

Les contrats d'assurance en vigueur totalisaient 543 milliards de dollars (557 milliards en 2013) au 31 décembre 2014. Une provision pour règlements a été comptabilisée (voir la note 15).

Cautionnements en vigueur

Les cautionnements en vigueur totalisaient 422 milliards de dollars (398 milliards en 2013) au 31 décembre 2014. Aucune provision n'est requise puisque nous avons établi à la date du bilan consolidé, selon sa meilleure estimation, que le montant requis pour éteindre nos obligations au titre des cautionnements de paiement périodique était inférieur au solde des droits de cautionnement de paiement périodique non acquis (voir la note 16).

Autres obligations financières

Les montants estimés des obligations financières contractuelles résiduelles sont indiqués ci-après.

(En millions)	2015	2016	2017	2018	2019	2020 et par la suite
Programmes de logement ¹	1 620	1 575	1 516	1 380	1 303	8 207
Contrats de location simple	16	14	12	12	13	33
Contrats de location-financement	3	-	-	-	-	-
Total	1 639	1 589	1 528	1 392	1 316	8 240

¹ Le total des obligations financières contractuelles résiduelles des programmes de logement s'échelonne sur des périodes d'au plus 25 ans (26 ans en 2013).

27. Charges opérationnelles

Le tableau qui suit présente la composition des charges opérationnelles.

(En millions)	2014	2013
Charges de personnel	270	259
Amortissement des locaux et du matériel de bureau	3	3
Autres biens et services administratifs	221	202
	494	464
Moins les charges opérationnelles des programmes de logement ¹	(120)	(116)
Total des charges opérationnelles	374	348

¹ Ces charges représentent les charges opérationnelles que nous avons engagées afin de soutenir et d'administrer les programmes de logement dans le cadre des activités d'aide au logement. Elles sont remboursées par le gouvernement du Canada sous forme de crédits parlementaires et sont comptabilisées dans les dépenses des programmes de logement (voir la note 9).

28. Actifs et passifs courants et non courants

Le tableau qui suit présente les actifs et les passifs que nous nous attendons à recouvrer ou à régler après 12 mois aux 31 décembre 2014 et 2013.

(En millions)	2014			2013		
	1 an ou moins	Plus de 1 an	Total	1 an ou moins	Plus de 1 an	Total
ACTIFS						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 169	-	2 169	1 336	-	1 336
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	126	-	126	-	-	-
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	329	731	1 060	117	895	1 012
Disponibles à la vente	5 006	16 806	21 812	192	19 467	19 659
Détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	444	444
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 035	4 468	5 503	715	5 326	6 041
Prêts et créances	33 214	182 730	215 944	62 367	177 164	239 531
Intérêts courus à recevoir	719	-	719	859	-	859
Instruments dérivés	8	97	105	3	93	96
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	140	145	285	214	97	311
Débiteurs et autres actifs	130	637	767	119	643	762
	42 876	205 614	248 490	65 922	204 129	270 051
PASSIFS						
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	325	-	325	91	-	91
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 592	6 085	7 677	935	6 883	7 818
Autres passifs financiers	33 039	180 573	213 612	62 472	174 906	237 378
Intérêts courus à payer	521	-	521	652	-	652
Instruments dérivés	5	26	31	3	41	44
Créditeurs et autres passifs	525	148	673	220	247	467
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	105	374	479	76	274	350
Provision pour règlements	467	311	778	522	347	869
Primes et droits non acquis	1 602	4 565	6 167	1 700	4 811	6 511
Passif d'impôt différé	-	45	45	-	33	33
	38 181	192 127	230 308	66 671	187 542	254 213
NET	4 695	13 487	18 182	(749)	16 587	15 838

29. Informations comparatives

Nous avons reclassé certaines informations comparatives de l'exercice précédent pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré. Les reclassements touchent le bilan consolidé et les notes complémentaires aux états financiers consolidés et ils ne sont pas significatifs.





INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Gouvernance de la Société

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a pris plusieurs mesures pour maintenir la vigueur du système financier canadien et renforcer le cadre de financement de l'habitation. Limiter les risques associés au secteur de l'habitation pour le gouvernement est un sujet qui demeure au cœur des discussions publiques.

Cadre législatif

Constituée en vertu de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement (Loi sur la SCHL)*, la SCHL rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre responsable de la SCHL – en ce moment le ministre de l'Emploi et du Développement social. Le cadre législatif de la SCHL est formé de la *Loi sur la SCHL*, de la *Loi nationale sur l'habitation (LNH)* et de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*.

Responsabilité sociétale

Nous nous efforçons de mener nos activités de manière à optimiser notre apport économique et social, tout en limitant le plus possible les effets néfastes sur l'environnement. Notre engagement à l'égard de la responsabilité sociétale se reflète dans nos valeurs et fait partie intégrante de nos lignes de conduite et de nos pratiques, comme en témoignent notre solide cadre de gouvernance, notre engagement en matière de responsabilité environnementale, nos activités de promotion du logement durable et la force et la diversité de notre communauté au travail.

Conseil d'administration

Notre Conseil d'administration est responsable de la gestion des affaires de la SCHL et de la conduite de ses activités conformément aux lois applicables et aux règlements administratifs de la Société. Dans le cadre de sa fonction de gérance, le Conseil d'administration établit l'orientation stratégique de la Société à l'appui des politiques et priorités du gouvernement; il garantit l'intégrité et la pertinence des lignes de conduite, des systèmes d'information et des pratiques de gestion de la Société; il veille à ce que les principaux risques auxquels la Société est exposée soient déterminés et gérés; il évalue et surveille le rendement et les résultats. Le Conseil d'administration a pour devoir de protéger les intérêts à long terme de la Société, d'en préserver les actifs et d'agir avec prudence et professionnalisme dans l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil est composé du président du Conseil, du président et premier dirigeant de la SCHL, du sous-ministre du ministre responsable de la SCHL, du sous-ministre des Finances et de huit autres administrateurs. Les chartes du Conseil et de ses comités (vérification; régie de la Société et nomination; ressources humaines; gestion des risques) se trouvent sur le site Web de la SCHL. Le Conseil se réunit au moins cinq fois par année et tient une assemblée publique annuelle. En 2014, il y a eu six réunions du Conseil et 19 réunions de comités. La rémunération des membres respecte les directives du gouvernement fédéral.

Notre Conseil d'administration cherche continuellement à améliorer ses lignes de conduite et ses pratiques en matière de gouvernance et de gestion des risques afin de s'assurer qu'elles demeurent adaptées à la situation et aux besoins de la Société et qu'elles continuent de tenir compte des lois applicables, des directives concernant la gouvernance des sociétés d'État et des pratiques exemplaires reconnues. Notre Conseil d'administration contribue aussi à promouvoir, à l'échelle de la Société, une culture d'intégrité qui est soutenue par notre Code de valeurs et d'éthique et notre Ligne de conduite sur les conflits d'intérêts.

Afin de relever les occasions d'améliorer le rendement du Conseil et de former et de perfectionner les administrateurs, le Conseil fait l'objet de deux types d'évaluations, effectués en alternance. Une année, on procède à une évaluation par les pairs et l'autre, à une évaluation globale de l'efficacité du Conseil au moyen d'une comparaison avec les conseils d'administration d'autres sociétés d'État. En 2014, une évaluation par les pairs a été réalisée, conformément à l'engagement du Conseil envers la formation et l'amélioration continues. Le processus a contribué au perfectionnement des membres du Conseil grâce à la rétroaction individuelle et à la détermination des possibilités de perfectionnement au sein du Conseil. Il a également fourni un cadre qui servira à l'évaluation des membres en fonction du Profil de compétences du Conseil et à l'élaboration des exigences concernant la composition du Conseil et des comités à l'avenir.

Conseil d'administration

Au 31 décembre 2014

Robert P. Kelly

Président du Conseil d'administration
Président du Comité de régie de la Société
et de nomination

Evan Siddall

Président et premier dirigeant

Sandra Hanington

Présidente du Comité des ressources humaines

Brian Johnston

Président du Comité de vérification

Ian Shugart

Sous-ministre, Emploi et
Développement social Canada

Paul Rochon

Sous-ministre des Finances

Bruce Shirreff

Président du Comité de gestion des risques

Louise Poirier-Landry

André G. Plourde

Après la fin de notre exercice, Navjeet (Bob) Dhillon et Peter Sharpe ont été nommés à notre Conseil d'administration. Sandra Hanington a quitté la Société pour prendre la présidence de la Monnaie royale canadienne et Brian Johnston a également quitté le Conseil. Pour consulter les biographies, veuillez visiter le site Web de la SCHL, au www.schl.ca.

Rémunération et présence aux réunions

Membre	Rémunération (\$)	Présences/Réunions					
		Conseil d'administration	Régie et nomination	Vérification	Ressources humaines	Comité	
						Gestion des risques	Fiduciaires de la Caisse de retraite
Robert P. Kelly	35 945	6/6	6/6	-	-	-	-
Evan Siddall	S.O.	6/6	6/6	4/4	5/5	4/4	4/4
Michael Gendron ¹	15 300	3/4	-	3/3	-	3/3	-
Sandra Hanington ⁴	22 714	6/6	-	-	5/5	4/4	-
Michael Horgan ²	S.O.	2/2	-	-	-	1/1	-
Brian Johnston ⁴	24 490	5/6	-	4/4	-	-	-
Rennie Pieterman ³	19 174	4/5	-	-	4/4	-	-
André G. Plourde	23 200	6/6	5/5	-	-	4/4	3/4
Louise Poirier-Landry ⁴	27 182	6/6	-	4/4	-	-	4/4
Paul Rochon ²	S.O.	4/4	-	-	-	3/3	-
Bruce Shirreff ⁴	22 954	6/6	-	-	5/5	4/4	-
Ian Shugart	S.O.	6/6	5/6	-	-	-	-
Sophie Joncas ⁴	3 080	-	-	-	-	-	-
E. Anne MacDonald ⁴	1 080	-	-	-	-	-	-
James A. Millar ⁴	1 080	-	-	-	-	-	-

¹ Michael Gendron a démissionné du Conseil d'administration de la SCHL le 31 août 2014.

² Le 21 avril 2014, Paul Rochon est devenu sous-ministre des Finances et a remplacé Michael Horgan au Conseil d'administration de la SCHL.

³ Rennie Pieterman a démissionné du Conseil d'administration de la SCHL le 31 octobre 2014.

⁴ Le 30 janvier 2014, Sandra Hanington, Louise Poirier-Landry et Bruce Shirreff sont devenus membres du Conseil d'administration de la SCHL; Sophie Joncas, James Millar et Anne MacDonald ont terminé leur mandat. Sandra Hanington est partie le 10 février 2015 et Brian Johnston a démissionné le 13 mars 2015.

Cadres supérieurs

Au 31 décembre 2014

Fatima Barros

Vice-présidente régionale – Prairies et territoires

Isabelle Bougie

Vice-présidente régionale – Québec

Debra Darke¹

Première vice-présidente,
Développement de la Société, Politiques
et Recherche

Peter De Barros

Vice-président, Relations publiques

Sébastien Gignac¹

Premier vice-président,
avocat-conseil général et secrétaire général

Christina Haddad

Vice-présidente régionale – Ontario

Kathryn Howard¹

Première vice-présidente,
Ressources humaines

Charles MacArthur¹

Premier vice-président,
Activités régionales et Aide au logement

Steven Mennill¹

Premier vice-président,
Assurance

Audrey Moritz

Vice-présidente régionale – Atlantique

Brian Naish¹

Chef des finances

Helen Polatajko

Vice-présidente, Information et Technologie

Caroline Sanfaçon

Vice-présidente régionale – Colombie-Britannique

Pierre Serré¹

Chef de la gestion des risques

Evan Siddall¹

Président et premier dirigeant

Carla Staresina

Vice-présidente, Logement abordable

Marie-Claude Tremblay¹

Chef de cabinet du président

Michel Tremblay

Vice-président, Audit

Glen Trevisani

Vice-président, Opérations d'assurance

Wojo Zielonka¹

Premier vice-président,
Marchés financiers

¹ Membre du Comité de la haute direction

Glossaire

Mesures non définies par les IFRS

Nous avons recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer notre rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les IFRS, ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres sociétés.

Cautionnements en vigueur

Total des cautionnements liés au paiement périodique du capital et des intérêts des titres émis par des prêteurs agréés et fondés sur des prêts à l'habitation, en vertu du Programme des TH LNH, ainsi que des OHC émises par la FCH.

Contrats d'assurance en vigueur

Montant total des soldes impayés (encours) des prêts hypothécaires assurés à une date donnée.

Indice de l'importance des règlements

Correspond au rapport (exprimé en pourcentage) entre les règlements d'assurance et le montant initial des prêts assurés pour les règlements payés au cours de la période.

Pourcentage de pertes

Le pourcentage de pertes correspond au rapport des règlements pour la période aux primes et droits acquis au cours de la même période pour les activités d'assurance prêt hypothécaire.

Ratio des charges opérationnelles

Assurance prêt hypothécaire : le ratio (exprimé en pourcentage) des charges opérationnelles pour la période sur les primes et droits acquis au cours de la même période pour les activités d'assurance prêt hypothécaire.

Titrisation : le ratio (exprimé en pourcentage) des charges opérationnelles pour la période, excluant les charges opérationnelles liées à l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées, sur les droits de cautionnement acquis au cours de la même période.

Ratio des charges opérationnelles de la Société

Ratio (exprimé en pourcentage) des charges opérationnelles pour l'ensemble des activités de la SCHL (FCH exclue) pour la période sur les primes, droits, droits de cautionnement et droits de demande acquis, les produits d'intérêts nets des activités d'octroi de prêts et les crédits parlementaires régularisés.

Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis

Dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire, ce ratio est exprimé en pourcentage. Le capital disponible est constitué du total des capitaux propres ajusté en fonction des actifs ayant une exigence de capital de 100 %. Le capital minimal requis est calculé en appliquant des facteurs de risque aux actifs d'investissement et aux passifs, conformément aux lignes directrices établies par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Ratio du capital disponible sur le capital requis

Dans le cadre des activités de titrisation, ce ratio est exprimé en pourcentage. Le capital disponible est constitué du total des capitaux propres ajusté en fonction des actifs ayant une exigence de capital de 100 %. Le capital requis est calculé en appliquant des facteurs de risque aux actifs d'investissement et aux passifs, conformément à un cadre élaboré d'après des principes de capital réglementaire et de capital économique.

Rendement de la cible de capital immobilisé

Correspond au résultat net annualisé, ajusté en fonction des résultats d'après le niveau de capital de la SCHL établi à 220 % selon le TCM, divisé par la moyenne pondérée de la cible de capital immobilisé pour la période.

Rendement des capitaux propres

Correspond au résultat net annualisé divisé par la moyenne des capitaux propres à l'ouverture et à la clôture de la période. Il sert à illustrer le rendement opérationnel.

Taux de prêts en souffrance

Le taux de prêts en souffrance correspond au rapport (exprimé en pourcentage) des prêts dont les paiements sont en retard, habituellement depuis plus de 90 jours, au nombre de prêts assurés en cours de remboursement.

Test du capital minimal (TCM)

Le test du capital minimal fait référence au niveau de capital requis calculé en appliquant des facteurs de risque aux actifs et passifs des activités d'assurance prêt hypothécaire, selon une méthode prescrite par le BSIF.

Autres termes du glossaire

Consensus Forecast

Les prévisions du rapport *Consensus Forecast*, publié tous les mois par Consensus Economics, constituent une moyenne des prévisions fournies par 17 grandes institutions financières et économiques. Elles comprennent des variables comme le PIB réel, l'emploi, le taux de chômage et les taux d'intérêt.

emili

Système automatisé exclusif d'évaluation du risque et d'approbation en ligne des demandes d'assurance prêt hypothécaire que nous avons mis au point.

Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH)

La FCH, une entité ad hoc, fait l'acquisition de participations dans des prêts à l'habitation assurés admissibles, comme les titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH), et émet les OHC. Elle fait aussi l'acquisition de placements de grande qualité et réalise certaines opérations de couverture connexes. Nous consolidons les comptes de la FCH avec nos activités de titrisation. Les actifs et passifs de la FCH ne nous appartiennent pas et ne sont pas détenus ou assumés en notre faveur. Les bénéficiaires de la FCH, une fois les obligations réglées, sont des organisations caritatives.

Financement initial

Aide financière sous forme d'une contribution et d'un prêt, dont la valeur totale ne peut dépasser 20 000 \$, destinée à soutenir les activités au cours des premières étapes de l'élaboration d'une proposition d'ensemble de logements abordables. Sont admissibles les coûts liés aux études du marché de l'habitation, aux analyses des besoins et de la demande, à l'élaboration d'un plan d'affaires, à la réalisation d'une analyse préliminaire de la viabilité financière et à la préparation du concept préliminaire, ainsi que les coûts de la constitution en personne morale. La partie du financement initial accordée sous forme de prêt est remboursable lors du versement de la première avance de fonds hypothécaires.

Financement pour la préparation de projets (FPP)

Prêt sans intérêt pouvant atteindre 100 000 \$, destiné à soutenir les activités au cours des premières étapes de l'élaboration d'une proposition d'ensemble de logements abordables. Le financement est offert pour les projets dont la réalisation ne devrait pas nécessiter de subvention à long terme du gouvernement du Canada. Sont admissibles à ce financement les coûts des tests de portance du sol, des études environnementales du site, des plans et devis et des permis d'aménagement, de même que les honoraires de certains spécialistes et experts-conseils. Le remboursement du prêt se fait lors du versement de la première avance de fonds hypothécaires et peut faire l'objet d'une remise partielle si l'ensemble de logements répond aux critères d'abordabilité définis par la SCHL.

Grands prêteurs

Les cinq plus grandes institutions financières canadiennes qui participent aux programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées, à moins d'indication contraire dans le texte.

Investissement dans le logement abordable (IDLA) 2011-2019

Depuis avril 2011, les nouveaux fonds fédéraux consacrés au logement abordable sont fournis dans le cadre de l'IDLA. Se voulant à l'origine un engagement de trois ans (2011-2014), l'IDLA a été prolongé jusqu'à 2019. Au total, le gouvernement fédéral aura investi plus de 1,9 milliard de dollars sur huit ans dans le but de réduire le nombre de Canadiens dans le besoin en matière de logement. Aux termes de l'IDLA, les provinces et les territoires versent une contribution équivalente à celle du fédéral et se chargent de la conception et de l'application des programmes.

Petits prêteurs

Toutes les institutions financières qui participent aux programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées, sauf celles qui sont spécifiquement définies comme de grands prêteurs.

Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA)

Programme instauré par le gouvernement du Canada, qui nous autorisait à acheter jusqu'à 125 milliards de dollars de TH LNH auprès d'institutions financières canadiennes entre octobre 2008 et mars 2010. Il s'agissait d'une mesure temporaire visant à maintenir l'offre de crédit à long terme au Canada. La SCHL a ainsi acheté des TH LNH pour un total de 69,3 milliards de dollars moyennant un processus d'adjudication concurrentielle.

Programmes de logement

Programmes dont les activités sont financées par les crédits parlementaires affectés à l'aide au logement, à l'analyse de marché et à la recherche.

Programme de prêts pour les infrastructures municipales (PPIM) 2009-2011

Dans le cadre du Plan d'action économique du Canada (budget de 2009), nous avons consenti aux municipalités un montant de 2 milliards de dollars sous forme de prêts directs à faible coût, sur une période de deux ans close le 31 mars 2011, pour le financement de travaux d'infrastructures liés au logement.

Programmes d'octroi de prêts

Nous octroyons des prêts en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) à des organismes de parrainage de logements sociaux subventionnés par le gouvernement fédéral, à des Premières Nations, aux provinces, aux territoires et aux municipalités et nous offrons également des prêts de soutien au secteur du logement non subventionné. Notre portefeuille de prêts comprend des prêts renouvelables et des prêts non renouvelables accordés autant dans les réserves que hors des réserves. Le Prêt direct est l'initiative d'emprunt que nous utilisons actuellement pour refinancer les prêts renouvelables que nous avons accordés et pour financer de nouveaux engagements dans les réserves. La SCHL étant une société d'État, les prêts peuvent être financés à des taux d'intérêt moindres, ce qui réduit le coût de l'aide gouvernementale requise pour les ensembles de logements sociaux. Le Prêt direct vise le seuil d'équilibre.

Soutien au logement

Engagements contractuels relatifs à l'habitation et aux infrastructures municipales qui aident à réduire les problèmes d'accessibilité des ménages à revenu faible ou modeste, à procurer du logement aux étudiants et à fournir des moyens pour produire des logements locatifs à prix abordable. Le soutien au logement englobe également des services auxiliaires cadrant avec notre mandat, soit les services du Centre du logement abordable, les prêts accordés aux municipalités pour les infrastructures liées au logement et d'autres engagements à long terme, comme les programmes visant les logements du marché et le programme concernant les équipements communautaires.



RÉSULTATS ATTENDUS

Les résultats immédiats et à long terme suivants, ainsi que les indicateurs correspondants, sont utilisés pour la période de planification de 2015 à 2019.

ANALYSE DE MARCHÉ ET RECHERCHE

Résultats immédiats

Indicateurs

Les intervenants du secteur de l'habitation sont informés des produits d'information sur l'analyse de marché et la recherche et y accèdent

	2014 Réel
Produits d'information distribués ou téléchargés	2,5 millions
Visites sur le site Web de la SCHL	4,2 millions ¹
Nombre de personnes qui assistent aux conférences sur les perspectives du marché de l'habitation, aux conférences Web et aux exposés	29 456

Résultats à long terme

Indicateurs

Les intervenants du secteur de l'habitation disposent de renseignements utiles (compréhensibles, à jour, pertinents, crédibles) sur l'habitation et peuvent prendre des décisions éclairées en matière d'habitation

	2014 Réel
Degré d'utilité combiné des renseignements sur l'analyse de marché et la recherche	S.O.
Exactitude des prévisions en pourcentage du nombre réel de mises en chantier	(2,4 %)

Résultat ultime

Le Canada dispose d'un système de logement stable, compétitif et novateur

¹ La SCHL adopte désormais, pour la production des rapports, la méthode SmartSource Data Collection utilisée dans le secteur pour la collecte des données. Selon cette méthode, les visites sont comptabilisées de façon différente et plus précise. Le nombre de visites pourrait donc être inférieur à celui enregistré au cours des dernières années, une situation qui se produit couramment.

▼ AIDE AU LOGEMENT

Résultats immédiats	Indicateurs			
Des investissements fédéraux sont engagés, et les autres activités de la SCHL donnent accès à des logements abordables, convenables et adéquats, tant dans les réserves que hors des réserves	Investissements liés au logement		2014 Plan	2014 Réel
	Ménages aidés			
	Ententes à long terme			
	■ Logements sociaux hors des réserves avant 1993	524 100		525 950
	■ Logements sociaux dans les réserves	27 700		27 750
	Programmes d'aide à la rénovation (PAREL locatif, maisons de chambres et conversion et PAMH [nouveau])	16 800		17 250
	Total	568 600		570 950
	Logements dont la production a été facilitée ou permise			
	Centre du logement abordable de la SCHL	3 060		3 154
	Logements ayant fait l'objet d'un engagement			
Programmes d'aide à la rénovation dans les réserves	1 102		1 189	
Programme de logement sans but lucratif dans les réserves (Article 95)	438		496	
Investissement dans le logement abordable et dans le logement au Nunavut				
217 772 ménages n'éprouvent plus de besoins en matière de logement par suite du financement octroyé entre avril 2011 et le 31 décembre 2014				

Résultats à long terme	Indicateurs						
Le pourcentage de besoins en matière de logement hors des réserves et le pourcentage de ménages vivant dans un logement inférieur aux normes se stabilisent ou commencent à diminuer	2006						2011
	Fréquence des besoins impérieux d'après le Recensement (2006) et l'Enquête nationale auprès des ménages (2011) (%)						
	12,7						12,5
	2006						2011
	Fréquence des besoins impérieux en milieu urbain d'après l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (%)						
	12,8	12,1	12,8	13,2	13,2		13,7
	Nota :						
	■ À l'avenir, la fréquence des besoins impérieux en matière de logement en milieu urbain sera établie d'après l'Enquête canadienne sur le revenu.						
	■ Les données fondées sur l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011, les recensements précédents et l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu pourraient ne pas être strictement comparables en raison de différences dans la méthode d'enquête.						
	2006						2011
Proportion de ménages vivant dans un logement inférieur aux normes dans les réserves d'après le Recensement et l'Enquête nationale auprès des ménages (%)							
Logements inférieurs aux normes							
52,9						49,9	
■ Inférieurs à la norme de la taille	11,0					10,4	
■ Inférieurs à la norme de la qualité	30,1					28,9	
■ Inférieurs aux normes de la qualité et de la taille	11,9					10,5	

Résultat ultime

Les Canadiens dans le besoin ont accès à des logements abordables et convenables



ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Résultats immédiats

Grâce à l'assurance prêt hypothécaire de la SCHL, les prêteurs sont protégés contre les pertes découlant du défaut des emprunteurs et sont ainsi en mesure de consentir du crédit hypothécaire à des taux d'intérêt concurrentiels

Les emprunteurs admissibles peuvent acheter une habitation en versant une mise de fonds inférieure à 20,0 % (minimum de 5 %) et obtenir des taux d'intérêt comparables à ceux qui versent une mise de fonds de 20,0 % ou plus.

Indicateurs

Partout au pays, les Canadiens non servis ou moins bien servis par les assureurs hypothécaires privés peuvent plus facilement accéder au logement de leur choix

Mesuré directement par le nombre de prêts assurés qui visent de grands immeubles locatifs (plus de quatre logements), notamment les centres d'hébergement et les résidences pour personnes âgées, et des logements situés dans des collectivités rurales ou de petite taille. En 2014, ces marchés représentaient 44,5 % du volume total de la SCHL, à l'exclusion de l'assurance de portefeuille.

Résultats à long terme

L'assurance prêt hypothécaire offerte pour la construction de logements locatifs favorise le logement abordable et la diversité des modes d'occupation

Mesuré au moyen de l'assurance prêt hypothécaire SCHL consentie à l'égard de grands immeubles locatifs (plus de quatre logements), de logements sociaux et de logements produits grâce à des assouplissements relatifs aux logements abordables au cours des 10 dernières années. Au 31 décembre 2014, la SCHL a accepté d'assurer les prêts se rapportant à :

- 955 389 logements locatifs
- 97 810 unités en centres d'hébergement et résidences pour personnes âgées
- 28 383 logements sociaux
- 29 691 logements produits grâce à des assouplissements relatifs aux logements abordables (pris en compte en partie dans les données susmentionnées sur les grands immeubles locatifs et les centres d'hébergement et résidences pour personnes âgées)

D'après l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, les frais de logement moyens s'établissaient à 848 \$ pour les locataires, comparativement à 1 050 \$ pour les propriétaires-occupants.

L'accession à la propriété peut accroître la sécurité financière des Canadiens

	2006	2011
Taux de propriétaires-occupants stable d'après le Recensement et l'Enquête nationale auprès des ménages	68,4	69

Mesuré indirectement par l'avoir propre foncier moyen des emprunteurs. En ce qui concerne les prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité et les prêts assurés en portefeuille par la SCHL, au 31 décembre 2014, le taux moyen d'avoir foncier des emprunteurs s'élevait à 46 % selon le solde du prêt et la valeur actuelle de la propriété.

Résultat ultime

Le Canada dispose d'un système de logement stable, compétitif et novateur

TITRISATION

Résultats immédiats

Indicateurs

L'intégration plus grande des marchés du crédit hypothécaire et des marchés financiers accroît l'efficacité pour les prêteurs

Au 31 décembre 2014, le coût global des fonds recueillis par les participants au Programme des OHC était inférieur d'environ 0,58 % et 0,40 % à celui des billets de dépôt et des obligations sécurisées, respectivement.

La position concurrentielle des prêteurs de moindre envergure est améliorée dans le marché hypothécaire

Titres cautionnés

(En millions)	2013 Réel	2014 Réel
Grandes banques ¹	87 649	72 608
Autres prêteurs hypothécaires	34 993	45 035

Les Canadiens continuent d'obtenir du financement hypothécaire

Un large éventail de prêteurs émettent des TH LNH et des OHC au Canada

Titres cautionnés au cours de l'exercice	2014 Réel
Total des titres cautionnés (M\$)	117 643
Titres hypothécaires LNH (TH LNH)	78 643
Obligations hypothécaires du Canada (OHC)	39 000
TH LNH (M\$)	78 643
Institutions assujetties à la réglementation fédérale	60 525
Institutions assujetties à la réglementation provinciale	1 112
Institutions assujetties à la réglementation de l'OCRCVM	6 582
Autres institutions	10 424
OHC (M\$)	39 000
Institutions assujetties à la réglementation fédérale	23 146
Institutions assujetties à la réglementation provinciale	4 643
Institutions assujetties à la réglementation de l'OCRCVM	7 570
Autres institutions	3 641

Résultats à long terme

Indicateurs

Les institutions financières, plus particulièrement les prêteurs de moindre envergure, ont accès à de solides options de financement en gros

Encours du crédit hypothécaire selon la source (% réel)

	6 grands prêteurs		Autres prêteurs hypothécaires		Tous les prêteurs hypothécaires	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Titrisation SCHL ²	31	30	38	43	33	33
Obligations sécurisées	8	8	1	2	6	7
Autres sources	62	62	61	55	62	60

Les émissions d'obligations sécurisées augmentent avec le temps

(En milliards – équivalent réel en \$ CA)	2010	2011 ³	2012	2013	2014
Émissions d'obligations sécurisées	17,34	25,67	17,00	13,20	27,60

Le système canadien de financement de l'habitation est stable et résilient

Le système canadien de financement de l'habitation a résisté à l'un des pires ralentissements économiques depuis de nombreuses années. L'accès au financement hypothécaire a été maintenu pendant la crise, tout comme la concurrence dans le marché hypothécaire.

Résultat ultime

Le Canada dispose d'un système de logement stable, compétitif et novateur

¹ Banque Scotia, BMO, CIBC, Banque Nationale, RBC, TD

² La catégorie Titrisation SCHL par groupe de prêteurs comprend les TH LNH du marché et les OHC à leur valeur nominale. Les TH LNH du marché comprennent les TH LNH conservés et susceptibles de ne pas contribuer au financement (p. ex., utilisés à des fins de liquidité ou servant de sûreté); il se peut donc que ce montant surestime un peu la contribution des TH LNH au financement hypothécaire. Il est possible que la valeur nominale des OHC sous-estime le financement par OHC parmi les six grandes banques et surestime le financement par OHC pour les prêteurs de moindre envergure. Puisque les six grandes banques sont des contreparties de swap de nombreux prêteurs de moindre envergure, il est possible qu'elles utilisent les fonds de réinvestissement provenant des attributions d'OHC de ces derniers pour financer leurs propres TH LNH.

³ Avant l'entrée en vigueur du cadre législatif en vertu de la LNH

Nous aidons les
Canadiens
à répondre à leurs besoins
en matière de logement



Les meilleurs
employeurs pour la
diversité au Canada



twitter

YouTube

LinkedIn

flickr

schl.ca/rapportannuel